



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 155 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 13 mars 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 mars 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons chanter l'hymne national, sous la direction de la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

HERB GRAY

M. Jerry Pickard (Chatham—Kent Essex, Lib.): Monsieur le Président, nous rendons hommage aujourd'hui au très honorable Herb Gray, qui a été dévoué à sa collectivité et à son pays en servant ses concitoyens pendant près de 40 ans dans cette enceinte.

M. Gray est un gentilhomme qui a toujours travaillé sans relâche et d'une façon désintéressée pour assurer le succès de notre nation, pour faire en sorte que ce soit une grande nation fort respectée. Il s'est toujours montré préoccupé et compatissant à l'égard des questions d'importance pour ses collègues et ses électeurs.

Tout le monde se rappelle des grands efforts que M. Gray a déployés pour aider Chrysler Canada durant une période plus difficile. M. Gray est un leader efficace qui a fait une immense différence au Canada et qui nous a tous poussés à faire de notre mieux.

Permettez-moi de me joindre à mes collègues au nom de tous les Canadiens pour remercier Herb d'avoir fait de notre monde un meilleur endroit où vivre.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans un monde de doreurs d'images et de fabricants d'images, les Canadiens sont, on le comprend, cyniques à l'égard de la Chambre des communes et du processus politique. Ils veulent, et ils le méritent bien, avoir accès à leurs politiciens et pouvoir leur demander des comptes dans un cadre bien réfléchi.

Or, il y a une émission radiophonique qui fait justement cela. Elle s'appelle *The House*. Elle passe pendant une heure tous les samedis matins sur les ondes de CBC Radio One. Pour les Canadiens qui veulent être informés de ce qui se passe vraiment à Ottawa,

l'émission va au-delà de ce que nous proposent les doreurs et les fabricants d'images.

Cette émission a une vaste audience, mais cela ne suffit pas à la direction de la Société Radio-Canada. Alors que la société recherche le parfait auditeur, alors qu'elle essaie d'attirer les jeunes, elle songe à laisser tomber l'émission *The House*. En effet, les auditeurs de cette émission ne représentent pas les nouveaux auditeurs ciblés par la Société Radio-Canada. CBC Radio One, qui est financée par des contribuables canadiens, est le médium parfait pour donner aux Canadiens une vision réaliste de la politique au Canada.

Des centaines de milliers de Canadiens ont déclaré qu'ils n'écouteront plus la radio si on supprimait cette émission. Cela n'a rien de bien sorcier; c'est la réalité de la radio.

* * *

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE 2002

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je suis fière d'annoncer que les Jeux d'hiver de l'Arctique 2002 débiteront officiellement le dimanche 17 mars à Iqaluit, au Nunavut.

Ces jeux sont un événement sportif bisannuel, multinational et multiculturel auquel participent des athlètes venus de partout dans le Nord. Ils se tiendront cette année à Iqaluit, au Nunavut, ainsi qu'à Nuuk, au Groenland. Pour la première fois, il y aura deux pays hôtes pour ce même événement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement est un des commanditaires officiels des jeux et sa contribution financière a déjà été utilisée pour retaper la résidence Ukiivik du Collège de l'Arctique, à Iqaluit, où les athlètes de l'extérieur seront logés pendant la durée des jeux. Après les jeux, la SCHL, en collaboration avec la Société d'habitation du Nunavut, effectuera une étude afin de déterminer la possibilité d'utilisation à long terme de ces locaux.

Je souhaite bonne chance à tous les athlètes qui participeront aux Jeux d'hiver de l'Arctique 2002.

* * *

● (1405)

L'INDUSTRIE DU DIAMANT

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent du lien qui existe entre le trafic des diamants et les conflits armés qui sévissent dans certaines parties de l'Afrique. Depuis le mois de mai 2000, le Canada participe activement à un processus intergouvernemental visant à mettre au point un système international de certification de l'origine des diamants bruts connu sous le nom de processus de Kimberley.

Article 31 du Règlement

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que la prochaine réunion des participants au processus de Kimberley se tiendra à Ottawa, sous les auspices de la Direction de la sécurité des personnes, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. On doit s'attaquer au problème des conflits engendrés par le trafic des diamants afin d'apporter la paix et la sécurité dans le monde et de protéger l'industrie légitime du diamant au Canada.

J'espère que tous les députés se joindront à moi pour souhaiter aux participants au processus de Kimberley une réunion très fructueuse la semaine prochaine.

* * *

THOMAS D'ARCY MCGEE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a donné un exemple de sa compréhension remarquable de l'histoire canadienne.

Le ministre a dédié l'ancien édifice de la Banque Royale, sis au 90 de la rue Sparks, à la mémoire de Thomas D'Arcy McGee, père visionnaire de la Confédération. L'édifice se trouve à quelques pas à peine de l'endroit où McGee, véritable et légendaire héros canadien, a été assassiné, dans la matinée du 7 avril 1868. Il a été brutalement fauché dans la fleur de l'âge à cause de la vigueur et du courage avec lesquels il a défendu le Canada, nation qu'il a grandement contribué à édifier.

D'Arcy McGee a été journaliste, patriote irlandais, député, ministre, poète et le plus éloquent leader canadien à prôner la confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada rend hommage à sa mémoire de façon appropriée et bien méritée.

Vive D'Arcy McGee. Vive le Canada.

* * *

[Français]

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, pour la première fois de l'histoire du Québec, une femme assumera la présidence de l'Assemblée nationale.

En effet, il aura fallu 40 ans de présence féminine au Parlement du Québec pour que cette fonction soit exercée par une femme. C'est avec émotion et fierté que je salue l'élection de Mme Louise Harel qui est députée de la circonscription de Hochelaga—Maisonneuve depuis le 13 avril 1981.

Louise Harel est une femme de conviction, de parole et de cœur. Déterminée, elle a toujours très bien concilié féminisme et féminité, et elle est toujours restée fidèle à ses racines et à ses convictions profondes, soit la souveraineté du Québec. De plus, son respect et son engagement envers les organisations communautaires, les institutions politiques et surtout envers le peuple du Québec ont toujours été indéfectibles.

Tous ces combats qu'elle a menés avec rigueur, courage et passion sont empreints d'une sensibilité et d'une intégrité qui feront, nul doute, le prestige de l'Assemblée nationale et honneur aux femmes et aux hommes du Québec.

Mes collègues se joignent à moi pour féliciter Mme Louise Harel, la nouvelle présidente de l'Assemblée nationale.

[Traduction]

JAMES TOBIN

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à James Tobin, un des économistes les plus influents de notre temps qui est décédé hier à l'âge de 84 ans.

James Tobin, prix Nobel d'économie, appartenait à cette lignée exceptionnelle d'économistes qui croyaient que la politique économique devait servir le bien commun. On se souviendra de Tobin à cause de sa proposition de taxe sur les transactions de devises à l'échelle internationale, en l'occurrence la taxe Tobin, qui aurait contribué à atténuer les effets dévastateurs de la spéculation financière.

Au Canada, James Tobin a inspiré l'adoption de la motion n° 239 visant à appuyer la taxe Tobin, que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre. L'adoption de la motion canadienne, le 23 mars 1999, a constitué une première mondiale et a déclenché une réaction dans le monde entier, auprès des parlementaires, des ONG et de la société civile. Le Parlement français a récemment porté la motion canadienne à un niveau supérieur en modifiant la loi financière de 2002 afin d'instaurer la taxe Tobin lorsque les autres pays de l'Union européenne auront emboîté le pas.

Grâce à James Tobin, nous vivons peut-être, un jour, dans un monde meilleur.

* * *

LE MOYEN-ORIENT

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire le point sur le nombre de morts au Moyen-Orient. Lundi, 18 autres civils palestiniens ont été tués et des soldats israéliens ont investi des camps de réfugiés protégés par les Nations Unies.

Israël a occupé Ramallah, faisant 40 blessés et morts dans la seule soirée d'hier. Le monde ne peut pas rester passif et accepter qu'on fasse ainsi des victimes. Malheureusement, des deux côtés, de nombreuses victimes de cette guerre sont des femmes, des enfants et des aînés absolument innocents. L'instabilité au Moyen-Orient n'est pas tragique uniquement pour les pays en cause, elle constitue une véritable menace pour la sécurité de la planète.

Il est plus que temps que le Canada et les autres pays civilisés fassent tout en leur pouvoir pour mettre fin à cette violence inutile. Nous devons recommencer à planifier une paix réelle et durable au Moyen-Orient. Ne rien faire serait insultant pour l'humanité et dégradant pour le monde civilisé.

* * *

● (1410)

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois pour attirer l'attention sur le terrible sort de Canso en Nouvelle-Écosse, une localité historiquement centrée sur la pêche.

La seule grosse entreprise de la ville, Seafreez Foods, demeure fermée à cause de la rareté des contingents. Le ministre des Pêches et des Océans pourrait redonner du travail aux employés de cette usine en donnant accès à la ressource et en acceptant la proposition de pêche au sébaste dans la zone 3O.

La ville subit de graves conséquences, mais la véritable tragédie vient de l'impact de la fermeture définitive de l'usine sur les gens. Ils perdent leur gagne-pain et la ville est vouée à la ruine. À Canso, quatre enfants sur cinq font appel au programme des petits-déjeuners à l'école primaire, 23 propriétés seront mises en vente à cause des arriérés de taxes non payées et la semaine dernière le seul restaurant de la localité offrant le service aux tables a fermé ses portes, comme bien d'autres commerces.

Les données du plus récent recensement indiquent que le comté de Guysborough, où se trouve Canso, se classe troisième au Canada pour ce qui est de l'exode de ses habitants. Lundi soir, les villageois se sont réunis pour un service oecuménique à l'église Star of the Sea, non pas pour pleurer, mais pour demander de l'aide, de l'espoir et de l'inspiration pour leur ville.

Le sort de mes concitoyens de la Nouvelle-Écosse est entre les mains du ministre des Pêches et des Océans. Je le prie instamment de venir en aide à la ville de Canso en cette période de crise.

* * *

LA JUSTICE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous les ans, sans que ce soit leur faute, des milliers d'enfants innocents au Canada sont privés de l'accès à leurs grands-parents en raison de décisions rendues sur la garde et l'accès dans des causes de divorce. Et tout cela se produit en dépit du souhait tant des enfants que de leurs grands-parents de passer du temps de qualité ensemble.

Les enfants et les grands-parents d'un bout à l'autre du pays veulent savoir si le nouveau ministre de la Justice remédiera à cette grave injustice qui prive des enfants innocents de l'accès à leurs grands-parents. La Loi sur le divorce doit être modifiée. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la titulaire précédente du portefeuille de la Justice a dit au *National Post*:

S'il est clair qu'en vertu de la loi en vigueur ou de la façon dont elle est appliquée, l'intérêt supérieur de l'enfant ne passe pas toujours en premier [...] nous allons chercher à savoir ce qu'il faut faire pour y remédier.

La Loi sur le divorce ne protège pas le droit des enfants à avoir accès à leurs grands-parents. Le nouveau ministre de la Justice peut-il nous dire si cette carence de la loi est toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant?

* * *

[Français]

JEAN-PAUL RIOPELLE

L'hon. Gilbert Normand (Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet, Lib.): Monsieur le Président, hier, est décédé un de nos plus grands Québécois et Canadiens, le peintre Jean-Paul Riopelle.

Cet homme, que j'ai connu personnellement, était aussi un ami intime. Il était un peintre oui, mais aussi un homme vrai, indépendant, un homme libre.

Par *Le refus global* qu'il a signé, il a combattu l'obscurantisme québécois d'après-guerre.

Article 31 du Règlement

Il a présenté dans ses peintures les grands espaces, la faune, les extravagances de cette nature, des îles du Saint-Laurent, des oies de l'Île-aux-Grues où il vivait et peignait, et aussi des icebergs du Grand Nord.

Durant 40 ans, il a vécu en France. Il en a aussi la citoyenneté d'ailleurs, mais il est revenu finir son oeuvre et mourir dans son pays natal, dans sa nature qu'il aimait tant. Il est un grand peintre international qui fait honneur à notre pays, le Canada.

Cet homme, qui a toujours fait fi du «politically correct», devrait être un modèle d'indépendance et de liberté pour tous les Canadiens et Canadiennes qui refusent de plier l'échine.

J'offre toutes mes condoléances à sa famille et à ses amis.

* * *

JEAN-PAUL RIOPELLE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier soir, nous apprenions avec une immense tristesse le décès du peintre Jean-Paul Riopelle.

Jean-Paul Riopelle, le Québécois, nous a non seulement légué une oeuvre picturale magistrale faisant de lui un des plus grands peintres contemporains du monde, mais il a également été, comme signataire du *Refus global* en 1948, un artisan du Québec moderne, précipité définitivement hors de sa grande noirceur.

J'ai eu la chance et l'immense privilège, au milieu des années 1980, de côtoyer M. Riopelle et de refaire plusieurs fois le monde avec lui en compagnie de Madeleine Arbour, elle aussi signataire du *Refus global*, de Martin Gauvreau et des autres qui avaient le privilège de pouvoir partager avec lui.

Je n'oublierai jamais ces moments trop rares, ces soirées bien arrosées quelquefois, passées à son atelier à Sainte-Marguerite, chez Madeleine ou ailleurs. Je rends hommage à ce monument québécois, critique et parfois pamphlétaire, mais je rends surtout hommage à l'homme que j'ai connu et que je n'oublierai jamais.

Au nom du Bloc québécois et en mon nom personnel, j'offre mes plus sincères condoléances à sa famille, à sa fille Yseult en particulier, à Madeleine, Martin et tous les autres pour qui la mémoire de Riopelle ne s'éteindra jamais.

* * *

● (1415)

[Traduction]

HERB GRAY

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, Herb Gray a été élu député la première fois le 18 juin 1962. Il a servi pendant 39 ans, six mois et 28 jours. Il a tout fait.

Au sein du gouvernement, il a été secrétaire parlementaire, ministre du Revenu national, ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre du Développement économique régional et président du Conseil du Trésor.

Dans l'opposition, il a été porte-parole pour les finances, leader parlementaire, leader adjoint et chef de l'opposition.

Questions orales

Quand le Parti libéral est revenu au pouvoir, il a été leader parlementaire, solliciteur général, vice-premier ministre chargé du bureau des bourses du millénaire, du règlement de la question des pensionnats pour autochtones et de toute autre question délicate.

Ses pairs reconnaissent sa force, son courage, sa compassion et son dévouement. Tous les Canadiens, nous y compris, doivent le remercier des services consciencieux qu'il leur a rendus depuis 40 ans. Nous le remercions. Que Dieu veuille sur lui.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui la Cour d'appel de l'Ontario a conclu que le gouvernement était légalement tenu de verser des intérêts sur les fonds qu'il a gérés au nom d'anciens combattants gravement handicapés ou de les investir. Dans les faits, le gouvernement a privé des anciens combattants handicapés de fonds qu'il a utilisés à ses propres fins.

Depuis les années 1970, le personnel du ministre, le vérificateur général, une cour supérieure de l'Ontario et aujourd'hui la Cour d'appel de l'Ontario disent tous que le gouvernement a eu tort d'agir ainsi.

Au cours des 30 dernières années, le gouvernement a transformé son erreur coûtant des millions de dollars en une dette qui atteint aujourd'hui 1,5 milliard de dollars. Le ministre des Anciens combattants est moralement et légalement tenu de régler cette question à l'amiable dans les plus brefs délais.

Le gouvernement verse des intérêts sur l'argent qu'il gère en fiducie pour les détenus, mais il refuse de rembourser l'argent qu'il doit à nos anciens combattants handicapés. C'est scandaleux, voire méprisable.

* * *

LA DÉPUTÉE D'EDMONTON-NORD

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, on peut dire que c'est vraiment la journée Grey aujourd'hui à la Chambre des communes.

J'attire l'attention des députés sur un anniversaire important dans l'histoire politique du Canada. Le 13 mars 1989, la députée d'Edmonton-Nord devenait la toute première députée du Parti réformiste élue à la Chambre des communes.

Je me souviens parfaitement de ce jour-là. Il est indiscutable que cela a marqué un virage dans l'histoire canadienne. Comme d'habitude, il fallait beaucoup de courage et de conviction pour être la première, mais loin de se contenter d'être la première, elle est l'une des députés les plus efficaces à la Chambre. C'est une adversaire redoutable et une collègue stimulante. J'ai parlé d'expérience de ces deux aspects de sa personnalité et laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que je préfère le deuxième.

Je rends hommage à mon amie et collègue, la présidente de mon caucus, la députée d'Edmonton-Nord à l'occasion de son 13^e anniversaire à la Chambre. Qu'elle garde toujours son enthousiasme.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Pat Binns, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avant que le premier ministre ne rencontre le président Bush, il doit expliquer ce qu'il dira au sujet du bois d'oeuvre. Les gens d'affaires, les syndicats, les dirigeants locaux, le gouvernement de la Colombie-Britannique et même le ministre du Commerce international craignent que le Canada ne réussisse pas à obtenir un accord, mais le premier ministre a souvent dit avec beaucoup d'assurance qu'il en obtiendrait un.

Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens comment il peut être si certain de pouvoir conclure un accord intéressant sur la question du bois d'oeuvre avec le président des États-Unis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je rencontrerai le président demain. J'exprimerai l'opinion de tous les Canadiens, soit que nous voulons que les Américains respectent l'accord de libre-échange que nous avons avec eux à tous les égards, y compris à l'égard du bois d'oeuvre. Des fonctionnaires à Washington s'affairent actuellement à examiner certains aspects de la question. Nous espérons qu'une proposition concrète viendra d'ici la fin de mois.

Actuellement, le ministre rencontre les représentants des provinces. Il y a quelques jours, j'ai rencontré le ministre de la Colombie-Britannique et une délégation de gens d'affaires, de syndicalistes et d'autochtones de cette province. Ils s'accordaient à dire que nous étions sur la bonne voie. Ils espèrent, tout comme moi, que nous arriverons à une entente qui respectera l'accord de libre-échange.

* * *

● (1420)

LE TERRORISME

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous les Canadiens souhaitent bonne chance au premier ministre parce que nous voulons que les gens retournent au travail.

Avant que le premier ministre ne se rende à Washington, il doit aussi dire aux Canadiens s'il est prêt à être partenaire à part entière dans la lutte au terrorisme. Le président Bush a laissé clairement savoir que la guerre contre le terrorisme était sur le point de s'élargir et que l'Irak était la prochaine cible.

Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens quelles preuves le président Bush devra lui montrer pour le convaincre que l'Irak est une menace pour nous tous?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement au gouvernement des États-Unis qu'il pouvait compter sur notre appui dans la lutte au terrorisme. Nous n'avons pas l'intention de changer notre position.

La question de l'Irak reste hypothétique pour l'instant. Nous sommes au coeur de l'action. Nos soldats qui se battent dans la neige sur le front en Afghanistan nous font honneur, et il semblerait qu'ils fassent de l'excellent travail. C'est là notre contribution. Lorsque d'autres demandes viendront, nous les analyserons et donnerons notre avis après en avoir discuté avec la Chambre des communes.

LE ZIMBABWE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a un autre point à régler avant que le premier ministre ne quitte le Canada.

Il a passé beaucoup de temps en Australie à convaincre nos partenaires du Commonwealth de ne rien faire au sujet de Robert Mugabe et de l'élection au Zimbabwe. Le premier ministre a promis à maintes reprises qu'il agirait si Robert Mugabe volait l'élection au Zimbabwe, et il est maintenant clair que c'est ce qui est arrivé.

Le premier ministre est-il finalement prêt à tenir les promesses qu'il a faites à cette conférence et à d'autres occasions? Dira-t-il au gouvernement du Zimbabwe qu'il ne peut plus compter sur l'aide du Canada et demandera-t-il au haut commissaire de ce pays de rentrer chez lui jusqu'à ce que son gouvernement ait rectifié la situation?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un processus a été établi de façon unanime à la conférence du Commonwealth.

Des observateurs du Commonwealth seront là, de même que des observateurs du gouvernement canadien. Ils rendront compte au Commonwealth et à nous. Un comité formé de trois chefs de gouvernement et d'État se réunira d'ici deux semaines pour analyser le rapport des observateurs et rendre une décision.

Je suis d'accord avec le chef de l'opposition pour dire que les choses ne semblent pas très prometteuses, mais nous devons suivre le processus, c'est-à-dire recevoir le rapport des observateurs avant d'en venir à une conclusion.

* * *

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est triste de penser au nombre de gens qui mourront d'ici à ce que ce processus soit terminé dans deux semaines.

[Français]

Le ministre des Travaux publics essaie de se donner une allure de «M. Net» dans le scandale de «groupe-inaction». Toutefois, il commence à ressembler à «M. Népotisme-Cache-Tout», comme son prédécesseur.

Il a eu 24 heures pour trouver le rapport. Il semble dire que son ministère est tout simplement trop mal organisé pour le retrouver. Où est ce beau rapport de 500 000 piastres?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les accusations contre les milliers de fonctionnaires qui travaillent pour mon ministère sont totalement injustifiées. J'espérerais que le député s'en tienne à la substance de la question.

En ce qui a trait au rapport, comme je l'ai dit au député, si je l'avais, je le déposerais à la Chambre.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une honte. Le ministre n'arrive pas à trouver un rapport de 500 000 \$ et, si nous n'insistions pas, il ne s'en ferait pas du tout à ce sujet. Ce rapport a été commandé par Alfonso Gagliano, qui a quitté au beau milieu d'un scandale. La firme dont il a retenu les services pour produire le rapport a versé une contribution de 70 000 \$ aux libéraux. Le rapport était probablement rédigé sur une serviette de table.

Questions orales

Ma question est simple. Le ministre a-t-il demandé à la GRC de faire enquête sur ce qui est arrivé à ce rapport d'un demi-million de dollars qui a disparu?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève cette question. Il prétend être intéressé à savoir ce que contenaient ces documents. Hier, devant le comité et ici même, à la Chambre, j'ai offert de rendre accessibles aux députés tous les documents justificatifs que j'ai ici. Combien ont accepté mon offre? Combien sont venus, monsieur le Président? Aucun député n'est venu. Cela montre bien à quel point le député et ses collègues s'intéressent aux faits. Ils ne s'y intéressent aucunement.

* * *

● (1425)

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances a beau nier l'existence du déséquilibre fiscal, cette réalité, pleine de conséquences pour le Québec et les provinces en matière de santé et d'éducation, ne disparaîtra pas parce qu'il n'en parle pas. Il faudrait s'en occuper.

Au lieu de s'entêter dans la négation d'un état de fait reconnu, non seulement par Bernard Landry, mais également par Mario Dumont, par Jean Charest—qui n'est pas un souverainiste—et par tous les ministres des Finances du Canada, au lieu de le nier, est-ce que le ministre va accepter de discuter avec ses collègues des provinces du déséquilibre fiscal, lors de la prochaine rencontre des ministres des Finances?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis certainement prêt à discuter avec mes collègues des sujets qu'ils veulent aborder.

Cela étant dit, ce n'est pas que moi qui nie l'existence du déséquilibre fiscal, c'est la Chambre de commerce du Québec, c'est le Conseil du patronat.

Lorsqu'on regarde les projections du Conference Board soumises par la Commission Séguin, ce sont les projections des cinq prochaines années du Conference Board qui nient l'existence du déséquilibre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Drôle de réaction, drôle de raisonnement, monsieur le Président. Il prend la partie du rapport qui lui convient et oublie le tout qui, lui, constate qu'il y a un déséquilibre fiscal.

Je demande donc au premier ministre, qui a mis sur pied la Commission Romanow dans le domaine de la santé, un domaine qui relève clairement de la compétence du Québec et des provinces, s'il ne vaudrait pas la peine de mettre sur pied une commission qui étudierait l'ensemble de la fiscalité, le partage de la fiscalité, parce que ça, c'est un domaine qui touche directement le fédéral.

Ne serait-il pas temps de mettre sur pied une telle commission, qui n'a pas eu lieu depuis 1964 avec la Commission Carter, et de se poser les vraies questions...

Le Président: L'honorable ministre des Finances a la parole.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois que je rencontre mes homologues des provinces, on discute de toute la question de la fiscalité. On l'a fait lors de notre dernière rencontre, on va le faire lors de nos prochaines réunions.

Questions orales

Cela étant dit, je suis content de constater que le chef du Bloc accepte maintenant que le Conference Board, en faisant des projections pour les cinq prochaines années, a établi clairement qu'il n'y a pas de déséquilibre fiscal.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le Conference Board dit, et je cite: «Il y a définitivement un problème de déséquilibre fiscal.» Fin de la citation.

Dans tout le pays, au Québec, dans les journaux, on discute et on analyse des sujets importants, comme la monnaie commune, la péréquation, le déséquilibre fiscal et la mondialisation, alors que ce gouvernement ignore les vrais enjeux et se contente de gérer à la petite semaine.

Depuis la Commission Carter en 1964, la fiscalité n'a fait l'objet d'aucune révision substantielle. Est-ce que le ministre des Finances conviendra qu'il est temps qu'il prenne ses responsabilités et mette sur pied une commission sur le partage des ressources fiscales dans les meilleurs délais?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je répète, encore une fois, que je suis certainement prêt à discuter, avec mes homologues provinciaux, des sujets qu'ils veulent aborder.

Maintenant, lorsqu'on parle d'impôt, peut-être que je devrais simplement rappeler au critique du Bloc que dans le budget du mois d'octobre, le Canada a fait la plus importante baisse d'impôt de l'histoire de notre pays, c'est-à-dire 100 milliards de dollars sur une période de cinq ans.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement est rapide pour envahir les champs de compétence qui ne sont pas les siens, et plus vite encore pour pousser sous le tapis les problèmes qu'il a lui-même créés.

Je demande au premier ministre s'il peut rappeler son ministre des Finances à l'ordre et lui dire qu'il serait bien avisé de créer une commission sur le partage de la fiscalité, parce qu'on a un réel problème de déséquilibre fiscal dans cette fédération, et c'est un domaine qui le regarde au premier chef. Pour une fois qu'il peut se mêler de ses affaires en agissant, il est temps qu'il agisse.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a très bien fait son travail en huit ans et demi. L'un des problèmes que nous avons à l'heure actuelle d'après l'opposition, c'est que nous avons trop bien fait notre devoir.

Lorsqu'il est devenu ministre des Finances en 1993, nous avions 42 milliards de dollars de déficit. Aujourd'hui, nous avons un surplus. Le gouvernement provincial veut baisser ses impôts. Il baisse ses impôts et veut qu'on paie à sa place. Nous, nous avons bien fait notre travail. Que la province fasse bien son travail aussi.

* * *

[Traduction]

LES INFRASTRUCTURES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): Monsieur le Président, le dernier recensement confirme que 80 p. 100 des Canadiens vivent aujourd'hui dans des centres urbains.

Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, le ministre des Finances a dirigé un groupe de travail sur les questions urbaines qui avait pour mandat de proposer des solutions aux problèmes urgents qui affectaient déjà nos villes à l'époque. Une fois élus, les libéraux ont jeté les propositions du groupe à la poubelle et, dix ans plus tard, les municipalités attendent toujours.

Récemment, le ministre des Finances a jeté une lueur d'espoir en déclarant que nos villes avaient le droit d'avoir une nouvelle entente.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens en quoi consiste la nouvelle entente qui permettra de remédier à la négligence dont les municipalités canadiennes font l'objet?

• (1430)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux semaines, au cours d'une rencontre très importante avec les maires de grandes villes, des ministres qui sont présents ici aujourd'hui ont discuté avec eux des problèmes financiers de leurs villes. Ils ont également discuté de la nécessité d'une nouvelle entente et ont reconnu les contraintes financières très graves avec lesquelles les maires de ces villes doivent compter.

Nous avons l'intention de poursuivre ces discussions parce que nous sommes conscients que le Canada s'urbanise de plus en plus. Par ailleurs, nous sommes également conscients des besoins très réels des régions au Canada, et c'est pourquoi nous avons l'intention d'aborder ces deux questions avec le même sérieux.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens sont très conscients que les maires des grandes villes qui sont venus à Ottawa en sont repartis les mains vides. Ils ont tenté de persuader le gouvernement que nos villes ne pourront pas survivre si le gouvernement continue de les négliger.

Le moment est venu pour le Cabinet de s'engager à remédier à la détérioration des villes en investissant dans les infrastructures stratégiques. Le gouvernement a-t-il un plan en ce sens? Le ministre dit qu'une nouvelle entente est nécessaire; a-t-il une proposition concrète? Nous voulons non pas des paroles, mais une entente. Où est cette entente?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle entente, ce sont les importants programmes d'infrastructures en nombre sans précédent, et notamment dans le domaine des routes et de l'assainissement des eaux. Je rappelle aussi que les municipalités reçoivent maintenant deux fois plus d'argent au titre de l'infrastructure verte et dans le cadre de la Fondation pour l'infrastructure stratégique, qui relève du vice-premier ministre. D'autre part, le comité des transports de mon caucus joue un rôle très actif et sans précédent dans le domaine des questions urbaines.

En fait, ce côté-ci de la Chambre et ceux de ce coin-là ont pris leurs responsabilités très...

Le Président: Le député de Calgary-Centre a la parole.

* * *

LA SANTÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre sait parfaitement que les compressions unilatérales imposées par le gouvernement fédéral ont eu un effet dévastateur sur les soins de santé et l'éducation au Canada. Elles étaient le reflet d'un fédéralisme combatif sous sa pire forme.

À présent, nous avons la confirmation, par le Conference Board, que les coûts que doivent assumer les provinces augmentent nettement plus vite que les recettes qu'elles enregistrent. C'est le contraire pour le gouvernement fédéral. L'excédent augmente. Il y a un déséquilibre fondamental dans notre fédération.

Au lieu de se servir des paiements de transfert pour camoufler le problème, le gouvernement va-t-il demander au Comité permanent des finances d'examiner sérieusement comment corriger le profond déséquilibre financier au Canada?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le comité est seul maître à bord et si les membres du comité veulent examiner la question, rien ne les en empêche.

Tout le temps que le parti du député était au pouvoir, le gouvernement n'a jamais enregistré d'excédent. Depuis que nous avons remplacé les conservateurs, nous avons un excédent. Les provinces réduisent leurs impôts et voudraient qu'on leur donne l'argent qu'elles ont utilisé à cette fin plutôt que de se servir de leur argent pour financer leurs propres programmes.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, Yves Séguin, un fédéraliste du Québec, a reconnu la semaine dernière le besoin criant de rectifier le déséquilibre fiscal qui existe entre le fédéral et les provinces.

C'est le même son de cloche partout ailleurs. Les premiers ministres provinciaux s'entendent sur l'importance fondamentale de ce problème. Ils le répètent à chaque conférence. Il y a consensus partout sauf au Cabinet fédéral, qui eux ne se rendent pas à l'évidence.

Le premier ministre peut-il nous assurer que le déséquilibre fiscal sera mis à l'agenda de la prochaine conférence des premiers ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à la dernière conférence des premiers ministres des provinces, nous avons engagé des sommes de 23 milliards de dollars pour les aider dans le système de santé. Ils étaient très contents et ils ont signé pour cinq ans. Ils n'étaient pas obligés de signer.

Seulement, si nous avons un surplus à ce moment-ci, c'est parce qu'on a eu une bonne administration depuis que les Canadiens ont décidé de mettre le cinquième parti dehors.

* * *

[Traduction]

LES SUBVENTIONS ET LES CONTRIBUTIONS

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un rapport commandé par les libéraux sur la visibilité du gouvernement est lui-même invisible. Ce rapport invisible sur la visibilité du gouvernement a coûté 550 000 \$ aux contribuables. Le chèque de 550 000 \$ adressé à la firme Groupaction était très visible. Le chèque de Groupaction au montant de 70 000 \$ adressé au Parti libéral était lui aussi très visible.

Le ministre interviendra-t-il à la Chambre pour confirmer que le rapport invisible n'a jamais existé, qu'il n'y a jamais eu un tel rapport?

• (1435)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais fournir de la visibilité au député qui a préféré se faire invisible quand il s'est agi d'examiner des documents qui sont très visibles et qui se trouvent devant moi.

Hier, je lui ai proposé, à lui, ainsi qu'à ses collègues et à toute la Chambre, d'examiner tous les documents justificatifs, mais il ne s'est même pas prévalu de cette offre. Évidemment, découvrir les faits et découvrir la vérité ne semblent pas constituer une priorité pour ceux qui lancent ces accusations.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre confond manifestement les documents avec le rapport. Quel que soit l'angle sous lequel on examine cette affaire, les contribuables canadiens ont été arnaqués par le gouvernement libéral, soit par fraude soit par grossière incompétence: fraude, si le rapport invisible n'a jamais été produit; grossière incompétence, si le rapport invisible a été perdu.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle hypothèse est la bonne? Les libéraux dissimulent-ils une grossière incompétence ou dissimulent-ils une fraude?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je trouve particulièrement intéressantes ces questions m'invitant à déposer un rapport que je ne possède pas, surtout quand le député d'en face refuse d'examiner les documents que nous possédons et qui prouvent que le rapport existe bel et bien.

Si le député d'en face le désire, je lui lirai quelques-uns de ces documents plus tard aujourd'hui, s'il en a le temps.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, la nuit dernière, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté une résolution historique rédigée par les Américains qui proclame l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le premier ministre entend-il manifester son accord le plus complet au président Bush face à cette résolution, et compte-t-il l'appuyer dans ses efforts pour que s'amorcent les négociations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la résolution du Conseil de sécurité hier était excellente et le Canada l'appuie entièrement.

J'espère que le dialogue va reprendre entre les parties dans les plus brefs délais et je suis très content à ce moment-ci que le gouvernement américain ait décidé d'envoyer dans la région le vice-président Cheney et le Général Zinni qui est attendu là.

Samedi, j'ai eu l'occasion de parler avec M. Arafat au téléphone et il voulait à tout prix que les Américains s'impliquent de cette façon. Je suis content que les Américains soient présents pour aider à mettre fin à ce carnage inacceptable.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, les membres de l'ONU n'ont pas hésité dans le passé à mettre sur pied une force de maintien de la paix, notamment à Chypre, à Suez, au Golan et au Kosovo, pour éviter les massacres de populations innocentes.

Le premier ministre entend-il se faire le promoteur d'une approche similaire au Moyen-Orient, en proposant l'établissement d'une zone de sécurité où les Casques bleus assureraient la cohabitation pacifique d'Israël et de la Palestine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, une proposition a été faite il y a plusieurs mois par M. Mitchell, je pense, à l'effet d'avoir des troupes présentes là-bas.

Questions orales

À plusieurs occasions, j'ai dit aux deux parties que s'il y avait un accord pour avoir des troupes sous l'égide des Nations Unies ou même autrement pour maintenir la paix, le Canada considérerait sérieusement d'être présent. Je pense que ce serait notre devoir d'être là.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi de citer ce qu'a dit la ministre du Développement des ressources humaines hier à la Chambre:

[...] ce n'est que dans les cas de fraude que les prestataires de l'assurance-emploi sont tenus de rembourser plus que ce qu'ils ont reçu. Il s'agit là d'une sanction administrative.

Ce n'est pas exact. En faisant cette déclaration, la ministre traite de fraudeurs une de mes électrices, Cher Kinamore, et des milliers de Canadiens qui ont touché des prestations d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années.

La ministre est-elle prête à sortir de cette enceinte pour accuser ainsi une de mes électrices et des milliers de Canadiens ou bien voudrait-elle se regarder dans un miroir pour mieux analyser la situation?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député a tort. Soit qu'il ne comprend pas le processus, soit qu'il tente délibérément d'embrouiller les Canadiens.

Nous parlons ici de gens qui ont touché des prestations d'assurance-emploi auxquelles ils n'étaient pas admissibles parce qu'ils avaient omis de déclarer certains gains.

Je tiens à préciser également que des sanctions administratives n'ont été envisagées que dans les cas où l'élément de fraude avait été établi.

• (1440)

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est bizarre. La vérification de 25 cas de paiements excédentaires vient d'être effectuée au bureau de DRHC de Nanaimo. Cette analyse a permis de constater que, selon les règles de 1996, 47 prestataires auraient remboursé injustement 81 000 \$ en plus des montants qu'ils devaient légitimement verser au gouvernement. J'aimerais bien déposer ce petit rapport pour que la ministre en prenne connaissance.

Quand les documents de son propre ministère prouvent à quel point le paragraphe 19(3) de la Loi sur l'assurance-emploi est boiteux, pourquoi la ministre continue-t-elle de s'en prendre aux travailleurs?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je rejette carrément la prémisse sur laquelle repose la question du député.

Qu'on me comprenne bien, notre gouvernement a apporté des améliorations d'ordre administratif aux dispositions concernant les gains non déclarés. S'il n'en avait été que du parti du député, jamais ces changements n'auraient été apportés. Son parti a vertement critiqué à la Chambre notre intention d'apporter ces améliorations.

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, les salaires offerts aux hommes et aux femmes du réseau anglais de Radio-Canada en Ontario et ailleurs au Canada sont supérieurs à ceux qui sont payés aux hommes et aux femmes du réseau français qui travaillent au Québec. Cet écart est de 11 p. 100 pour les hommes et de 20 p. 100 pour les femmes, alors que la cote d'écoute du réseau français est bien supérieure à celle du réseau anglais.

Est-ce que la ministre du Patrimoine compte rester passive encore longtemps face à la discrimination salariale pratiquée à Radio-Canada aux dépens des employés du Québec?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement, la discrimination existe face à tous les employés de langue française au Canada. Malheureusement, cela n'a jamais été mis de l'avant par le syndicat.

Je suis heureuse que, pour la première fois, ce soit mis de l'avant par le syndicat. J'espère que cette discrimination sera réglée au plus sacrant.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, voilà une réponse claire.

L'écart entre les hommes et les femmes qui gagnent 45 000 et plus est de 18 p. 100 en Ontario, alors qu'au Québec, il grimpe à 27 p. 100.

Est-ce que la ministre entend exprimer son désaccord face à l'injustice qu'on fait subir aux femmes à Radio-Canada?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la députée prétend que c'est malheureusement une question relative à l'Ontario et au Québec. Ce n'est pas le cas. J'étais en Alberta la semaine dernière. Il y a des employées de Radio-Canada qui souffrent de la même discrimination.

Malheureusement, lors des négociations, Radio-Canada n'a jamais mis de l'avant la question de l'équité. Maintenant, le syndicat l'a fait pour toutes les employées de Radio-Canada qui travaillent de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique. Elles ont besoin d'être traitées de façon égale.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la ministre a dit que l'opposition ne s'était pas plainte des règles inéquitables de l'assurance-emploi. Je vais citer un extrait d'une lettre que j'ai adressée à la ministre en 1999:

Un grand nombre de demandeurs reçoivent maintenant des lettres dans lesquelles on les accuse de fraude. Ces mêmes personnes n'ont jamais eu auparavant de problème avec le régime d'assurance-emploi et n'ont pas agi autrement qu'elles l'avaient fait dans le passé.

J'ai demandé à la ministre de régler le problème à ce moment-là et elle a refusé.

La ministre reconnaîtra-t-elle que le gouvernement a créé un énorme problème et qu'il a ensuite essayé de camoufler l'affaire?

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT**

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député dit qu'il m'a adressé une lettre, mais je pense qu'il aurait pu s'entretenir avec la porte-parole de son parti. Il y a un an, à la Chambre, nous avons parlé expressément d'apporter des modifications à la disposition concernant les gains non déclarés. La porte-parole de ce parti a alors dit ceci: «Il est difficile de justifier que l'on ne pénalise pas quelqu'un qui a fait une fausse déclaration». Elle a ajouté ceci: «Il est difficile d'imaginer qu'on ne pénalise pas quelqu'un qui a fait ça.»

Ces députés-là ne se parlent-ils pas entre eux?

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre compare des pommes et des oranges.

Je vais citer un autre extrait de la lettre que j'ai adressée en 1999 à la ministre de DRHC. Voici cet extrait:

La communication des principaux changements apportés au régime d'assurance-emploi et la sensibilisation de la population à ces changements ont été catastrophiques.

Encore une fois, j'ai demandé à la ministre de régler ces problèmes. Les fonctionnaires locaux de DRHC qui devaient composer avec ces problèmes réclamaient des changements et étaient parfaitement d'accord avec moi et mon bureau.

Pourquoi le gouvernement affiche-t-il un mépris aussi impitoyable envers les gens?

• (1445)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, l'été dernier, nous nous sommes au contraire servis des règlements pour améliorer les dispositions concernant l'administration des gains non déclarés. Il y a eu une période de consultations de 30 jours au cours de laquelle nous avons discuté expressément de cette question avec les Canadiens et demandé qu'ils nous fassent part de leurs opinions. Avons-nous entendu ce que le député avait à dire? Avons-nous entendu ce que son parti avait à dire? Absolument pas.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a annoncé que l'édifice de la Banque royale sur la rue Sparks, d'acquisition récente, serait rebaptisé pour rendre hommage à l'honorable Thomas D'Arcy McGee. Le ministre peut-il nous fournir un complément d'information sur cette décision des plus concrète qui fait les manchettes?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, Thomas D'Arcy McGee a très certainement été l'un des plus grands orateurs que le pays ait jamais eus. Cet homme était l'un des pères de la Confédération, le seul qui ait fait don de sa vie et qui soit mort en plein exercice de ses fonctions au niveau fédéral.

Un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai dévoilé une plaque portant son nom et qui sera posée dans l'un des plus beaux édifices à Ottawa pour lui rendre hommage. Je suis très fier de la contribution de Thomas D'Arcy McGee et je suis heureux de lui rendre hommage aujourd'hui.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, selon un rapport détaillé et indépendant établi par le gouvernement hollandais, il en coûterait au Canada de 200 à 700 millions de dollars pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en vertu du protocole de Kyoto, et non 40 milliards de dollars comme le prévoient l'Alberta et les pétroliers.

Le rapport constate également que les concessions déjà consenties au Canada nous permettront d'atteindre de 25 à 30 p. 100 de nos objectifs en matière de réduction des émissions, avec peu ou pas d'incidence sur notre économie.

Le premier ministre peut-il nous dire pourquoi d'autres gouvernements réussissent à fournir ce genre d'analyse scientifique et économique qui permettrait de démentir les propos alarmistes de certaines provinces et de grandes entreprises, alors que ce gouvernement en est incapable?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement cherche à établir un plan clair. Nous collaborons avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous voulons avoir l'assurance que tous ces facteurs sont pris en considération.

Il s'agit bien sûr d'un problème complexe. Les coûts varient selon les hypothèses retenues. Il faut donc s'assurer d'avoir en main tous les faits. Nous devons obtenir toute l'information afin d'être en mesure de prendre une décision judicieuse concernant la ratification de l'Accord de Kyoto. Nous agissons cependant de la sorte de concert avec les provinces, en collaboration avec les territoires, l'industrie et les Canadiens. C'est l'engagement que nous avons pris.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, je pourrais offrir le rapport au ministre. Peut-être cela l'aiderait-il à obtenir une partie de cette information.

J'aborderai maintenant un autre point. Comme de nombreux pays européens, et même les États-Unis, le Canada n'exige pas des sociétés gazières qu'elles mélangent leurs produits afin qu'ils brûlent en libérant moins de résidus et qu'ils produisent moins d'émissions néfastes.

La Société Iogen du Canada, chef de file dans la mise au point de combustibles de remplacement, sollicitée par le ministère de l'Environnement du Canada, a déclaré que le pays laissait échapper les possibilités que présentent les nouvelles technologies de l'énergie propre et qu'il n'y avait pas d'avenir au Canada pour cette entreprise ou d'autres entreprises semblables. Quand le gouvernement prendra-t-il l'environnement au sérieux et rendra-t-il obligatoires les carburants mélangés?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, si nous nous arrêtons au programme et au montant de 1,5 milliard de dollars que le gouvernement a affecté à la question du changement climatique, on constate que bon nombre de ces programmes parlent de combustibles de remplacement ainsi que de ressources renouvelables.

Ainsi, dans le seul secteur de l'énergie éolienne, un montant de 260 millions de dollars a été prévu afin de veiller à ce que nous tirions parti des possibilités offertes par les combustibles de remplacement. Nous avons aussi pris des engagements en ce qui concerne la pile à combustible.

Questions orales

Le député devrait analyser de plus près le plan que nous avons présenté. Il aura l'assurance que nous avons adopté des mesures en ce qui concerne les combustibles de remplacement ainsi que les ressources renouvelables.

* * *

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, l'agence de publicité Groupaction est heureuse et fière de contribuer régulièrement à la caisse du Parti libéral: 70 000 \$ entre 1998 et 2000, et abracadabra les nominations politiques sortent du chapeau du gouvernement.

Le magicien de Travaux publics a lancé un appel tous azimuts pour l'aider à retrouver ce fameux rapport d'un demi-million de dollars qui a disparu. Avec sa logique libérale, il essaie de nous faire croire que ces prétendues pièces justificatives dont il ne cesse de parler devraient suffire et se demande pourquoi donc être inquiet ou embarrassé.

Ma question est la suivante: pourquoi l'argent des contribuables n'arrête-t-il pas de se volatiliser?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par remercier la députée de sa question en ce jour très solennel pour elle, jour anniversaire de son élection.

Pour ce qui est de la réponse à sa question, la députée, comme le reste de ses collègues, particulièrement celui qui siège là-bas derrière et qui était au comité hier, parle de pièces justificatives qu'elle n'a pas lues et qu'elle n'a pas demandé à voir. Elle ne s'est pas présentée à mon bureau, elle n'a pas téléphoné et n'a pas cherché à se renseigner à leur sujet, ce qui ne l'empêche pas aujourd'hui de porter des accusations.

• (1450)

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, il ne s'agit pas des pièces justificatives. Il s'agit d'un document réel pour lequel quelqu'un a payé un demi-million de dollars. Le gouvernement ne peut tout simplement pas continuer impunément ses tours de passe-passe en faveur de ses partisans. La réponse du ministre est absurde.

Gagliano est peut-être maintenant en sûreté au Danemark, mais il y a toujours quelque chose de louche ici à Ottawa. La logique libérale que n'arrête pas de nous servir le ministre est ridicule. Ce rapport, pour lequel les contribuables ont payé un demi-million de dollars, est le fruit de l'imagination de quelqu'un, a été égaré par négligence, a été délibérément éliminé, ou n'existe pas encore. Quelle est la bonne hypothèse?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit hier à la députée et à tous ses collègues—et je suis certain qu'elle écoute ma réponse aussi attentivement que j'ai écouté sa question, ce que bien entendu elle ne fait pas, mais cela ne nous choque pas—que, en fait, les pièces justificatives sont à la disposition de tous les députés, et que, aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, un haut fonctionnaire a versé des acomptes et a signé un document certifiant l'existence de toutes ces pièces.

Pour répéter la réponse que j'ai donnée hier, dès que j'aurai le rapport, elle l'aura aussi.

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la ministre a multiplié les diversions pour dissimuler sa culpabilité à l'égard des gains non déclarés de l'assurance-emploi.

Elle a cité l'opposition hors contexte et l'a blâmée. Elle a prétendu que les prestataires pouvaient interjeter appel alors qu'elle sait pertinemment que de nombreux appels ont déjà été rejetés. Voici ce qu'un arbitre a dit: «Si la loi est injuste, seul le Parlement peut la modifier.»

Pourquoi la ministre a-t-elle appuyé une loi injuste qui a privé de millions de dollars...

Le Président: Laministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, nous avons amélioré l'administration de cet élément de la Loi sur l'assurance-emploi. Les seuls qui doivent se sentir coupables à la Chambre, ce sont les députés de ce parti qui posent des questions alors que, à maintes reprises, ils ont rejeté les mesures que le gouvernement voulait prendre pour améliorer le processus.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons reçu il y a deux jours des documents demandés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Hier, la ministre a eu le culot de dire que les prestataires de l'assurance-emploi qui n'aiment pas ce qui s'est passé peuvent lui écrire, comme si c'était aux criminels de faire justice. Le problème des gains non déclarés est la responsabilité de la ministre, carrément, et non des travailleurs qui ont été lésés.

Quand la ministre fera-t-elle ce qui s'impose et remboursera-t-elle ces travailleurs?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, c'est ridicule. La députée prétend que, si elle pose une question, c'est uniquement parce qu'elle a reçu des documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons abordé ce sujet à quelques reprises à la Chambre. Le porte-parole de son parti a traité de la question à la Chambre. Le gouvernement a apporté des changements d'ordre administratif, et, si le parti de la députée avait pu y faire quelque chose, rien n'aurait changé.

* * *

[Français]

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX
CANADA**

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics reconnaît avoir perdu un rapport de la firme Groupaction qui a coûté 550 000 \$ aux contribuables.

Il doit certainement y avoir, au sein du ministère, quelqu'un qui peut être tenu responsable de la perte du document, et qui est peut-être aussi au courant de son contenu.

Le ministre des Travaux publics a-t-il l'intention de prendre des mesures pour identifier le ou les responsables de la perte de ce rapport qui nous a coûté au-dessus d'un demi-million de dollars?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question de l'honorable député, je dois dire que je n'ai pas perdu le rapport.

Questions orales

Le rapport n'était déjà plus là au moment où j'ai aussi demandé à l'avoir. Si je l'avais eu, je ne l'aurais pas perdu, je l'aurais donné au député. Donc, le rapport n'est plus là.

Au sujet de l'identité des fonctionnaires qui ont reçu le rapport, ce renseignement, en fait, est déjà dans les médias. C'était dans les journaux, il y a déjà quelques jours. D'ailleurs, c'est dans le document de consultation que j'ai offert au député, lequel il n'a toujours pas consulté.

• (1455)

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, on pourrait suggérer au ministre d'aller faire un tour au Danemark, il le trouverait peut-être là-bas, le document.

Toujours est-il que nous lui avons demandé, hier, et je lui redemande aujourd'hui, pour sa propre crédibilité, s'il ne juge pas qu'une enquête publique sur la disparition du rapport serait indiquée, afin de démontrer que lui, au moins, n'est pas complice de la disparition et qu'il prend ses responsabilités.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué au député en réponse à sa première question, hier, en comité parlementaire et autrement, il s'agit de deux rapports; l'un sera déposé à la Chambre des communes, aujourd'hui, et l'autre, les documents en appui qui n'ont toujours pas été consultés, sont disponibles pour lui et pour tout autre parlementaire qui veut les voir.

Dès que j'aurai l'autre rapport, je le déposerai. À une même question, c'est la même réponse que tout à l'heure.

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les IRSC ont annoncé la semaine dernière qu'ils approuvaient l'utilisation d'embryons à des fins de recherche, ce qui va totalement à l'encontre du droit et du rôle de la Chambre pour ce qui est de légiférer.

Qui sont les législateurs dans ce pays? Pourquoi la ministre de la Santé a-t-elle délégué les droits de la Chambre à une agence gouvernementale non élue? C'est honteux.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à cette Chambre que lundi, la ministre informait la Chambre qu'avant le 10 mai, elle va déposer un projet de loi, suite aux recommandations du Comité permanent de la santé, dont mon collègue est membre, justement pour traiter de ce sujet.

Maintenant, il faut également réaliser que l'agence CIHR, qui devait également accorder des fonds pour la recherche qui touche spécifiquement, dans ce cas-ci, les cellules souches embryonnaires, devait donner un encadrement, et c'est ce qui a été fait.

[Traduction]

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire était lui-même membre du comité qui a passé des mois à examiner les questions liées aux techniques de reproduction, y compris la question controversée des cellules souches.

S'appuyant sur les preuves scientifiques, le comité multipartite a centré ses efforts sur la recherche sur les cellules souches adultes. Nous avons fait des recommandations claires quant à la forme et à la

composition d'un organisme de réglementation. L'initiative des IRSC passe complètement outre à nos travaux.

La ministre va-t-elle mettre fin à cet acte honteux de piraterie parlementaire et présenter une mesure législative en toute hâte à la Chambre?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue aurait peut-être dû écouter ma réponse plutôt que de lire sa deuxième question.

Encore une fois, suite aux recommandations du comité, la ministre s'est engagée à présenter un projet de loi à la Chambre avant le 10 mai. C'est ce qui a été dit, et le député devrait écouter.

Maintenant, il faut réaliser que j'étais également membre de ce comité. C'est vrai qu'on a entendu plusieurs témoins. C'est un sujet très difficile qui intéresse tous les Canadiens et c'est pour cela qu'on a pris beaucoup de temps avant d'en arriver à notre rapport.

Lorsque le projet de loi sera déposé, on va en discuter à la Chambre et ensuite, il sera renvoyé au comité avant de revenir pour la troisième lecture. C'est ce qui se passe.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens se préoccupent au plus haut point du bien-être de nos soldats en Afghanistan. Le ministre de la Défense nationale vient de tenir une conférence de presse sur les opérations Anaconda et Harpon.

Le ministre pourrait-il donner plus de précisions à la Chambre sur les opérations là-bas?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'opération Anaconda s'est terminée sur une importante contribution du Canada dans la lutte contre le terrorisme.

L'opération Harpon a débuté à l'aube aujourd'hui. Elle comprend une offensive contre le réseau al Qaeda dans les montagnes de l'est de l'Afghanistan et fait intervenir un bataillon mixte, formé de militaires canadiens et américains, sous la direction d'un Canadien, le lieutenant-colonel Stogran du PPCLI. C'est une contribution très importante dans la présente campagne. Appuyons nos soldats. Dirigeons vers eux nos pensées et nos prières en espérant qu'ils nous reviennent sains et saufs.

* * *

• (1500)

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'aéroport international de Vancouver est un endroit très occupé. Plus de 1 000 avions y atterrissent et en décollent chaque jour et la plupart de ces appareils survolent les vasières du détroit de Georgia.

Hommage

Les plans de mesures d'urgence en cas de catastrophe de la Garde côtière comme ceux de l'aéroport exigent que deux aéroglisseurs soient disponibles pour offrir des services d'urgence permanents sur l'eau, 24 heures sur 24.

On nous dit maintenant que l'appareil qui remplacera bientôt le vieil aéroglisseur de réserve est inutilisable lorsque les conditions météorologiques sont difficiles, ce qui ne permet pas d'assurer la continuité du service.

Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas que les quelque 16 millions de passagers qui emprunteront l'aéroport de Vancouver cette année ont droit à des services d'urgence en tout temps?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait soulevé cette question. Il est évident que la sécurité de nos aéroports revêt une très grande importance. Je m'engage envers lui à me pencher sur la question et à tenter de voir si je peux trouver une réponse acceptable. Je parlerai également au ministre des Pêches et des Océans, qui est responsable de la Garde côtière, pour voir ce qui pourrait être fait dans ce domaine.

* * *

[Français]

LE FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, dans un document d'information du ministère des Finances du 5 février dernier, on indique que les sommes du Fonds pour l'infrastructure stratégique seraient débloquées grâce aux intérêts épargnés sur le paiement de la dette.

C'est donc dire que la somme totale ne sera pas disponible avant sept ans, ce qu'ont confirmé les fonctionnaires du ministère des Finances.

Alors, pourquoi le vice-premier ministre ne demande-t-il pas que la somme de deux milliards de dollars soit débloquée avant la fin de l'année fiscale, le 31 mars prochain, pour qu'il puisse signer immédiatement les cinq protocoles d'entente soumis par le gouvernement du Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, ce que le ministère des Finances a dit, c'est que les économies sur le service de la dette seront utilisées à cette fin, c'est-à-dire la construction des infrastructures stratégiques. Mais on n'a pas dit que ce sont les seuls montants.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, voici ce que le ministre des Travaux publics disait, lorsqu'il siégeait dans l'opposition, au sujet du truquage des offres de vente de biens fonciers fédéraux:

N'est-il pas temps que l'affaire soit confiée à un comité parlementaire pour que nous puissions faire enquête non pas l'année prochaine ou après les élections, mais cette semaine?

Nous savons tous que les libéraux ont forcé la vente de précieux biens fonciers fédéraux à Montréal à un partisan libéral pour le quart de leur valeur. Le ministre voudra-t-il mettre de côté ces deux poids deux mesures en matière d'intégrité, suivre son propre conseil et renvoyer cette transaction louche à un comité parlementaire ou à la GRC?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà parlé dans le passé de la vente de biens fonciers fédéraux par la Société immobilière du Canada. Le député n'ignore pas que ces biens sont vendus par appel d'offres. La meilleure offre est acceptée. Il est très difficile de vendre une propriété foncière plus cher que le prix offert.

* * *

[Français]

MADAGASCAR

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, nous suivons depuis quelques semaines le déroulement des élections à Madagascar.

Malgré un premier tour de scrutin qui n'a pas donné de résultat concluant, le candidat de l'opposition s'est déclaré vainqueur et a depuis enjoint ses partisans à la grève générale et aux manifestations. Aux dernières nouvelles, il y a maintenant deux gouvernements parallèles et deux capitales.

Le secrétaire d'État pour l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie pourrait-il nous dire ce que le Canada fait pour essayer de résoudre la situation?

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, la situation à Madagascar est très préoccupante. Toutefois, nous apprenions que l'Organisation de l'Unité africaine propose, dans un rapport déposé hier, un gouvernement de réconciliation nationale.

J'ai rencontré, hier, l'ambassadeur de Madagascar. Ce matin, je me suis entretenu avec notre ambassadeur de la Francophonie et je lui ai demandé de solliciter l'appui de la Francophonie, notamment du secrétaire général Boutros Boutros-Ghali qu'il va rencontrer demain à Paris, pour continuer à faire pression sur les parties pour un règlement pacifique de la situation.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 1^{er} mars, c'est avec plaisir que j'invite le très honorable Herb Gray à prendre le siège à la barre de la Chambre.

* * *

● (1505)

[Traduction]

LE TRÈS HONORABLE HERB GRAY

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, voici un des très rares moments à la Chambre où nous ébahissons les Canadiens en mettant de côté nos divergences sectaires pour offrir un hommage particulier à un homme remarquable de cette honorable Chambre, quelqu'un qui a gagné le respect et l'affection de tous les députés, un vrai patriote, une légende, le très honorable Herb Gray.

Son bilan se passe d'explications: il a été élu député 13 fois d'affilée; il a été député pendant 14 000 jours d'affilée; et il a établi un record pour ses années consécutives de service. Il a occupé neuf postes au Cabinet. Il a été chef de l'opposition. Il a servi dans mon Cabinet avec grande distinction, en tant que leader du gouvernement à la Chambre, solliciteur général et vice-premier ministre.

Hommage

[Français]

Cependant, les chiffres et les titres ne rendent pas entièrement justice à tout ce que Herb Gray a représenté pour le Parti libéral, pour tout le pays, pour notre gouvernement, pour cette Chambre et pour moi personnellement.

Je me souviens qu'à mon arrivée à la Chambre, en 1963, le français ne se parlait pas beaucoup ici. Mais Herb était l'un des rares qui faisaient l'effort de parler français. Il s'est donné la peine de tendre la main à ceux d'entre nous qui ne parlions pas anglais.

Nous avons gravi les échelons du Cabinet ensemble. Nous avons connu de belles heures politiques, et elles ont été très nombreuses. Nous avons aussi vécu les heures sombres ensemble.

Pendant ces périodes difficiles, son instinct infaillible s'affirmait. Il était le calme incarné et une source de sages conseils. En un sens, il était la voix de la conscience du Parti libéral, un véritable esprit progressiste qui était fermement convaincu de la capacité du gouvernement de contribuer activement au mieux-être de la société.

Il a été l'un des bâtisseurs et des plus ardents défenseurs de nos programmes sociaux. Grâce à son leadership pendant une période très difficile, l'industrie de l'automobile demeure aujourd'hui l'un des piliers de la prospérité canadienne.

À une époque où l'on dit que les allégeances politiques ne sont plus très résistantes, la feuille de route de Herb Gray est d'autant plus impressionnante.

Le lien qui s'est tissé entre lui et les gens de Windsor-Ouest a été extraordinaire. C'est très révélateur de son dévouement envers sa circonscription. Mais ce qui distingue l'homme plus que tout, c'est son attachement à la Chambre des communes, à ses règles et à ses traditions.

[Traduction]

Il a été un rude batailleur, et je considère comme un privilège de m'être battu à ses côtés. Un des plus grands plaisirs que j'aie connus depuis mon arrivée à la Chambre a été de le voir agir pendant la période des questions, de voir le «Gray fog» entrer en action et sortir vainqueur de toutes les attaques. Pour moi, il sera toujours le maître de la tribune. Je voudrais lui demander de mentionner sa réponse préférée, mais je crains qu'il ne rejette la prémisse de ma question.

Herb a été un rude batailleur, mais il a également été équitable, ses adversaires l'ont toujours respecté et il les a respectés aussi. En dépit de nos divergences, il a reconnu que nous étions tous au service de la population. Nous nous consacrons tous au service public, et cette perspective lui a valu le respect de tous les partis, un respect qui ne peut s'exprimer plus éloquemment que par cette célébration aujourd'hui.

Herb Gray a été un serviteur de l'État dans le sens le meilleur et le plus vrai, et mérite amplement le plus haut titre qui puisse être décerné à des titulaires de charges publiques au Canada, celui de très honorable. Ce fut un honneur pour moi de siéger à ses côtés dans l'opposition et au gouvernement. Nous l'admirons tous et il nous manquera beaucoup. Nous savons également qu'il continuera de servir la population du Canada, avec son dévouement habituel, auprès de la Commission mixte internationale.

Quoi qu'il puisse arriver, je sais que tous les députés se joignent à moi lorsque je dis: Herb, notre ami, vous serez toujours chez vous à la Chambre.

• (1510)

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce n'est pas uniquement à titre de chef de

l'opposition mais également au nom des députés de la promotion de 1972 qui siègent encore à la Chambre que j'ai le plaisir de rendre hommage aujourd'hui à Herb Gray. Je sais qu'habituellement, nous ne faisons pas mention de cela, mais à une occasion comme celle-ci, il est agréable de voir à la tribune des gens comme Eugene Whelan, Mitchell Sharp et d'autres du groupe de 1972. C'est une preuve du respect que nous avons pour Herb Gray.

J'ai été informé de ce grand honneur par le président du caucus libéral. Lorsque j'ai appris que M. Gray était appelé à comparaître à la barre de la Chambre, j'étais légèrement inquiet parce que, comme les députés le savent sans doute, les personnes qui comparaissent à la barre le sont généralement pour y être réprimandées par le Président. Je n'arrivais pas à m'imaginer ce que Herb pouvait avoir fait qui mérite une réprimande de la part du Président.

Puis j'ai pensé à quelques motifs qui pourraient justifier cela. Je me suis dit aussi que des députés pourraient occuper le fauteuil à tour de rôle pour partager la réprimande, parce que nous ne pouvons pas vous laisser tout le plaisir, monsieur le Président.

Voici les catégories de remontrances que je suggère et les députés que j'estime les mieux placés pour les administrer. En premier lieu, le très honorable citoyen pourrait être réprimandé pour son rendement ministériel. En tant que ministre, Herb Gray a été la cible de milliers de questions de l'opposition, soigneusement préparées et répétées. Or, il n'a jamais répondu à une seule d'entre elles. En tant que chef de l'opposition, je serais le mieux placé pour administrer la réprimande pour cette catégorie.

En second lieu, Herb Gray pourrait être réprimandé à titre de député de Windsor-Ouest. Pendant 40 ans, il s'est accaparé la circonscription sans jamais la partager avec ses amis de ce côté-ci de la Chambre. Il n'a jamais compris qu'en politique, les changements sont salutaires. Pour administrer cette réprimande, je recommande la chef du Nouveau Parti démocratique. Lors de presque toutes les élections, de 1962 à 2000, son parti a joué le rôle de second violon dans la circonscription de Windsor-Ouest, jamais celui de premier violon.

Troisièmement, on pourrait adresser à Herb Gray des remontrances quant à l'incroyable loyauté qu'il a toujours témoignée à l'endroit de ses électeurs, de son parti et de son chef. Ne sait-il pas que ce type de comportement n'est plus en vogue? Plus personne ne se comporte ainsi. Le choix du candidat approprié pour cette catégorie s'est avéré des plus difficiles. Il y avait tellement de députés parmi lesquels choisir que j'ai décidé de m'en référer à un groupe d'experts: le Caucus de la représentation démocratique. Après avoir longuement réfléchi, le CRD, qu'on appellera l'académie aux fins de cet exercice, a sélectionné un candidat. Devant l'espoir que je lis sur tous ces visages, je trouve regrettable que l'académie n'ait pu choisir qu'un seul candidat. Celui qui aura le bonheur d'adresser le très honorable Herb Gray des remontrances au sujet de sa loyauté est l'honorable député de Richmond.

Hommage

Quatrièmement, on pourrait reprocher à M. Gray de promouvoir un surnom. La recommandation pour cette catégorie nous est venue du ciel, sous la forme d'un courrier électronique envoyé par le regretté Mel Tormé qui avait eu un différend avec notre très honorable invité au sujet d'une question de droits d'auteur. Comme nous le savons tous, la voix de M. Tormé lui avait valu le surnom de «Velvet Fog» en anglais. Dans le camp de Tormé, on semblait cependant craindre une éventuelle confusion dans les surnoms et donc un empiètement sur les droits d'auteur étant donné que le surnom de notre invité était «Gray fog». Monsieur le Président, une ordonnance de cesser et de s'abstenir de s'attirer ce surnom de quelque façon que ce soit devrait venir directement de vous, compte tenu de la clarté et de la précision avec lesquelles vous formulez vos décisions et vos réponses.

Blague à part, l'opposition officielle a aujourd'hui l'insigne honneur de rendre hommage au très honorable Herb Gray, qui a servi la Chambre, ses électeurs et son pays avec compétence, grâce et dignité. C'était un farouche adversaire, certes, mais il se comportait néanmoins et toujours en véritable gentleman. Nous souhaitons à Herb et aux siens beaucoup de bonheur dans leur vie post-parlementaire.

Je regrette simplement le fait que je ne pourrai plus voir Herb sur les banquettes d'en face et lui poser mes questions. J'aurais voulu pouvoir le regarder dans les yeux et lui dire que «je n'accepte pas la prémisse de sa question».

• (1515)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours que la Chambre des communes a l'occasion de souligner de façon spéciale le travail de l'un de ses membres, de même que son départ de cette Chambre. Cette occasion nous est donnée aujourd'hui, alors que nous saluons M. Herb Gray.

Celui qui a été député de Windsor-Ouest pendant près de 40 ans a été sans contredit un pilier de tous les premiers ministres qu'il a servis. En siégeant sans interruption à la Chambre des communes depuis 1963, il est devenu l'un des parlementaires les plus expérimentés au Canada. Il a, en plus, occupé plusieurs fauteuils ministériels au cours des ans, jusqu'à devenir vice-premier ministre, en 1997.

Celles et ceux qui ont décidé, élection après élection, de lui faire confiance pour les représenter en cette Chambre ont sans doute déjà eu l'occasion d'exprimer leurs sentiments à M. Gray. Aujourd'hui, c'est à titre de collègues que nous devons lui faire partager les nôtres.

L'ancien vice-premier ministre et moi ne partageons pas les mêmes convictions politiques. Ce n'est un secret pour personne et cela ne choquera pas M. Gray que je le souligne. Mais il sera peut-être surpris de m'entendre lui dire que ses 40 années de service en cette Chambre méritent d'être soulignées.

La vie politique est une vie exigeante, difficile pour nous-mêmes et pour nos proches. M. Gray pourrait sûrement en parler. Mais je suis convaincu que si on lui posait la question sur ce qu'il retient d'abord de toutes ses années au gouvernement comme dans l'opposition également, il pourrait nous entretenir de la démocratie, de ses responsabilités de député et de ministre, ou de l'importance qu'il attachait à remplir ses fonctions au meilleur de ses connaissances et de ses compétences.

Les tâches de parlementaires que nous accomplissons sont souvent critiquées et mal comprises; pourtant, elles sont essentielles à la vie démocratique de nos sociétés. J'espère que toutes ces années

de vie parlementaire permettront à M. Gray de témoigner de l'importance de la tâche qu'il accomplissait pour que nos concitoyennes et concitoyens comprennent encore mieux le travail que nous accomplissons ici, collectivement.

M. Gray a quitté la vie trépidante et un peu folle que nous menons sous les feux des caméras et devant les micros. Il pourra probablement profiter un peu de sa nouvelle vie, même si son départ de la Chambre des communes ne signifie pas un retrait de la vie active. Je souhaite à sa famille et à ses amis de pouvoir passer plus de temps encore avec lui.

L'ancien vice-premier ministre a été un adversaire difficile pour nous. Au nom de mes collègues du Bloc québécois, je salue cet adversaire. Je suis convaincu que M. Gray regrettera la Chambre des communes, et peut-être même s'ennuiera-t-il des questions des députés du Bloc québécois. Mais peut-être voudrait-il me dire aussi que la prémisse de mon commentaire est fautive, que ce n'est pas uniquement le devoir qui l'a tenu si longtemps à la Chambre des communes, mais aussi le plaisir et le bonheur qu'il avait à représenter ses électrices et ses électeurs et à siéger au Cabinet.

Monsieur Gray, en toute amitié, je vous souhaite bonne chance pour la poursuite de votre carrière et de votre vie.

• (1520)

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai servi avec M. Gray depuis mon arrivée ici, en 1968, alors qu'il n'en était qu'à sa sixième année dans cette enceinte. Au nom de notre caucus, je suis fier de rendre hommage à un grand Canadien et un grand parlementaire, le très honorable Herb Gray.

M. Gray vient au troisième rang dans l'histoire de notre pays pour ce qui est de la durée de son service en tant que député. Il a servi sous huit premiers ministres et a réussi à survivre politiquement à tous sauf un. C'était un grand parlementaire. C'était un serviteur modèle de la chose publique. En même temps, il était intensément politique. Il était passé maître de notre procédure et du fonctionnement de la Chambre des communes.

[Français]

Il a été élu en 1962. Réélu 12 fois de suite, il a été député, ministre, chef de l'opposition, ministre encore et, finalement, il a été le vice-premier ministre du Canada.

Maintenant, il vit une nouvelle réincarnation en tant que président de la Commission mixte internationale. Il est une vraie force de la nature.

[Traduction]

Lorsque je pense à Herb Gray que je connais bien depuis 1968, quatre images et quatre Herb différents me viennent à l'esprit. Premièrement, il y a Herb le parlementaire, surnommé le «Gray fog». Il était passé maître dans l'art d'esquiver les questions de l'opposition. Monsieur Gray, en tant que députés de l'opposition, nous attendons avec impatience le jour où nous formerons le gouvernement et que nous pourrions répondre aux questions des libéraux de l'opposition en disant que nous rejetons la prémisse de leurs questions.

Deuxièmement, je pense à Herb le roi des retours. Il a siégé au Cabinet, il a été relevé de ses fonctions, puis il est revenu au Cabinet. C'était également le roi du retour en matière de santé. Il s'est sorti d'une grave maladie et est maintenant en parfaite forme. Ces événements sont un hommage à sa force, sa persévérance et sa détermination.

Hommage

Troisièmement, je me rappelle de la Herbermanie, le phénomène qui a effrayé le député de Shawinigan, il y a une douzaine d'années. En 1990, le chef de l'opposition de l'époque, M. Gray, a prononcé un discours célèbre à l'occasion d'un dîner de la tribune de la presse pendant la campagne à la direction du Parti libéral. Ce discours, dans lequel il faisait ressortir ses faiblesses, a tout de suite entraîné une campagne en faveur de Herb et les gens se sont mis à réclamer Herb à grands cris. En réponse à cette campagne de recrutement, il a dit que s'il se présentait comme candidat, il collerait sur la porte de la chambre d'hôtel de tous les délégués libéraux une note disant: «Ne me dérangez pas, je suis avec Herb». Il m'a confié aujourd'hui qu'il aurait dû se présenter.

Quatrièmement, je pense au côté personnel de Herb Gray. Je pense à disco Herb, le roi du rock. Il a caché ce côté de sa personnalité pendant longtemps, mais son amour du rock et des discothèques est rapidement devenu légendaire dans la région d'Ottawa et de Windsor. Il avait également le sens de l'humour. Il est vrai qu'il en faut pour être un membre du gouvernement libéral.

Nous sommes désolés de le voir partir. Nous lui souhaitons tout le succès possible. Nous adressons nos meilleurs vœux à son épouse, Sharon Sholzberg Gray, qui défend avec vigueur les soins de santé publics. Nous adressons nos meilleurs vœux à ses enfants et à sa famille.

Je vais conclure en citant les paroles immortelles d'un autre rocker, le grand artiste canadien Neil Young, qui chantait «Keep on rockin' in the free world».

• (1525)

[Français]

Monsieur Gray, bonne santé, bonne chance et au revoir.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je tiens à rendre hommage à mon tour au très honorable Herb Gray, un homme respecté de tous les partis représentés à la Chambre. Je le considère un peu comme un compagnon charismatique. Mon collègue de la Saskatchewan a remarqué un fait des plus rares: Herb Gray a souri en entendant cela.

Je dois dire une chose. C'est aussi un homme de précision et il devrait donc savoir que mon collègue de la Saskatchewan a fait une légère erreur en formulant ses commentaires. M. Gray a siégé plus longtemps que tous les premiers ministres avec lesquels il a travaillé, sauf deux. Bien sûr, comme j'ai des raisons de le croire, je dirais au premier ministre que rien ne pourrait nous laisser croire qu'il ne reviendra pas.

Je suis personnellement très heureux qu'il ait finalement été invité à se présenter à la barre de la Chambre. Il m'est arrivé souvent, au cours de sa carrière parlementaire, de tenter de l'y entraîner, mais il s'est toujours montré trop prudent pour que j'y arrive.

Puisque nous introduisons de nouveaux précédents à la Chambre aujourd'hui, je crois qu'il pourrait être approprié de retirer la phrase pour laquelle Herb Gray était si bien connu. Je suis persuadé que s'il le demandait, le Président obtiendrait facilement le consentement unanime de la Chambre pour déclarer non parlementaire la phrase suivante: «Je dois rejeter la prémisse de la question du député.»

Je suis heureux que le gouvernement ait trouvé le moyen de permettre à la Chambre de rendre hommage à Herb Gray pour les quelque 40 années de services éminents qu'il a données au pays. M. Gray a été témoin de nombreux changements dans cette Chambre. Il a aussi été témoin de nombreux changements au pays depuis sa première élection.

Il a fait partie du gouvernement qui nous a donné le drapeau à la feuille d'érable. Il était là quand la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a déposé son rapport. Il a assisté à la création du Régime de pensions du Canada et à la signature du Pacte de l'automobile. Certains disent qu'il était là pour la construction du chemin de fer, mais ce n'est qu'une rumeur. Chose certaine, il était là pour le rapatriement de la Constitution et la proclamation de la Charte des droits et libertés.

M. Gray et moi avons souvent eu des désaccords. C'est la nature de la démocratie. Il s'est opposé à mon parti sur la question du libre-échange. Nous n'étions pas d'accord à propos des règles concernant les investissements étrangers, ainsi que de la TPS.

Bien que nous ayons croisé le fer sur des questions importantes, personne de ce côté-ci de la Chambre ne mettra jamais en doute l'amour de Herb Gray pour son pays. Sa foi dans le rêve canadien, qui est de travailler dur pour se ménager une meilleure vie et un meilleur pays, a caractérisé sa carrière au service du Canada.

[Français]

La sagesse de Herb Gray nous manquera beaucoup. En héritage, il nous laisse son intégrité, sa force de caractère, son grand respect et sa compréhension de l'entité qu'est la Chambre des communes. Ce sont des qualités auxquelles tout parlementaire devrait aspirer.

Nous saluons le travail indéfectible de M. Gray. Nous lui souhaitons à lui, à son épouse, Sharon Sholzberg Gray, et à ses enfants, beaucoup de bonheur et de succès dans leurs entreprises futures.

[Traduction]

J'ai dit plus tôt cette année que Herb Gray avait été efficace tant au gouvernement que dans l'opposition et qu'il préservait l'équilibre de son parti dans les bonnes périodes comme dans les périodes de turbulences. On se souviendra de lui pour son dévouement à la Chambre, cette institution qui représente le fondement même de notre démocratie. Il y a 10 ans, à l'occasion de son 30^e anniversaire, il avait dit ceci à la Chambre:

Je me suis trouvé en train de parler ici, en cette merveilleuse assemblée qui, malgré ses problèmes, est encore l'institution vers laquelle se tournent les Canadiens quand il s'agit de protéger et de revaloriser leurs libertés et leur bien-être, et puisse-t-il toujours en être ainsi.

Nous parlons d'une même voix pour souhaiter à Herb Gray le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions de président de la Commission mixte internationale. Nous le remercions pour toutes ses années de travail au service du Canada. Nous allons poursuivre son oeuvre pour faire en sorte que la Chambre des communes demeure l'institution qui protège et revalorise les libertés et le bien-être des Canadiens. Merci, Herb Gray.

• (1530)

Le Président: Je suis très heureux d'inviter le très honorable Herb Gray à s'adresser à la Chambre.

Le très hon. Herb Gray: Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je fais aujourd'hui accroc à ma pratique habituelle en acceptant la prémisse de tout ce qui s'est dit à la Chambre.

Je remercie sincèrement la Chambre pour l'honneur exceptionnel qu'elle me rend en me permettant de prendre la parole de ce côté-ci de la barre de la Chambre des communes, un jour de séance, même si je ne suis plus député.

Hommage

Aucun des députés qui m'ont rendu hommage n'a jamais eu à me rejoindre à l'extérieur de la Chambre pour discuter de paroles qui auraient ou non été prononcées, et j'en suis ravi. Je le répète, je suis très sensible aux paroles qui ont été prononcées et à l'honneur qui m'est rendu.

Je dois remercier les habitants de Windsor-Ouest qui m'ont élu 13 fois de suite, des gens qui ont reconnu en moi plus que le simple porte-étendard d'un parti et défenseur d'un leader. Je remercie les centaines de bénévoles qui m'ont aidé à me faire élire et réélire, des jeunes et des vieux, de nouvelles recrues qui n'étaient même pas de ce monde la première fois que j'ai été élu, il n'y a pourtant pas si longtemps il me semble.

Je dois beaucoup à ma famille qui m'a apporté beaucoup d'amour et de soutien, surtout à mon épouse et à mes enfants. C'est grâce à eux que j'ai connu une si brillante carrière.

Ma vie familiale n'a jamais été interrompue ou bouleversée par ma vie politique. Au contraire, elle découle de ma vie politique. Elle s'est inspirée de ma vie politique.

Permettez-moi de vous décrire, à titre d'exemple, un événement qui est survenu tout récemment, en 1964. J'ai rencontré la dame que j'allais épouser à une rencontre de jeunes libéraux, à la salle 209 de l'édifice de l'Ouest.

Je veux proposer aujourd'hui, et je peux peut-être formuler une motion officielle à cet égard étant donné que je suis déjà à l'intérieur de la barre de la Chambre, que les membres de la régie interne acceptent d'installer une plaque sur le mur de la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest pour souligner et reconnaître cette occasion historique car, comme ma femme l'a toujours dit, c'est à partir du moment où nous avons été mariés que les choses ont commencé à fonctionner pour moi.

Je veux remercier ceux avec lesquels j'ai travaillé au sein du caucus libéral et du Parti libéral. Ils ont été non seulement des collègues, mais aussi des amis. Je veux également remercier de leur amitié les députés de l'opposition à la Chambre. Je les remercie particulièrement de m'avoir donné de la matière brute aussi extraordinaire à utiliser dans mes réponses et mes discours.

● (1535)

[*Français*]

Ils m'ont beaucoup aidé dans mes efforts pour appuyer le gouvernement. Par exemple, le Bloc québécois a soutenu si activement les institutions canadiennes, et je dois les remercier avant mon départ.

[*Traduction*]

Je ne peux pas donner d'exemple de ce que je veux dire par matière brute, mais la rumeur selon laquelle je ne répondais pas aux questions n'est pas fondée. J'y répondais, mais les députés de l'opposition n'étaient pas disposés à écouter mes réponses.

Je veux remercier les premiers ministres libéraux qui m'ont permis de travailler au nom des électeurs de ma circonscription et au nom de tous les Canadiens au sein de leur Cabinet. Je veux rendre particulièrement hommage au premier ministre actuel, le député de Shawinigan, de m'avoir invité à devenir le premier vice-premier ministre à plein temps de l'histoire et de m'avoir permis de donner un sens et une signification à ce qui, auparavant, n'était qu'un titre s'ajoutant à une autre responsabilité.

Je suis très fier que, parce que le premier ministre m'a appuyé dans mes efforts pour donner un sens et une signification à ce poste, on ait

considéré, à juste titre, la nomination de mon successeur comme une importante promotion.

Je suis aussi fier d'avoir occupé un poste primordial à titre de leader parlementaire de l'opposition. J'en remercie mes collègues de l'époque, par exemple, l'actuel président du caucus libéral, ainsi que le très honorable John Turner. Je remercie aussi la Gouverneure générale de l'insigne honneur qu'elle m'a fait en m'accordant le titre de très honorable. Être nommé «très honorable» dans notre système, c'est quelque chose de merveilleux.

Lorsque j'ai exercé les fonctions de chef de l'opposition, et encore quand je suis devenu le premier vice-premier ministre à temps plein, je faisais partie de la première génération des membres de ma famille immédiate à être nés au Canada. Mes parents sont venus au Canada de l'Europe de l'Est, plus précisément du Bélarus, en tant qu'immigrants juifs à la recherche de libertés et de possibilités qui ne leur étaient pas accessibles dans leur pays d'origine. Ils ont trouvé ici ces possibilités. Comme bon nombre d'autres familles appartenant à la grande famille canadienne, ils ont apporté une magnifique contribution au pays et m'ont permis de servir ma collectivité et mon pays dans de nombreux et magnifiques rôles à la Chambre des communes et au sein du gouvernement du Canada.

Je mentionne ces faits non pas par vanité, mais seulement parce qu'ils témoignent d'une partie de l'histoire du Canada. Mon histoire est aussi celle de millions d'autres personnes qui ont fait du Canada ce qu'il est. L'histoire de ma famille fait partie de l'histoire des personnes constituant la grande famille canadienne qui a construit ensemble ce qui est jusqu'à maintenant le seul pays multiculturel et pluraliste à avoir fait ses preuves dans le monde. Nous y sommes parvenus ensemble. Nous avons édifié ce que sir Wilfrid Laurier appelait, il y a 100 ans, un Canada uni dans sa diversité.

Chacun d'entre nous ajoute sa touche, qui devient partie intégrante du grand patrimoine canadien. Mes racines juives m'ont inspiré dans mon travail comme député et comme ministre. J'ai toujours été inspiré par les paroles des prophètes hébreux lorsqu'ils nous demandaient de pratiquer la justice et l'équité, lorsqu'ils nous demandaient de faire droit aux misérables et justice aux indulgents.

Ce sont là certains des volets qui ont soutenu mon intérêt, ma participation et mon engagement dans la vie parlementaire et publique pendant toutes ces années. Si je m'arrête à vous tous et à d'autres qui ne sont pas ici à la Chambre des communes, cela signifie que nous travaillons ensemble à la mise en place de la structure qui nous donnera le genre de pays que nous souhaitons, un pays où l'initiative individuelle a sa place, mais où la collectivité organisée est partie prenante, par l'entremise du gouvernement qui fait valoir les valeurs que sont la sollicitude et la compassion.

Il y a mille ans, un grand sage juif a dit dans l'ouvrage du Talmud, Pirke Aboth: Maxime des Pères «Priez pour le sort du gouvernement car, sinon, les hommes s'entre-dévoront.» Ces sages paroles sont de mise aujourd'hui. Ces paroles sont également pertinentes sur le plan de nos institutions parlementaires et de la place qu'elles occupent dans le gouvernement d'aujourd'hui.

Il s'en trouve pour dire que la Chambre des communes n'est plus pertinente ni significative. Je ne suis pas d'accord avec eux. Lorsque nous avons pris le pouvoir, en 1993, par exemple, nous avons lancé l'actuel processus prébudgétaire qui donne un nouveau sens à la consultation qui a cours au moment clé du travail de la Chambre des communes et du Parlement.

Travaux de la Chambre

Il s'en trouve pour dire que rien n'est fait, que tout prend trop de temps. Pierre Elliott Trudeau disait ceci:

● (1540)

Un pays, après tout, n'est pas quelque chose que l'on construit comme les pharaons ont construit les pyramides et qui reste là à défier l'éternité. Un pays se construit jour après jour à partir de certaines valeurs communes.

Pierre Elliott Trudeau disait aussi ceci:

[...] si la nation canadienne survit, ce sera seulement grâce au respect et à l'amour que nous aurons les uns pour les autres. Chacun d'entre vous, chacun d'entre nous doit, de toutes ses forces, viser cet objectif dans sa vie quotidienne.

Monsieur le Président, pour que nos institutions parlementaires, et en particulier la Chambre des communes, soient pertinentes et significatives, je vous exhorte à faire votre travail dans l'esprit des propos suivants que sir Wilfrid Laurier a tenus au cours d'un débat parlementaire: «Tant que je siégerai à la Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe maintenant, chaque fois que mon devoir sera de prendre position sur n'importe quelle question, je prendrai position pour des motifs qui feront appel à la conscience de chacun, pour des motifs que comprendront tous ceux qui chérissent la justice, la liberté et la tolérance.»

Des voix: Bravo!

Le très hon. Herb Gray: Monsieur le Président, si j'en juge par leurs applaudissements, les députés trouvent que ces propos sont tout aussi vrais aujourd'hui qu'ils l'étaient lorsque Laurier les a tenus, il y a près de cent ans.

Je suis déjà à relever d'autres défis en tant que président de la Commission mixte internationale.

● (1545)

[Français]

Je suis maintenant le président de la Commission mixte internationale qui s'occupe des grandes questions qui m'ont intéressé pendant toutes mes années de vie publique.

[Traduction]

Oui, la Commission mixte internationale aborde des questions et des enjeux importants qui m'ont préoccupé tout au long de ma carrière publique: les relations entre le Canada et les États-Unis, la gestion de notre frontière partagée s'étendant du Pacifique à l'Atlantique, la protection et la qualité de nos eaux limitrophes et transfrontalières, et enfin, l'élimination des facteurs qui menacent notre avenir et celui de nos enfants comme la pollution de l'eau et de l'air transfrontaliers.

Nous avons entrepris une lutte légitime contre le terrorisme, mais nous sommes guidés par des motifs tels que la protection et l'élargissement de nos libertés et celles des autres habitants de la planète, la protection et l'amélioration de notre qualité de vie et de celle de nos petits-enfants; autrement dit, tenir pour prioritaires l'amélioration et le rehaussement de notre environnement humain et naturel.

En terminant, je tiens à dire que je suis très heureux de quitter cet endroit merveilleux en pleine possession de mes capacités et de mes moyens, et j'en remercie Dieu, car je pourrai relever les nouveaux défis dont j'ai parlé, un peu dans l'esprit de l'Ulysse de Tennyson:

Comme il est mélancolique de s'arrêter,
De marquer le pas, de rouiller sans ternir,
De perdre le lustre de l'usage!
Mais des tâches nobles restent encore à accomplir.

J'espère avoir cette possibilité pour vous et pour tous les Canadiens. Pour terminer, voici d'autres vers de l'Ulysse de Tennyson. Il dit ceci:

Rien de ce qui existe ne m'est étranger,
Bien des choses passent, mais bien des choses subsistent également.
Nous sommes ce que nous sommes;
L'essentiel de notre être, le courage qui nous anime
Nous détermine
À poursuivre nos efforts, à chercher, à trouver et à ne pas abandonner.

Je vous invite tous à continuer votre travail dans cette enceinte et auprès de tous les Canadiens, poursuivant ensemble vos efforts, cherchant, trouvant et n'abandonnant jamais l'édification d'un Canada encore meilleur et d'un monde beaucoup plus paisible.

Merci beaucoup, thank you very much.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Je voudrais remercier le très honorable Herb Gray, de la part de la Chambre.

● (1550)

[Traduction]

Je ne vais pas ajouter mes vœux à ceux déjà offerts ici à la Chambre puisque j'aurai l'occasion de participer à la suite de cette célébration en l'honneur de la carrière de M. Gray, lors de la réception qui suivra immédiatement, dans la salle du Comité des chemins de fer.

[Français]

J'invite tous les députés à se joindre à nous.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des Travaux des subsides:

Que, de l'avis de la Chambre, les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce de bois d'oeuvre résineux et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

[Français]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-France, suite à la 33^e réunion annuelle tenue à Toronto, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, du 3 au 10 septembre 2001.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, qui a représenté le Canada à la réunion de la Commission de la défense et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN tenue à Washington, D.C. et Tampa, du 27 janvier au 2 février 2002.

* * *

JOUR DÉSIGNÉ

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour que l'on adopte la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant toute décision de la présidence, et reconnaissant l'importance de maintenir l'intégrité du processus des travaux des subsides, l'attribution des motions d'opposition, avec ou sans vote, aux différents partis, les jours désignés pendant un exercice normal qui commence le 1^{er} juillet et qui se termine le 30 juin, soit établi comme suit: l'Alliance canadienne devrait obtenir un total de 11 journées désignées, dont un maximum de huit pouvant faire l'objet d'un vote; le Bloc québécois devrait en obtenir un total de six, dont un maximum de quatre pouvant faire l'objet d'un vote; le Nouveau Parti démocratique devrait en obtenir un total de deux, dont un maximum d'une pouvant faire l'objet d'un vote; et la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique devrait en obtenir un total de deux, dont un maximum d'une pouvant faire l'objet d'un vote.

● (1555)

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS**LA VIOLENCE**

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement,

je voudrais présenter des pétitions au nom d'électeurs de Lambton—Kent—Middlesex. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures, avant la fin de l'année civile, pour exercer un contrôle sur les scènes de violence au cinéma, à la télévision et dans les jeux vidéo.

VIA RAIL

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition aujourd'hui au nom d'électeurs de ma circonscription, Fundy—Royal. Cette pétition a été dûment certifiée par la Chambre.

Ces pétitionnaires demandent à la Chambre des communes, par l'entremise de Transports Canada et de VIA Rail, de rétablir le service de train de voyageurs reliant Saint John et Fredericton vers l'ouest en passant par la belle ville de McAdam, au Nouveau-Brunswick, d'où vient mon père, puis Sherbrooke et Montréal, et vers l'est de Montréal à Halifax.

Ces pétitionnaires font remarquer que cette liaison ferroviaire, qui a été supprimée en 1994, avait un taux d'utilisation de 66 p. 100. Le gouvernement devrait se pencher sur des options de transport en commun et c'est avec plaisir que je présente cette pétition.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n^o 104 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 104—**M. John Williams:**

En ce qui concerne la rémunération au rendement pour les fonctionnaires des catégories Direction (EX) et sous-ministre (SM), quels ont été, pour l'exercice 2000-2001 et pour chaque ministère, organisme et société d'État: *a*) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie EX (par exemple, EX-1, EX-2 et ainsi de suite); *b*) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie EX; *c*) le nombre d'employés qui ont reçu une rémunération en fonction de leur rendement, ventilé par niveaux à l'intérieur de la catégorie DM (par exemple, DM-1, DM-2 et ainsi de suite); *d*) le nombre d'employés pour chaque niveau de la catégorie DM; *e*) le montant total versé en rémunération au rendement?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de motion n° P-25 portant production de documents, inscrit au nom du député de Skeena, est jugé recevable par le gouvernement, sauf pour ce qui a trait aux documents ne pouvant être communiqués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, et les documents sont déposés immédiatement.

Motion n° P-25

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, rapports, notes, lettres, factures, courriels et autres pièces de correspondance concernant l'étude de l'efficacité menée par Groupaction Marketing, au prix de 612 250 \$, sur la commandite par le gouvernement d'activités de chasse, de pêche et de loisirs.

Le Président: Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion n° P-25?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion n° P-41 portant production de documents, inscrit au nom du député de Winnipeg-Centre?

Motion n° P-41

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toute lettre, note de service, document ou autre communication envoyé par le leader du gouvernement à la Chambre des communes ou le greffier du Conseil privé à des ministres ou sous-ministres concernant des études menées par Revenu Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada ou un ministère connexe au sujet de la décision de la Cour suprême rendue en 1999 et autorisant les entreprises à inclure dans leurs dépenses déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu les amendes, prélèvements ou pénalités si ces pénalités sont imposées pour des activités menées afin de gagner un revenu.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, aucun des documents demandés n'existe. Je prie donc le député de retirer sa motion.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, à la lumière de ce que nous dit le député parlementaire, j'accepte de retirer ma motion portant production de documents.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Pour ce qui a trait à la motion de l'opposition, dont avis a été donné pour demain, 14 mars, cette motion pourra être mise aux voix conformément à l'ordre sessionnel adopté plus tôt aujourd'hui.

Je désire informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le vendredi 1^{er} mars 2002, en raison des hommages, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 42 minutes.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1600)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2001

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-49, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 10 décembre 2001, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-49. Cette mesure législative met en oeuvre les dispositions du budget présenté par le ministre des Finances le 10 décembre 2001. Ce budget s'inscrivait dans un contexte d'incertitude sans précédent et dans une conjoncture de ralentissement économique et faisait, bien sûr, suite aux terribles événements du 11 septembre.

Le Comité des finances, dont je fais partie, a mené, d'un océan à l'autre au Canada, des consultations prébudgétaires pour entendre ce que les Canadiens avaient à dire. Je suis ravi de dire que le ministre des Finances et le gouvernement ont tenu compte des priorités exprimées par les Canadiens lors des consultations. Essentiellement, les Canadiens ont signalé quatre grands secteurs de préoccupation. Certes, d'autres inquiétudes et propositions ont été émises, dont certaines très précises, mais il y avait plusieurs thèmes communs axés sur quatre grands facteurs.

Premièrement, les Canadiens nous ont dit vouloir que le gouvernement donne suite au programme de sécurité nationale. Les citoyens veulent que le ministre des Finances fournisse le financement nécessaire pour aider le Canada à lutter contre la menace terroriste qui s'est manifestée de façon si horrible le 11 septembre.

Deuxièmement, les Canadiens veulent que le gouvernement assure les réductions d'impôt de 100 milliards de dollars prévues dans le budget 2000 et dans la mise à jour économique de l'automne 2000, en l'occurrence l'allègement fiscal le plus considérable de l'histoire canadienne.

Troisièmement, ils voulaient que le gouvernement protège les 21 milliards de dollars investis dans les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, aux termes d'un accord marquant que le gouvernement a conclu avec les provinces et les territoires. Un autre montant de 2,5 milliards de dollars a été affecté au développement de la petite enfance. Les Canadiens nous ont dit qu'il fallait préserver ces investissements dans la santé, l'enseignement postsecondaire et le développement de la petite enfance.

Quatrièmement, les Canadiens nous ont dit que, après les pénibles efforts déployés pour éliminer le déficit, il fallait à tout prix éviter de retomber dans les déficits.

Voilà quels ont été les grands thèmes qui nous ont été présentés au cours de nos consultations, aux quatre coins du Canada. Je le répète, il y a eu d'autres propositions, et d'autres préoccupations se sont fait entendre, mais les grands thèmes sont ceux que j'ai énumérés.

Le ministre des Finances et le gouvernement ont écouté. Dans son budget du 10 décembre, le ministre a protégé la réduction d'impôt. Le gouvernement ne contractera pas de déficit cette année, ni pendant les deux ou trois prochaines années au moins. Il a protégé les investissements consentis en santé et débloqué 7 milliards de dollars pour la sécurité nationale.

Initiatives ministérielles

Le programme de la sécurité nationale comprend bien des choses. Il y a des ressources pour répondre aux besoins du SCRS et de la GRC, ainsi qu'aux besoins qui se font sentir à la frontière, car l'Agence des douanes et du revenu du Canada doit améliorer la circulation des marchandises et des personnes à la frontière de façon sûre et efficace.

Le budget fournira également des ressources supplémentaires au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour qu'il puisse améliorer l'étude des demandes d'immigration et de statut de réfugié. Il y aura aussi d'autres mesures, mais voilà l'essentiel. Le budget débloque des ressources importantes pour atteindre ces objectifs de sécurité.

Je suis très heureux de parler de façon assez détaillée du budget, car je sais qu'il y a eu bien des échanges à la Chambre et au comité au sujet, par exemple, du droit pour la sécurité aéroportuaire. J'estime pour ma part, et je sais que mon sentiment est partagé par nombre de mes collègues de part et d'autre de la Chambre, qu'il faudra surveiller attentivement l'application de ce droit qui est de 24 \$ pour un aller-retour et de 12 \$ pour un aller simple sans escale. Il faut s'assurer que le sort des petites localités accessibles uniquement par avion court-courrier ne seront pas mis en danger. Un droit de 12 \$ ou de 24 \$ sur un billet de 100 \$ ou de 200 \$, c'est très onéreux. Nous tenons à suivre de près l'évolution de la situation.

• (1605)

Le droit se révélera peut-être trop élevé, car les données dont le gouvernement disposait au moment où il a dû proposer la taxe étaient fragiles. Pour en revenir aux événements d'après le 11 septembre, nous nous sommes trouvés en novembre dans la situation prébudgétaire où il nous fallait établir certaines hypothèses en matière de voyages par avion. On peut imaginer la situation dans laquelle se trouvait le ministre des Finances quand il a dû évaluer du mieux qu'il pouvait le volume de la circulation aérienne qu'il devrait y avoir tout au long du prochain exercice financier.

Le ministre a demandé l'avis de Transports Canada et des compagnies aériennes et en a tiré toute l'information possible. Il faisait cependant ces évaluations dans des circonstances difficiles. C'est donc ainsi qu'on en est arrivé à un droit pour la sécurité du transport aérien de 24 \$ pour un voyage aller-retour. Ce droit va servir à payer ce qu'il en coûte pour améliorer la sécurité dans 90 des principaux aéroports du Canada. Il y aura un meilleur matériel et du personnel mieux formé pour traiter les usagers des aéroports.

Il y a un aspect qu'on perd parfois de vue à la Chambre quand les députés d'opposition disent qu'il s'agit d'un droit fixe et que cela représente donc une taxe d'un taux énormément élevé pour quelqu'un qui achète un billet d'avion de 100 \$ ou 200 \$ et que c'est difficile à avaler. D'accord, cela peut causer un problème, mais il faut tenir compte d'une autre chose: quand les voyageurs se présentent aux postes de contrôle de sécurité, peu importe qu'ils voyagent entre Toronto et Vancouver ou entre Victoria et Kelowna, le même travail est nécessaire pour leur faire franchir les contrôles de sécurité. Il s'agit essentiellement d'un coût fixe.

Nous ne pouvons pas toujours considérer ces questions d'un point de vue purement économique. On a discuté de la question et certains ont proposé que la taxe à la sécurité aérienne soit basée sur la valeur ou sur un pourcentage du montant du billet, ce qui signifierait que plus le voyage serait long, plus la taxe serait élevée.

Cela voudrait donc dire que ceux qui font de longs voyages subventionneraient ceux qui vont moins loin. Je présume que cela se défend, mais on peut également avancer que dans le cas d'un coût fixe, les gens qui choisissent de voyager, c'est-à-dire les usagers,

doivent comprendre que les mesures de sécurité que les Canadiens considèrent comme des normes d'excellence et d'application nécessaires pour assurer la sécurité des passagers aériens ont un coût. C'est la réalité.

Certains ont demandé pourquoi on ne pourrait pas abolir ce droit et imputer ces frais à la population en général. Une bonne partie des coûts de 7 milliards de dollars dont j'ai parlé précédemment pour le financement des mesures de sécurité est imputé largement aux contribuables en général. Toutefois, le gouvernement était d'avis que pour ce qui est des frais d'utilisation, c'est-à-dire la taxe ou le droit exigé, cela devrait s'appliquer aux gens qui choisissent de voyager.

Ce n'est qu'une toute petite partie des coûts globaux de sécurité qui ont été absorbés par le gouvernement et tous les Canadiens, y compris ceux qui se trouvent à la tribune et à la Chambre aujourd'hui. C'est une très petite proportion du programme national de sécurité qui se répercute sur les usagers.

Le ministre des Finances a indiqué clairement que la situation serait suivie de près afin de déterminer si les frais exigés étaient trop élevés, c'est-à-dire s'ils dépassaient ce qu'il faudrait recueillir pour combler les coûts supplémentaires liés à la sécurité, puisque c'est ce à quoi cette taxe devait servir.

Si les députés d'en face consentaient à jeter un oeil aux documents budgétaires, ils se rendraient compte que les sommes recueillies au chapitre de la taxe sur la sécurité aérienne au cours des cinq prochaines années, si elles correspondent aux coûts engagés au cours de ces cinq années, serviraient à défrayer les dépenses engagées par le gouvernement pour accroître la sécurité dans les aéroports.

Évidemment, les coûts seront plus élevés la première année, car il faudra acheter du matériel et former le personnel qui devra intervenir dans de telles situations. Donc, la première année, les coûts seront plus élevés que les recettes, mais les choses devraient s'équilibrer sur la période de cinq ans.

• (1610)

Le gouvernement ne cherche pas ici à faire de l'argent, mais bien à faire correspondre les recettes aux coûts associés à l'amélioration de la sécurité dans les aéroports, afin que les passagers puissent voyager en toute sécurité. Voilà le but visé.

Si, au bout de six mois, d'un an ou de deux ans, le gouvernement s'aperçoit que les droits sont trop élevés, qu'ils sont supérieurs aux sommes nécessaires, alors il les révisera sûrement. Le ministre des Finances s'est clairement engagé à réviser les droits à la baisse s'il y a lieu. Si les droits nuisent aux petites localités qui comptent sur les vols de courte distance, le gouvernement verra également à rectifier la situation.

Il n'y a toutefois pas de solutions faciles. S'il en existait, les députés d'en face siègeraient sûrement de ce côté-ci et régleraient tout en une fraction de seconde. Le problème est très complexe.

Le projet de loi prévoit la création d'une administration chargée de superviser les mesures de sécurité et gérée par un conseil d'administration composé de 11 membres de diverses sphères d'activité. Le Comité permanent des finances a étudié un amendement visant à nommer à ce conseil d'administration un représentant du milieu syndical. J'ai appuyé cet amendement, car, comme je l'ai dit au comité, nous vivons tous des expériences différentes lorsque nous subissons un contrôle aux aéroports.

Initiatives ministérielles

Par exemple, l'autre jour, j'avais une paire de petits ciseaux qui servent à couper les poils du nez, par exemple. Au moment de passer le contrôle, on m'a demandé d'ouvrir mon sac. On me les a confisqués.

C'est dur à avaler. Des gens m'ont dit, je ne l'ai jamais vérifié mais je suis sûr que c'est probablement la vérité, que quand on sort de la zone de sécurité, on peut acheter les mêmes petits ciseaux dans une de ces petites boutiques qui vend un peu de tout. Je ne sais pas. Je n'ai pas essayé.

Beaucoup de gens travaillent pour les services de sécurité. Ces gens voient probablement des tas de choses. Ils pourraient nous faire profiter de leur sagesse et de leur expérience. À mon avis, s'ils disaient cela à un représentant du conseil, l'administration prendrait de bien meilleures décisions.

Le ministre des Transports a dit qu'il voulait absolument s'assurer que tous les membres du conseil aient une certaine connaissance des questions syndicales et aient des entrées dans le monde syndical car c'est à cette source que nous devrions nous approvisionner. Pourquoi ne le faisons-nous pas? Je comprends pas. Il n'y a qu'un certain nombre de sièges au conseil. Je suppose que c'est la raison.

Je ne sais pas si les députés ont lu un livre qui date maintenant d'il y a assez longtemps, et qui s'intitule «Managing by Wandering About». Ce livre a été écrit par un ancien directeur général d'une société. Au lieu de s'isoler dans son bureau avec tous les signes apparents du pouvoir, de la célébrité et le reste, il sortait de son bureau et allait voir les gens. Il allait voir les ouvriers qui travaillaient à leurs machines, dans l'entrepôt, ceux qui étaient chargés de tenir l'inventaire des stocks. Il n'arrêtait pas de se promener. Il a dit qu'il en a appris davantage de cette façon qu'assis, réunion après réunion, avec les membres de la direction, les cadres, et autres.

Nous devrions nous tourner vers ces gens. Ils ont beaucoup d'expérience. Ils ont vu beaucoup de choses sur le lieu même de leur travail. Nous devrions tirer parti de leur expérience, et je pense que le gouvernement comprend cela.

Ce projet de loi porterait exécution de certaines autres dispositions importantes du budget de 2001. L'une de ces dispositions porte sur l'établissement d'un programme intitulé Fonds canadien pour l'Afrique, un programme d'un demi-milliard de dollars pour aider les pays d'Afrique qui se sont engagés à l'égard d'une bonne gouvernance et du respect de la démocratie et des droits de la personne.

L'Afrique est un continent très compliqué. Je sais que mon collègue qui est assis ici s'est employé pendant des années à essayer de comprendre l'Afrique. Je me sens donc quelque peu gêné de parler de l'Afrique à la Chambre.

• (1615)

Nous avons des défis importants à relever. Nous voulons aider les Africains à s'aider eux-mêmes, mais nous voulons aussi nous assurer de leur attachement à la saine gestion publique, à la transparence, à l'obligation de rendre des comptes et à la lutte contre la corruption.

Les habitants de ma circonscription disent que, s'ils envoient 1 \$ d'impôt à Ottawa et que nous envoyons cet argent en Afrique, 40¢ sur ce dollar se retrouveront dans une banque suisse au compte d'un dirigeant corrompu et le reste servira à aider les gens. Je suis certain que cela est inacceptable pour les députés et pour les Canadiens. Nous devons nous assurer que notre gouvernement est prêt à aider seulement les pays d'Afrique, ou d'ailleurs dans le monde, qui ont

besoin de notre aide et qui montrent un attachement à la saine gestion publique.

Les journaux nous parlent des diverses choses qui se passent en Afrique et des événements troublants qui se déroulent au Zimbabwe, mais nous ne pouvons pas tourner le dos à cet important continent. Nous devons aider ces gens à s'aider eux-mêmes. Ce fonds d'un demi-milliard de dollars servirait à cela. Le premier ministre, qui présidera la prochaine rencontre du G-8 à Kananaskis, a dit que l'Afrique serait une priorité et que ce fonds servirait à aider les gens dans le besoin.

J'ai entendu certains Canadiens demander pourquoi nous aiderions ces gens alors qu'il y a de la pauvreté au Canada. C'est vrai. Cependant, en tant que gouvernement, nous devons assumer nos responsabilités au sein de la communauté mondiale dans laquelle nous vivons et jouer notre rôle en aidant les autres à s'aider eux-mêmes. C'est pourquoi cette mesure est si importante.

Une autre mesure prévue dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui entraînerait l'injection de 2 milliards de dollars qui seraient réservés pour des projets d'infrastructure stratégique. Il s'agirait de projets revêtant une importance nationale partout au Canada. Ils se distingueraient, dans une large mesure, des programmes d'infrastructure gouvernementaux déjà en place.

Il y en a trois, et le financement accordé à cette fin a été important. La dernière fois, on a injecté environ 3,7 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral octroie des fonds, et les provinces et municipalités versent leur part. On réalise ainsi toute une série de projets qui vont de systèmes d'égoût et d'aqueduc à des initiatives culturelles. Il s'agit toutefois d'un programme distinct.

Les deux milliards de dollars que le gouvernement a annoncés dans le budget de 2001 serviraient à des projets de plus grande envergure. Ils seraient de nature stratégique de par leur portée et leur importance nationale. Le budget permettrait la création d'un fonds à cette fin. À l'origine, il devait s'agir d'une fondation. C'est ce qui avait été annoncé dans le budget. L'avantage d'une fondation, c'est qu'elle assure une continuité du financement. Il n'y a pas de problèmes liés aux fonds inutilisés. Elle assure la gouvernance et est plus indépendante par rapport au gouvernement. Certains diraient que c'est une bonne chose.

Le gouvernement a décidé, dans sa sagesse, de délaissier l'idée d'une fondation et d'opter plutôt pour un crédit annuel. Ainsi, les députés, ceux que les Canadiens ont élus, pourraient influencer sur les priorités établies pour les projets d'infrastructure nationaux. Le ministre responsable du dossier est impatient de travailler avec les députés des deux côtés de la Chambre afin de déterminer quelle devrait être la teneur des lignes directrices et les critères qui devraient s'appliquer aux différents projets proposés.

• (1620)

Il nous faut investir dans l'infrastructure. En plus d'être une bonne politique officielle, cela créerait des emplois, stimulerait l'activité économique et favoriserait notre capacité concurrentielle. Plusieurs des initiatives proposées favorisent notre capacité de livrer concurrence et améliorent notre pays. Je suis heureux de voir que le budget met en place le financement nécessaire pour que l'investissement fédéral de 2 milliards de dollars donne lieu à d'autres investissements d'ici quelques années.

Initiatives ministérielles

Le budget renferme aussi d'autres mesures. Au cours du débat, les gens d'en face, en particulier, parlent rarement du congé fiscal que le ministre des Finances accorde aux petites entreprises. Les impôts sur le revenu de ces entreprises sont différés d'un an environ. Cela les aidera, surtout que la conjoncture économique difficile complique leur gestion des mouvements de trésorerie. C'est une mesure très importante du projet de loi.

Il y en a d'autres. Je sais que la question des outils qu'utilise un mécanicien a soulevé beaucoup d'intérêt et de débat à la Chambre. De ce côté-ci, nous avons envisagé diverses solutions. Les propositions faites à la Chambre dans le passé ne faisaient pas la distinction entre les outils d'un mécanicien et ceux d'autres travailleurs. Si nous avons adopté ces propositions, des employés de bureau auraient voulu déduire le coût de leur ordinateur, de leur assistant numérique ou de divers gadgets pour faire des recherches.

Certains auraient été d'accord. Toute baisse d'impôt est bonne pour le contribuable. Or, c'est ce dernier qui nous paye pour gérer les ressources financières de la manière la plus sage et la plus prudente possible. Quand on envisage un avantage fiscal en voulant limiter son application aux outils d'un travailleur et qu'on ne pose aucune restriction, on risque de se retrouver tout d'un coup face à toute une série de complications du fait que certains réclament l'avantage parce qu'ils doivent acheter du matériel de recherche, s'abonner à des publications ou autre chose du genre.

Le problème que soulevait ce projet de loi, c'est qu'il avait une portée tellement vaste que le gouvernement n'avait aucun moyen de limiter les dépenses qu'il aurait engendrées. Quand je parle de limiter les dépenses, je veux dire dans l'intérêt de tous les contribuables. De nombreuses personnes travaillent comme entrepreneurs privés dans toutes sortes de domaines. Si nous avons approuvé ce genre de déduction pour dépenses relatives à un emploi, nous aurions ouvert la porte à toutes sortes de déductions. C'est pourquoi j'appuie la décision du gouvernement.

Le budget de 2001 présenté par le ministre prévoit une déduction du coût des outils achetés par des apprentis qui participent à un programme d'apprentissage reconnu dans une province ou un territoire. Le montant de la déduction serait limité aux coûts extraordinaires engagés et serait fondé sur un certain pourcentage du revenu.

Nous savons tous qu'un apprenti-mécanicien gagne très peu. Il doit néanmoins se constituer un coffre d'outils. Ces dispositions entreraient en vigueur en vertu du projet de loi, aux termes duquel un apprenti-mécanicien participant à un programme d'apprentissage approuvé dans une province ou un territoire peut déduire ses dépenses jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage de son revenu, et même reporter une partie de cette déduction. Supposons que pendant la première année d'apprentissage, l'apprenti doive acheter un grand coffre et le remplir d'outils. Compte tenu qu'il a un faible revenu, soit 24 000 \$ ou 25 000 \$, l'apprenti-mécanicien risque de devoir restreindre ses achats au cours d'une année donnée, mais il pourra reporter la partie inutilisée de sa déduction à l'année suivante. Je pense que c'est une mesure équitable.

• (1625)

Nous avons dû aussi examiner d'autres corps de métiers, comme les électriciens, les plombiers et les menuisiers. Le gouvernement a passé en revue divers métiers par l'entremise du ministère des Finances. D'après les données recueillies, que l'on pouvait, sauf erreur, se procurer auprès de Développement des ressources humaines Canada et de diverses associations, les outils des mécaniciens représentent une dépense beaucoup plus élevée que

les outils utilisés dans n'importe quel autre métier. C'est ce qu'ont révélé les données, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre.

Une question ressort de tout cela. Pourquoi un employeur, les Silencieux Midas, par exemple, ne fournirait-il pas les outils à ses employés? Il semble qu'effectivement ce dernier ne fournisse pas les outils, présumément parce qu'ils ont tendance à disparaître, et je ne doute pas que ce soit le cas.

De nombreuses organisations, sociétés et autres employeurs doivent instaurer des mesures de contrôle à l'endroit des outils, du matériel ou des médicaments qui sont utilisés. Je ne suis pas certain que l'argument soit tout à fait convaincant, mais il est vrai que de nombreux ateliers embauchent des contractuels.

Curieusement, les travailleurs autonomes peuvent acheter des outils, les inscrire dans les coûts en capital et amortir ces coûts aux fins de l'impôt. On pourrait demander pourquoi la situation est différente pour un entrepreneur par rapport à un employé. La raison en est que, dans la plupart des cas, un entrepreneur doit courir des risques commerciaux supplémentaires.

Si une personne avait conclu un marché avec un employeur, l'agence du revenu interviendrait probablement et dirait que cette personne n'est pas vraiment un entrepreneur, mais qu'elle est plutôt un employé, car c'est l'employeur qui lui donnerait des tâches à accomplir quotidiennement.

Comme un vrai entrepreneur court plus de risques commerciaux ou personnels qu'un employé, la fiscalité offre plus de latitude à l'entrepreneur à l'égard des coûts engagés pour des outils qu'il peut déduire comme frais professionnels au moyen d'une déduction pour amortissement.

Le projet de loi C-49 mettrait en oeuvre les dispositions permettant aux apprentis mécaniciens de déduire de leur revenu d'emploi les coûts exceptionnels engagés pour l'achat de leurs outils.

Le projet de loi C-49 comporte d'autres éléments très positifs, qui mettent essentiellement en oeuvre les dispositions du budget de 2001. Les stimulants fiscaux visant à encourager des organismes à passer de sources d'énergie non renouvelables à des sources d'énergie renouvelables constituent un autre élément du projet de loi. Ces stimulants fiscaux encouragent les producteurs à adopter des sources d'énergie renouvelables, au lieu de sources d'énergie non renouvelables.

Je crois que nous tous, à la Chambre et dans tout le Canada, appuyons probablement le gouvernement dans ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour assainir notre environnement, conformément à l'objectif fixé dans l'accord de Kyoto. Il s'agit là d'une mesure, parmi tant d'autres, que le gouvernement finance depuis quelques années. Dans le budget de 2000 et dans la mise à jour économique et financière, le gouvernement s'est engagé à affecter 1,2 milliard de dollars, je crois, à l'assainissement de l'environnement. Cependant, il faut faire davantage. Une question à l'étude est l'accord de Kyoto et ses conséquences. Je suis sûr que le gouvernement examine cette question très attentivement.

Nous savons que les États-Unis agissent, mais ils ne ratifient certainement pas l'accord de Kyoto. À mon avis, les gaz à effet de serre constituent un problème, et la plupart des députés partagent cet avis. Nous devons nous attaquer à ce problème, mais, comme les Américains se traînent les pieds, nous devons être prudents.

Initiatives ministérielles

● (1630)

D'un côté, nous voulons une politique souveraine et indépendante et nous voulons régler les problèmes à notre manière. Mais, mais si l'on imposait à des entreprises au Canada des contraintes ou des conditions qui ne prévalent pas aux États-Unis, on risque de leur créer des problèmes de concurrence qui pourraient se traduire en emplois et en activité économique perdus. Je ne sais pas trop comment cela entrera dans l'équation, mais je sais que le gouvernement est au fait du problème et veut s'assurer d'avoir plus de données, plus d'information.

Diverses organisations ont évalué à des milliards de dollars le coût de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto. Une étude le situe à 500 millions de dollars tout au plus. Il circule toutes sortes de chiffres. Ce qu'il faut que la Chambre fasse—en fait, ce pourrait être un bon sujet d'étude pour un comité parlementaire—c'est examiner les coûts et avantages économiques de la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto et peut-être même les coûts et avantages économiques de la non-mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, pour voir ce que tout cela donne.

Bref, je crois que la Chambre devrait adopter le projet de loi portant exécution du budget que le ministre des Finances a déposé le 10 décembre. Ce budget témoigne d'une bravoure et d'un courage extraordinaires en ces temps très troublés et atteint les objectifs que des Canadiens nous ont proposés lorsque nous avons parcouru le Canada. C'est un budget bien construit. Comme le projet de loi permettrait au gouvernement de mettre le budget en oeuvre, je demande aux députés de l'approuver.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nonobstant le Règlement, je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que le député participe à une période de questions et d'observations pouvant aller jusqu'à 10 minutes.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour poser des questions au député d'Etobicoke-Nord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-49, Loi d'exécution du budget. Bien qu'il y ait dans le projet de loi des choses dont je traiterai plus spécifiquement, je vais commencer par parler du budget en général et par aborder certaines des questions qu'a soulevées mon collègue, il y a un instant.

Le député a dit qu'il pensait que c'était un budget courageux. Je suis tout à fait en désaccord avec lui là-dessus. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre ce dernier mois, à chaque fois que j'en ai eu l'occasion, c'est le pire budget que le gouvernement ait jamais présenté. Dans le passé, le gouvernement a fait des choses dont j'ai dû admettre à contre-coeur qu'elles étaient bonnes. Toutefois, ce budget est le pire qu'il ait jamais présenté.

Non seulement le gouvernement a prévu dans ce budget une augmentation spectaculaire de ses dépenses, soit de 9 p. 100, il a aussi été négligent. Il a annoncé des innovations de toutes sortes qu'il a dû plus tard changer ou modifier parce que son budget n'était pas bien pensé. Le gouvernement a dû modifier la manière dont il administrerait le fonds pour l'Afrique. Le programme d'infrastructure est un autre exemple.

Il n'y a pas d'excuse. C'était le premier budget en un an et demi environ. Les libéraux ont eu tout plein de temps pour y penser. Ce n'est pas comme si on les avait poussés à produire quelque chose à la

dernière minute. Ils ont eu tout plein de temps pour y songer et ils ont absolument tout raté.

Tout aussi importantes que les choses qui se trouvent dans le budget sont celles que le gouvernement n'y a pas mises. Je vais commencer par le début. Ce qui caractérise le mieux le budget et le gouvernement est un manque total de vision. Quand on étudie le budget, on n'a pas l'impression que le gouvernement comprend que le Canada est en train de perdre la guerre de la concurrence. Nous perdons de plus en plus de terrain. Ce fait se reflète dans la chute de notre dollar et dans la chute de notre niveau de vie. C'est un problème auquel le gouvernement ne s'est jamais attaqué sérieusement. C'est comme un éléphant au milieu d'une pièce dont personne ne veut parler. Et pourtant tous les jours nous y sommes confrontés, nous les citoyens qui essayons de gagner notre vie et de joindre les deux bouts.

En tant qu'adultes responsables, nous avons l'obligation de laisser derrière nous un pays meilleur. Or, nous ne respectons pas cette obligation. Le pays s'appauvrit de jour en jour. Nous perdons beaucoup de jeunes gens au profit des États-Unis. Cette vision ne figure pas dans le budget, où il n'est fait aucune mention de la capacité ou du désir de réagir au fait que le Canada perd du terrain dans la bataille de la concurrence sur l'échiquier mondial.

Nous avons de nombreuses possibilités de réagir. Mon ami vient de parler de Kyoto. N'est-ce pas merveilleux de voir que le gouvernement réagit enfin au protocole de Kyoto? Pourtant, nombre de questions demeurent non réglées. Le gouvernement veut prendre l'initiative au sujet de Kyoto même si nous sommes tout à fait en marge des États-Unis. Toutefois, pour ce qui concerne les problèmes quotidiens qui affectent véritablement les citoyens, le gouvernement est complètement déconnecté de la réalité.

Qu'est-ce que le gouvernement aurait pu faire? Il ne fait aucun doute qu'au lendemain de la tragédie du 11 septembre, certaines dépenses se sont avérées nécessaires. Le gouvernement n'a jamais expliqué pourquoi il avait, dans le passé, tellement sabré dans les dépenses au titre de la défense et de la sécurité alors qu'il avait maintenu des niveaux élevés de subventions.

Néanmoins, mettons cette question de côté pour le moment. La vérité est qu'il nous faut investir davantage dans le secteur militaire, dans la collecte de renseignements de sécurité et dans la protection de nos frontières au moyen d'un resserrement des contrôles par les agents des douanes et de l'immigration. Voilà ce que nous devons faire. L'opposition ne discute pas là-dessus. Nous n'avons absolument aucune objection à cet égard.

Au lieu de hausser le niveau global des dépenses, nous devrions comprimer les dépenses dans d'autres secteurs. Dans le rapport qu'elle a récemment déposé, la vérificatrice générale fait état de plusieurs secteurs où le gouvernement ne passe pas le test de la prudence financière.

● (1635)

Prenons l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Cet organisme accorde à différents groupes ce qu'il appelle des prêts non remboursables, ce qui ressemble beaucoup à des subventions. Au chapitre 6 de son rapport, la vérificatrice générale écrit que l'APECA «n'a pas rendu compte au public de son rendement en ce qui a trait à la gestion des contributions remboursables, qui s'élèvent à 400 millions de dollars.» Voilà qui devrait nous faire réfléchir. Pour une raison qui nous échappe, un organisme réputé responsable de sa gestion devant le Parlement et les Canadiens a négligé de rendre compte de sa gestion de 400 millions de dollars en contributions remboursables.

Initiatives ministérielles

Une voix: À ce prix, l'APECA aurait pu se payer un rapport!

M. Monte Solberg: Le député dit que, à ce prix, l'APECA aurait pu se payer un rapport.

Compte tenu de l'affaire toute récente du rapport fantôme, des révélations ahurissantes du ministère des Travaux publics et du scandale, si je puis me permettre de l'appeler ainsi, de la Société immobilière du Canada, nous avons tout lieu de nous interroger sur ces 400 millions de dollars en prêts remboursables que l'APECA a distribués à différentes entreprises. Nous savons que le gouvernement a tendance à aider ses partisans en puisant dans les deniers publics. Qu'a-t-on fait de ces 400 millions de dollars? Si le gouvernement n'est pas en mesure de nous répondre là-dessus, qu'il s'abstienne de dépenser cet argent qu'il pourrait réaffecter, par exemple, au financement de ses mesures de sécurité, au lieu d'augmenter ses dépenses dans une proportion aussi faramineuse que 9,3 p. 100.

À titre d'information, je signale que, entre 1996-1997 et 2005, le gouvernement compte augmenter son programme de dépenses générales de quelque 33 p. 100. Dans l'ensemble, le niveau de ses dépenses va grimper très haut. Nous devrions nous en inquiéter. Je donnerai tout à l'heure quelques-unes des principales raisons pour lesquelles nous devrions nous en inquiéter.

L'allocation pour frais de chauffage versée aux bénéficiaires du crédit pour la taxe sur les produits et services est un autre exemple du laxisme dont le gouvernement fait preuve lorsqu'il s'agit des deniers publics. Dans son rapport, la vérificatrice générale a indiqué que «au moins 4 000 contribuables canadiens ne vivant pas au Canada et 7 500 personnes décédées ont reçu un chèque». Elle a ajouté que quelque «1 600 prisonniers pourraient avoir reçu le chèque». L'insouciance du gouvernement est manifeste lorsqu'il s'agit de dépenses.

Un exemple qu'on me donne sans cesse dans ma circonscription est celui du registre des armes à feu. Cette mesure touche un point sensible pour ceux qui doivent enregistrer leurs armes. Mon collègue du Yukon est présent. Je suis convaincu qu'il reçoit de nombreux appels à ce sujet. Les gens sont inquiets car ils croient que le registre sera totalement inefficace. Je suis entièrement d'accord avec eux. Ils croient qu'un tel registre créera un faux sentiment de sécurité. Ils s'inquiètent au sujet du respect de la vie privée. Ils s'inquiètent aussi parce que le gouvernement ne fait pas une gestion efficace des grands registres.

J'ai parlé de l'allocation de chauffage et du nombre d'erreurs que le gouvernement a commises dans ce dossier. Je veux faire part à la Chambre des autres commentaires que j'entends dans ma circonscription.

Un homme a communiqué avec moi l'autre jour pour me dire qu'il avait enregistré ses armes de poing et qu'on lui demandait de les enregistrer à nouveau. Pourquoi? J'ai fait quelques recherches à ce sujet. C'est parce que le gouvernement a perdu les données sur quelque 300 000 armes de poing déjà enregistrées. C'est incroyable. En parlant d'objets perdus, il y a aussi le rapport d'un demi-million de dollars produit par l'APECA qui semble être disparu.

• (1640)

Il s'est produit d'autres erreurs par rapport au registre des armes à feu dont je pourrais longuement parler. Récemment, notre collègue de Yorkton—Melville a raconté à la Chambre l'histoire d'un homme de Vancouver qui a entendu frapper à sa porte. Il a répondu pour se trouver face à une équipe d'intervention spéciale. Quelqu'un avait dit aux policiers que cet homme possédait illégalement des armes à feu non enregistrées. L'équipe d'intervention s'est présentée à sa porte,

mais a trouvé chez lui un homme capable de fournir un certificat montrant qu'il était enregistré auprès du gouvernement.

Ce que je veux dire, c'est que, en matière de réalisation de programmes et de prestation de services, l'inefficacité du gouvernement est notoire. Il pourrait trouver des milliards de dollars s'il voulait réduire les dépenses globales. Le registre des armes à feu coûte environ 640 millions de dollars. Il devait coûter 72 millions lorsque le gouvernement l'a annoncé en 1995. La facture approche maintenant le milliard de dollars. Le gouvernement a totalement perdu le contrôle dans ces dossiers.

Je pourrais citer de nombreux exemples, mais je me contenterai de parler brièvement de certains des grands secteurs où l'on gaspille épouvantablement. Outre à l'APECA, on gaspille dans d'autres programmes de développement régional, dont le programme de diversification de l'économie de l'Ouest. On observe dans tous ces programmes un énorme gaspillage. Nous désapprouvons complètement l'idée que le gouvernement devrait intervenir dans le financement des entreprises. C'est fou, mais c'est ce que fait le gouvernement.

Nous désapprouvons les dépenses ridicules qui se font dans des organismes comme l'ACDI. Nous avons de vives inquiétudes à ce sujet. Le vérificateur général précédemment a dit que beaucoup de programmes ne bénéficiaient pas d'une surveillance ou d'une comptabilité appropriées, de sorte que le gouvernement ne pouvait pas dire si les programmes étaient efficaces. Cela me semble être un critère plutôt évident pour décider de financer un programme. Le gouvernement devrait savoir si un programme qu'il finance est efficace. Voilà cependant un autre exemple.

Voyons les Affaires indiennes. Les vérificateurs généraux ont dit qu'une bonne partie de l'argent attribué aux réserves indiennes et aux conseils de bande disparaît. Un collègue m'a parlé l'autre jour des problèmes que l'on observe dans une des réserves en Alberta. Le chef se fait payer 400 000 \$ et il ne reste plus d'argent pour certains des services de santé dans la réserve. Voilà qui a évidemment de quoi inquiéter. Le gouvernement devrait peut-être proposer une réforme en profondeur des Affaires indiennes avant de préconiser d'y consacrer plus d'argent.

Il y a beaucoup d'autres exemples. Je pourrais en parler toute la journée. Le ministère du Patrimoine canadien consacre une bonne partie de ses efforts à distribuer des octrois et des subventions. On se demande vraiment si c'est bien là la meilleure utilisation que l'on puisse faire de l'argent des contribuables.

Je ne vais pas parler de tous les exemples. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement n'a pas bien géré les deniers publics. Il n'a pas été un bon intendant du Trésor public. Nous désapprouvons fondamentalement l'idée d'augmenter les dépenses de façon aussi spectaculaire que l'a fait le gouvernement dans son budget.

Voilà une des principales raisons pour lesquelles nous nous opposons au projet de loi C-49, la Loi d'exécution du budget de 2001. Ce n'est cependant pas la seule raison. J'en dirai davantage à ce sujet dans un instant.

L'une des choses qui nous inquiètent, et j'en ai parlé au début, c'est que le gouvernement n'entrevoit rien et n'a aucune stratégie pour rendre le Canada plus productif et compétitif sur les marchés mondiaux. Cela ressort clairement du budget, qui ne fait même pas mention de la nécessité de réduire considérablement les impôts.

Les députés ministériels diront que les impôts ont diminué. Soyons justes et avouons que le gouvernement a effectivement réduit certains impôts. Mais d'autres ont augmenté. Le gouvernement a légèrement réduit l'impôt sur le revenu. Fort bien. Mais il faut comprendre que nous ne sommes pas isolés du reste du monde. Le Canada, les entreprises qui s'y implantent et ceux qui gagnent leur vie ici concurrencent d'autres pays du monde, et surtout les États-Unis. Avoir les États-Unis comme voisin devrait être un énorme avantage, mais, à cause du contexte des affaires au Canada, ce n'est pas le cas.

● (1645)

Au lieu d'exploiter cette économie de 11 billions de dollars, la plus grande du monde, dont le PIB représente 25 p. 100 du PIB mondial, au lieu d'en tirer parti, il arrive trop souvent que nous soyons les victimes de cette grande économie. Des gens quittent le Canada pour s'établir aux États-Unis. Nous pourrions faire tellement plus au Canada. Ce que je veux dire, c'est que nous devrions réduire les impôts. Nous devrions avoir une stratégie à long terme de réduction des impôts de toute nature. Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, assurément, mais aussi réduction des taux marginaux, qui devraient baisser bien plus rapidement que le gouvernement ne l'a déjà proposé.

Selon nous, les impôts sur le revenu des sociétés devraient baisser. Les députés ministériels m'objecteront que, dans l'ensemble, ces impôts sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis, mais ce n'est là qu'un facteur parmi d'autres, lorsqu'une entreprise choisit son lieu d'implantation. Il faut que les impôts soient nettement plus faibles, si nous voulons attirer quelques entreprises au Canada, avec leurs investissements, ou garder chez nous les entreprises que nous avons déjà. Ce n'est qu'un facteur parmi d'autres.

Un autre facteur est l'accès au marché américain depuis le 11 septembre. Une grande entreprise à la recherche d'un endroit où établir une nouvelle usine aurait peut-être songé au Canada avant le 11 septembre, mais maintenant, en raison de l'incertitude croissante au sujet de la capacité d'accéder aux États-Unis à partir du Canada causée par les restrictions à la frontière, notamment, cette grande entreprise se dira que la petite différence de taux d'imposition des sociétés n'est pas vraiment suffisante pour l'inciter à rester ou à s'établir au Canada. Ces entreprises iront là ils pourront accéder au marché américain. Ils iront directement aux États-Unis.

Nous devons avoir une stratégie garantissant que le Canada sera un des meilleurs dans le monde pour attirer des investissements étrangers et les conserver. Un élément de cette stratégie consiste à diminuer les impôts. En ce qui concerne l'impôt sur les gains en capital, le gouvernement dira qu'il l'a diminué, mais il ne l'a pas assez réduit pour pouvoir attirer des investissements et des investisseurs au Canada.

C'est un peu comme si le gouvernement, et je dirais qu'il agit de la même façon dans presque tous les domaines, gérait cette question en la mettant en veilleuse. Il ne règle pas le problème. Il ne fait que le reléguer à l'arrière-plan où il n'irrite plus personne. Il le met en veilleuse jusqu'à ce que quelqu'un le ramène à l'avant-plan, moment où le gouvernement en fait juste assez pour endormir le peuple et avoir la paix pendant quelque temps. Voilà ce que fait le gouvernement avec bien d'autres dossiers.

Nous sommes d'avis que les impôts doivent être réduits de façon radicale dans tout le Canada, mais le gouvernement pourrait faire davantage. Il devrait par exemple s'occuper de questions comme les barrières tarifaires internes. En vertu de la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral est responsable de l'établissement de la

réglementation relative au commerce interne, mais, pour certaines raisons, depuis 100 ans, les provinces ont commencé à dresser des barrières commerciales interprovinciales.

J'ai vu un rapport de l'Institut Fraser datant d'un certain nombre d'années qui signalait que les obstacles au commerce intérieur coûtaient au pays entre 6 milliards de dollars et 40 milliards de dollars par année en productivité. C'est un montant extraordinaire qui nous échappe à cause de ces obstacles. Je pense qu'il est temps que le gouvernement fédéral affirme son autorité en matière de commerce et fasse tomber ces obstacles.

Ce faisant, nous devrions prendre d'autres mesures également. Nous devrions rééquilibrer la fédération et donner aux provinces une certaine liberté dans les domaines où elles n'ont à l'heure actuelle aucune marge de manoeuvre. Je pense que ce serait un bon échange, mais là encore, il s'agit d'un pouvoir fédéral que le gouvernement fédéral a cédé aux provinces au fil des ans et qu'il n'aurait pas dû abandonner, selon moi.

Il y a bien des choses que nous pourrions faire. Nous devrions libéraliser nos échanges avec nos partenaires commerciaux car cela profite à tout le monde. Un des sujets d'exaspération pour moi est de savoir que, d'une part, le Canada prétend se préoccuper du sort des continents comme l'Afrique, et notre vis-à-vis a parlé tout à l'heure du fonds destiné à l'Afrique, mais que, d'autre part, le Canada impose des droits de douane, notamment sur les produits textiles et les produits agricoles en provenance de pays en développement.

● (1650)

Si les principaux produits d'exportation d'un pays en développement sont les textiles ou les produits agricoles, ce qui est très souvent le cas, ce pays ne peut faire entrer facilement ces produits au Canada. Pourquoi? Parce que nous appliquons des droits. Nous ne permettons jamais à ces pays de devenir des pays industrialisés. Nous les en empêchons. Comment alors pouvons-nous prétendre être vraiment compatissants à l'égard de ces autres pays lorsque nous agissons ainsi?

Là encore, en retour, nous devrions avoir accès à leurs marchés et être en mesure de vendre des produits sur leurs marchés. Cependant, tous les économistes vous diront que le libre-échange est bon pour les deux parties lorsqu'elles se livrent à ces échanges volontaires, peu importe si nous commerçons avec quelqu'un à côté de nous ou à l'autre bout du monde. Cela ne fait aucune différence. Le fait est que le commerce est toujours profitable aux deux parties. Nous devrions encourager cela. Je pense que le gouvernement n'a pas fait un bon travail pour ce qui est d'encourager le commerce mondial.

Honnêtement, je sais bien que les États-Unis ne jouent pas toujours franc jeu en matière commerciale. Le différend concernant le bois d'oeuvre le montre clairement. Je donnerais même l'exemple des tarifs qu'ils ont imposés sur l'acier et auxquels le Canada n'est pas assujéti du fait qu'il est partie à l'ALENA. Je suis d'avis que les tarifs élevés qu'ils perçoivent sur leurs importations d'acier provenant de partout dans le monde montrent que, dans une certaine mesure, les États-Unis ont du mal à s'y retrouver en matière de libre-échange. Cela dit, j'ajouterais toutefois que le Canada pourrait faire bien davantage pour faire avancer les questions commerciales. Si nous le faisons, le Canada s'en porterait nettement mieux.

Initiatives ministérielles

Nous devons aussi procéder à une réforme de nos règlements. Je voudrais signaler à la Chambre une chose que les gens devraient faire de temps à autre juste pour avoir une idée de la réglementation excessive qui se fait au Canada. Il suffit de consulter le site Web du gouvernement du Canada sur Internet où figurent tous les règlements. C'est absolument renversant. La liste est interminable. Il ne fait aucun doute que tous ces règlements coûtent très cher aux entreprises canadiennes.

Quand le président Reagan était en poste, les États-Unis ont procédé à une réforme de leurs règlements. Ils les ont réduits considérablement. J'ai oublié combien de règlements ils ont éliminés au juste, mais je pense que c'est de l'ordre de 50 000. Ils savaient alors que cela aurait directement un effet. Bien sûr, cela a eu pour effet direct de réduire les coûts d'observation pour les entreprises, qui ont donc plus d'argent à consacrer à autre chose, évidemment. Mais ce qu'ils ne savaient pas, c'est notamment qu'en allégeant la réglementation, ils allaient améliorer nettement l'efficacité de l'industrie américaine du camionnage, entre autres, parce qu'auparavant, la multitude de règlements nuisait à la capacité des camions de passer rapidement d'un État à un autre. Par suite de cela, le principe de livraison à temps est apparu ou du moins s'est concrétisé aux États-Unis et a permis d'améliorer beaucoup la production et la productivité économique. Cet effet n'avait pas été prévu, mais il s'est réalisé.

Le même genre de chose peut se produire au Canada si nous commençons à prendre cette question au sérieux. C'est une autre orientation que le gouvernement devrait adopter lorsqu'il est question de réduire les budgets. Il devrait établir des budgets comprenant toujours un volet destiné à rendre le Canada plus productif. L'ancien président du Comité des finances parlait toujours de la nécessité d'adopter un avenant de la productivité au Canada. Bien que nous nous affrontions à l'occasion, je crois que mon collègue était sur une bonne piste lorsqu'il a fait cette proposition. Malheureusement, son propre gouvernement ne l'a pas adoptée.

Il nous faut un gouvernement qui prend au sérieux la question de la productivité. Il existe des façons dont nous pourrions commencer à résoudre cette question: réduire les taxes; diminuer les dépenses; procéder à une réforme de la réglementation; faire tomber les obstacles interprovinciaux au commerce; favoriser le libre-échange. Toutes ces mesures rendent l'économie beaucoup plus productive.

Pourquoi est-il important de rendre l'économie plus productive? Parce que c'est la façon de faire croître le revenu réel. La seule façon de nous enrichir consiste à produire davantage. Cela ne signifie pas qu'il nous faut travailler plus, mais bien qu'il nous faut produire davantage en faisant appel à notre esprit d'entreprise et à nos connaissances et en recourant à notre capital pour investir dans les appareils et l'équipement qui nous permettront de produire plus de biens et de services. Si nous agissons de la sorte, tout le monde en bénéficiera. Toutefois, savons-nous qui en bénéficiera le plus? Ce sont les personnes à faible revenu. C'est paradoxal, j'en suis conscient, mais ce sont les personnes se situant au bas de l'échelle des revenus.

• (1655)

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que, cela semble assez évident, une personne déjà riche et possédant ce qu'il faut pour satisfaire à tous ses besoins est loin de profiter autant que les autres d'une reprise de l'économie ou d'un accroissement de la production de biens et de services dans le pays. Ce sont les personnes à faible revenu, les personnes aujourd'hui au chômage ou sous-employées qui travaillent dans des postes au niveau d'entrée alors qu'elles sont d'âge moyen, par exemple, qui pourraient s'en tirer beaucoup mieux si l'économie

était plus active, de sorte qu'au lieu d'avoir trois personnes cherchant à obtenir un emploi, nous aurions trois emplois s'offrant à chaque personne. Si nous étions dans ce genre de contexte et d'économie, les personnes à faible revenu qui s'évertuent à trouver un emploi qui leur permettra de s'occuper de leur famille, de payer pour les besoins de base, d'acheter une maison et d'autres choses semblables, seraient celles qui tireraient le meilleur parti de cette situation.

C'est une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement ne doit jamais perdre l'objectif de vue lorsqu'il est question d'améliorer la productivité. Ce n'est pas uniquement parce que nous obtenons d'excellents résultats sur le plan du PIB. Oui, nous voulons assister à une croissance du PIB et nous voulons qu'il y ait plus de richesse, mais ce sont dans les faits les personnes qui n'ont pas eu de chance jusqu'à maintenant qui en tireraient le plus grand avantage.

J'ai souvent utilisé cet exemple à la Chambre, et au risque d'ennuyer mes collègues, je le ferai encore une fois. Il suffit de voir ce qui s'est passé aux États-Unis, au cours de la plus récente phase d'expansion économique, pour comprendre comment les choses peuvent fonctionner. Au plus fort de cette phase, il y avait un taux de chômage de 7 p. 100 dans le quintile le plus faible, qui correspond aux 20 p. 100 des citoyens les plus pauvres de la population noire des États-Unis, lesquels représentent la population la plus pauvre des États-Unis selon le groupe ethnique et la race. Pendant cette même période, le taux de chômage moyen au Canada était au même niveau.

On aurait pu croire que le taux de chômage chez ces gens aurait atteint les 15 p. 100, 20 p. 100 ou même 25 p. 100, mais comme l'économie américaine était très forte et qu'elle produisait tellement de richesses, les chefs d'entreprises ne pouvaient trouver suffisamment de travailleurs et ils se sont rendus dans les secteurs où l'on enregistrait les plus hauts taux de chômage pour recruter des employés. Ils leur ont dit: «Nous savons que vous n'avez peut-être pas beaucoup de connaissances dans ce domaine, que vous n'avez peut-être pas terminé vos études secondaires et que vous avez peut-être vécu de l'assistance sociale toute votre vie, mais nous vous offrons un emploi parce que nous avons besoin de travailleurs». Ces gens, qui n'avaient jamais eu aucun espoir, qui ne pouvaient trouver d'emploi et qui étaient prisonniers de ce cycle de pauvreté, ont finalement eu des emplois. Ils ont signé des contrats. Ils ont gagné de l'argent, ce qui leur a donné un peu d'espoir, et c'est ce que les gouvernements devraient faire.

L'Irlande est un autre très bon exemple. C'est un pays dont le plus gros produit d'exportation a été sa population pendant plus de 150 ans. L'Irlande a décidé de modifier sa façon de structurer l'économie, affirmant qu'elle ne pouvait pas continuer de s'accrocher à son économie semi-socialiste. Elle perdait des gens. Le taux de chômage était astronomique. C'était un vrai désastre. Les déficits enregistrés étaient énormes.

L'Irlande a adopté une démarche différente, en disant qu'elle achèterait un peu de paix avec les syndicats, qu'elle reviendrait à la normale et verrait si elle pourrait s'entendre avec les syndicats. L'Irlande a acheté la paix avec les syndicats. Elle a équilibré son budget et réduit considérablement les impôts. Résultat: des milliards de dollars ont été investis en Irlande, si bien qu'aujourd'hui, avec 1 p. 100 de la population européenne, elle compte pour 20 p. 100 de tous les nouveaux investissements. Tellement d'argent est investi actuellement en Irlande qu'elle peut non seulement percevoir des impôts très faibles, en réduisant le taux d'impôt sur le revenu des entreprises de 40 p. 100 à 10 p. 100, mais aussi permettre à toute sa population de poursuivre gratuitement des études universitaires.

Initiatives ministérielles

Voilà ce qu'on peut faire avec une économie en plein essor. Il faut encourager les autres pays à investir dans le sien. C'est ce qu'a fait l'Irlande. À l'approche de la Saint-Patrick, nous avons pensé qu'il était de mise de féliciter les Irlandais du travail fantastique qu'ils ont accompli pour relancer leur économie. Ils sont vraiment un exemple remarquable à suivre. Je souligne également que l'Irlande est un pays isolé, dans l'Atlantique, très loin des grands marchés et très pauvre en matière de ressources. Elle ne possède pas autant de ressources que le Canada.

• (1700)

Si nous adoptons la même démarche au Canada, pouvons-nous imaginer le résultat? Notre pays regorge de ressources inégales. Il est situé au nord des États-Unis, dont l'économie, la plus grande au monde, représente 11 billions de dollars. Pouvons-nous imaginer ce qui se passerait si nous appliquions les mêmes politiques au Canada? Notre économie exploserait. Ce serait incroyable. Des Canadiens qui n'ont jamais eu une chance d'obtenir un bon emploi se bousculeraient tout à coup aux portes des employeurs pour profiter de la manne des nouveaux emplois.

Il semble que le gouvernement soit incapable de sortir de son marasme. Il n'agit que par à-coups, lorsque c'est absolument nécessaire, et règle les problèmes avec des cataplasmes. Il ne relève jamais le défi. C'est bien dommage car, s'il le faisait, le Canada serait florissant. Malheureusement, rien ne nous indique qu'il agit.

J'ai quelques mots à dire au sujet du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien aux termes du projet de loi C-49. L'opposition officielle s'inquiète beaucoup des conséquences qu'entraînera la décision du gouvernement d'imposer ce droit. En passant, ce droit haussera de 24 \$ le coût d'un billet aller-retour. Avant cela, les transporteurs aériens consacraient annuellement 72 millions de dollars environ à la sécurité des passagers au Canada. Ce droit fera passer le coût moyen de la sécurité par passager de 1,10 \$ à 24 \$. C'est une hausse énorme. Pour un voyage aller seulement, le montant de 12 \$ correspond à une hausse de plus de 1 000 p. 100.

Il est évident que l'impact de cette mesure sur les vols très courts est catastrophique. Pour un passager qui payait son billet 60 \$, cette majoration de 24 \$ pour des raisons de sécurité est un véritable incitatif à ne pas prendre l'avion. Les gens utiliseront d'autres moyens de transport ou ne voyageront tout simplement plus. L'économie s'en ressentira. Ce droit, désastreux pour l'économie, l'est tout autant pour des transporteurs comme WestJet qui misent énormément sur les courtes distances. Nous croyons que le gouvernement a fait une erreur monumentale.

Je suis ravi de pouvoir dire que cette mesure préoccupe grandement nombre de députés ministériels. Le député de Hillsborough, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'a reconnu au sein du Comité des finances. Il a dit que le gouvernement faisait fausse route sur cette question. Je pourrais le citer si je retrouvais mes notes, mais il a dit, néanmoins, au sein du comité, que ce droit aurait un impact dramatique sur les petits aéroports comme celui de Charlottetown où les voyageurs ont de courtes distances à parcourir. Même problème pour les liaisons Victoria-Vancouver ou Calgary-Edmonton.

Certains passagers préféreront ne plus prendre l'avion pour des raisons économiques. Des transporteurs comme WestJet et d'autres transporteurs plus petits auront d'énormes difficultés à se maintenir à flot financièrement. Le gouvernement a fait une erreur énorme.

Je ne dis pas qu'on ne devrait pas accroître la sécurité. Bien sûr, il faut l'accroître. Notre parti estime que nous devrions d'abord adopter la recommandation du Comité des transports, selon laquelle toute augmentation des coûts de la sécurité du transport aérien devrait être

absorbée à la fois par les recettes provenant de la perception d'un droit pour la sécurité du transport aérien et par des ressources puisées à même le Trésor, puisque la sécurité publique est un bien public. Il ne s'agit pas d'un programme spécial à l'usage de quelques personnes. Il s'agit véritablement d'un bien collectif.

Nous ne devons pas oublier, comme mon collègue l'a fait remarquer, que quand les avions ont frappé le World Trade Center, beaucoup de gens qui se trouvaient dans les tours ont été tués. Quand une personne détourne un avion, tout le monde est en danger. La population tout entière d'un pays est en danger quand de telles choses arrivent. Nous disons que la sécurité est un bien public et devrait donc être financée, au moins dans une large mesure, au moyen des recettes générales.

Je dis simplement que c'est un fait important auquel je ne suis pas certain qu'un gouvernement ait jamais été confronté. Dans ma circonscription, Medicine Hat, il y a un petit aéroport qui va être sérieusement affecté par ce droit pour la sécurité aérienne. Je puis le garantir.

• (1705)

Jusqu'ici, les gens prenaient l'avion de Medicine Hat à Calgary. Dorénavant, cela ne sera peut-être pas financièrement aussi avantageux pour eux de le faire. Ils préféreront peut-être prendre la voiture, ce qui serait un réel coup pour les transporteurs régionaux. Nous sommes très inquiets à ce sujet.

Quand cette question a été pour la première fois débattue au Comité des finances, un certain nombre de points ont été soulevés et de bons amendements ont été proposés, qui ont été malheureusement rejetés par le comité. L'un de ces amendements venait de l'Alliance canadienne, qui proposait que ces droits soient fixés en fonction de la distance.

Mon collègue a dit, il y a un instant, qu'il ne voulait pas faire cela car cela voudrait dire que les gens qui effectuent de longs parcours subventionneraient ceux qui en effectuent des petits. Je comprends son argument, mais cela minimiserait l'impact du droit pour la sécurité aérienne en ce sens que cela dissuaderait moins les gens de voyager. Ce n'est pas un petit pourcentage de plus qui va dissuader de prendre l'avion les gens qui paient déjà 3 000 \$ pour aller d'un bout à l'autre du pays, alors qu'un droit de 24 \$ sur un billet d'avion de 60 \$ risque fort d'avoir un effet dissuasif. C'est une chose que nous avons proposée au Comité des finances, mais que les libéraux ont rejetée.

Nous avons aussi proposé qu'il y ait une meilleure reddition de comptes en ce qui a trait à l'autorité chargée de superviser l'application du nouveau et des nouvelles mesures de sécurité dans les aéroports. Nous avons demandé qu'un représentant de l'industrie du voyage fasse partie de cette autorité. Malheureusement, les députés libéraux se sont prononcés contre ces propositions. C'est regrettable parce qu'elles auraient assuré une certaine obligation de rendre compte. Elles auraient intégré au sein de cette autorité des gens qui comprennent bien les enjeux et qui peuvent voir les conséquences directes de ces frais de sécurité.

Comme mon ami d'en face, nous avons voté en faveur de la présence d'un représentant des travailleurs. Mon ami a parlé de cela il y a un moment et a souligné que les travailleurs comprennent les problèmes mieux que quiconque pour ce qui est de fournir des services de sécurité dans les aéroports. C'était un très bon point. Malheureusement, le gouvernement a présenté un amendement pour changer cela, ce qui est regrettable parce qu'il aurait été bien qu'un représentant des employés fasse également partie de cette autorité.

Initiatives ministérielles

Ce sont là quelques-unes des choses bien précises dont nous regrettons la présence dans le projet de loi C-49, au chapitre des frais de sécurité pour le transport aérien. Nous croyons que le gouvernement n'a pas rendu service au pays en proposant ces frais sans tenir compte de certains des amendements dont je viens de parler.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je trouve le budget plutôt alarmant. J'ai répété cela dans chaque discours que j'ai prononcé sur le budget. On a vraiment manqué une occasion formidable d'améliorer la situation concurrentielle du Canada. On a raté la chance de mettre un frein aux dépenses irréflechies et de prendre des mesures énergiques pour changer de façon fondamentale notre mode de prestation de services de sécurité au Canada, lorsque le pays l'exige.

On n'a pas fait un bon travail dans le passé. Le gouvernement a réduit considérablement les budgets de la GRC, du SCRS et de la Défense nationale. Il n'a même pas commencé à régler les problèmes de financement de certains de ces organismes, même après le dépôt du budget. Ce sont des choses qu'il aurait dû faire, mais qu'il n'a pas faites, et c'est regrettable.

Je conclurai en adressant une requête aux libéraux qui nous font face. Ils seront au pouvoir pendant au moins deux autres années avant les prochaines élections. Je les prie de bien vouloir apporter, avec l'appui de l'opposition officielle, certains des changements que j'ai proposés et qui permettraient au Canada de reprendre sa place au sommet de la liste des pays qui présentent les meilleures conditions de vie.

• (1710)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans la foulée des événements du 11 septembre, le ministre des Finances déposait, en décembre dernier, son budget intitulé: «Assurer le progrès dans un monde incertain».

Aujourd'hui, comme alors, le ministre n'a réussi à convaincre personne quant aux mérites de son budget qui lui a valu, et lui vaut encore aujourd'hui, bon nombre de critiques. Le gouvernement allait faire de la sécurité sa priorité, reléguant ses obligations dans le financement de la santé au second rang de ses priorités.

Au cours des consultations prébudgétaires, le Comité permanent des finances, dont je suis membre, a entendu plusieurs témoins, ici, sur la Colline, et lors de voyages effectués d'ouest en est. Les recommandations ont été nombreuses afin que le gouvernement fédéral donne un coup de pouce à l'économie. Au lieu de cela, le ministre des Finances s'est contenté d'un budget pour la forme, sans mesures pour relancer l'économie et contrer son ralentissement.

Ce budget se résume plutôt à une série de programmes de dépenses, dont l'objectif principal était de rassurer les Américains. Bien peu de mesures visaient à assurer la sécurité économique de nos concitoyennes et concitoyens. Ce budget ne prévoyait rien de neuf pour la santé, le gouvernement se contentant de réitérer ce qui avait déjà été prévu, et rien, bien sûr, sur la péréquation.

Le gouvernement fédéral, fidèle à sa ligne de conduite depuis 1994, a choisi de laisser les provinces se dépêtrer avec leurs difficultés financières. Le ministre des Finances a préféré faire la sourde oreille aux appels à l'aide qui lui ont été lancés.

Je voudrais aussi vous entretenir de la partie 1 du budget qui s'intitule «La sécurité du transport aérien». Après avoir confié la responsabilité de la sécurité dans les aéroports aux compagnies aériennes, le gouvernement décide de reprendre le tout en main en

créant l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Son mandat est d'offrir des services clés de sûreté du transport aérien, de manière uniforme et intégrée à travers le pays, et de fournir des normes de rendement et des services de sûreté améliorés.

À quelques jours de l'entrée en service de cette nouvelle agence fédérale, les responsables de l'industrie aérienne constatent que le mandat de celle-ci n'est pas clairement défini. Elle a le mandat de contrôler les personnes et leurs effets à des points de contrôle des aéroports. Mais qu'en est-il du contrôle des personnes qui travaillent près des avions, des mécaniciens, des bagagistes, et autres? L'Association canadienne des pilotes de ligne n'hésite pas à dénoncer les lacunes constatées.

Le ministre des Transports a-t-il l'intention de confier à cette nouvelle agence d'autres responsabilités? Si oui, pourquoi ne pas les avoir précisées?

S'agissant de la formation des employés responsables de la sécurité, la création de l'Administration canadienne de la sûreté laissait entrevoir une amélioration de la qualité. Les principes généraux prévoient un effectif stable, possédant les compétences et l'équipement approprié. Or, on apprend que l'agence fédérale pourra accorder des contrats aux compagnies assurant déjà la sécurité dans les aéroports. Y verra-t-on de nouvelles et de réelles améliorations?

Les passagers qui fréquentent les aéroports sont actuellement soumis à des contrôles d'embarquement plus longs et plus rigoureux. Mais au même moment, des bagages montent à bord des avions sans avoir été soumis à un processus de vérification adéquat.

La loi prévoit des dispositions transitoires visant à assurer la transition sans heurts du régime actuel au nouveau régime. Le ministre s'est bien gardé toutefois de préciser quand les nouvelles mesures et les nouveaux équipements seront fonctionnels.

Le gouvernement n'a pas réussi à nous convaincre de l'utilité de créer une nouvelle administration pour assurer les services de sûreté. En fait, il s'agit d'une structure de plus, de dépenses supplémentaires.

• (1715)

Qu'est-ce que cette agence fera de plus pour assurer la sécurité qui ne se fait pas déjà dans les aéroports? Quels sont les services hautement professionnels promis par le ministre des Transports?

Dans la partie 2, on parle du droit pour la sécurité du transport aérien. L'annonce de la création de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien coûtera 2,2 milliards de dollars. Bien sûr, on ne peut pas être contre la vertu. Améliorer la sécurité est un objectif louable en soi. La mauvaise nouvelle pour les usagers du transport aérien, et c'est là que le bât blesse, c'est qu'ils financeront les mesures mises en place.

La sécurité, de l'avis de plusieurs, est un enjeu national. Comment, alors, comprendre la décision de ce gouvernement de faire passer les utilisateurs du transport aérien à la caisse? Pourquoi ne pas avoir étendu l'effort à l'ensemble des contribuables? Le transport maritime, ferroviaire ou routier comporte-t-il moins de risques?

Initiatives ministérielles

La décision du ministre des Finances paraît bien injuste et n'aidera certes pas l'industrie touristique et aérienne à se remettre du ralentissement provoqué par les événements du 11 septembre dernier. De plus, dès la première année de la mise en vigueur de la nouvelle taxe, nous estimons le surplus à environ 223 millions de dollars. La taxe va donc rapporter plus d'argent qu'il n'en faut. Le ministre des Finances ignore peut-être qu'on appelle cela un surplus, que cela se prévoit, que cela compte et que cela vient de la poche des contribuables.

Les libéraux veulent donner l'image d'un bon gouvernement qui assure la sécurité de son monde. Pourtant, ce sont les voyageurs qui paieront la note. Non seulement seront-ils obligés d'assumer les coûts des nouvelles mesures antiterroristes, comme la présence des policiers à bord des avions, mais ils débourseront aussi pour les mesures de vérification des passagers, un travail fait auparavant par les transporteurs et les autorités aéroportuaires.

Cette taxe du 11 septembre est régressive et ne constitue pas une aubaine, surtout qu'elle s'ajoute à la liste de frais à déboursier quand on achète un billet d'avion. Elle s'ajoute à la surcharge de carburant, aux frais d'améliorations aéroportuaires, à la TPS et aux autres surcharges de sécurité à déboursier. Ainsi, pour un billet qui coûte 800 \$ pour un vol d'Air Canada ou 150 \$ pour un vol de WestJet, le consommateur devra acquitter le droit de 24 \$ pour un voyage aller-retour, pendant que le gouvernement américain décidait, lui, d'imposer un droit maximal de 10 \$. Cela laisse croire que la sécurité est plus dispendieuse de notre côté de la frontière.

Si le mandat confié à la nouvelle Administration de la sûreté est semblable à celui de Nav Canada, comment justifier alors une nouvelle structure? Pourquoi payer plus quand les compagnies aériennes offraient le service pour 72 millions de dollars?

Le ministre des Finances croit-il que cette ponction de 2,2 milliards de dollars, échelonnée sur cinq ans, qu'il effectuera dans la poche des voyageurs améliorera la situation d'une industrie durement ébranlée depuis le 11 septembre? Ne sait-il pas que les pertes financières se sont élevées, entre autres pour les agences de voyages, à plus de 20 millions de dollars; qu'il n'a rien fait pour répondre à la demande de l'Association canadienne du tourisme qui réclamait, tout comme les transporteurs aériens, une compensation pour les pertes découlant de la fermeture de l'espace aérien?

Nos commettants ne sont-ils pas en droit de s'attendre à ce que leur sécurité soit assurée adéquatement? Dans cette perspective, ces mesures auraient dû être mises en application depuis longtemps. L'engagement pris dans le budget 2001 d'améliorer la sécurité du transport aérien sera donc financé par le nouveau droit pour la sécurité qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire pour le gouvernement. Il fait passer le monde à la caisse. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le gouvernement passe à l'action sans avoir au préalable analysé les impacts de ce nouveau droit.

• (1720)

Le gouvernement ne sait pas encore quels seront les impacts économiques possibles de cette nouvelle mesure. C'est une situation aberrante.

Tout à tour, le ministre des Finances et le secrétaire d'État ont affirmé à qui veut bien l'entendre que l'introduction de cette taxe n'aurait que des effets minimes: «aucun effet» avons-nous entendu, ni sur la demande pour le transport aérien, ni sur le développement régional, ni sur l'industrie touristique. Sur quoi se basaient-ils? Sur rien. Ils ont fait des affirmations gratuites. Le gouvernement réalise-

t-il à quel point ces paroles sont graves? Depuis quand des politiciens responsables font-ils de la gestion par instinct?

Nous avons demandé le dépôt de toutes les études d'impact liées à l'introduction de cette nouvelle taxe. Notre demande est restée vaine et les fonctionnaires du ministre, silencieux comme des moines contemplatifs. Le ministre des Finances nous a rétorqués à plusieurs reprises qu'il devait agir rapidement. La situation sans précédent survenue le 11 septembre visait nos voisins américains.

En agissant de la sorte, le gouvernement nous donne l'impression d'avoir négligé notre propre sécurité.

À l'urgence de la situation évoquée par le gouvernement libéral, il faut opposer les témoignages entendus au réputé puissant Comité permanent des finances. Des témoins de tous les secteurs de l'économie ont dit aux membres que cette nouvelle taxe aura des effets dévastateurs. Les transporteurs aériens craignent une réduction du nombre de passagers. Pourquoi alors ne pas avoir mené des analyses? À quoi auront servi ces heures passées en comité si le gouvernement fait la sourde oreille aux recommandations que nous lui formulons? En agissant de la sorte, le gouvernement fédéral fait preuve d'irresponsabilité.

Le gouvernement, dont l'un des devoirs est d'assurer la sécurité nationale, aurait pu financer entièrement l'amélioration de la sécurité dans les avions et les aéroports, à même les surplus budgétaires dont il dispose, sans avoir à taxer davantage les usagers.

Au lieu de cela, il a flairé l'occasion. Un chien renifleur trouverait certainement que cela ne sent pas bon. Qu'importe, le ministre va de l'avant. Le ministre des Finances deviendra le ministre des surplus et sa taxe sur la sécurité est un levier de plus entre ses mains.

Quelqu'un disait un jour: «Pourquoi avoir les dents si blanches quand t'as la langue si sale?» Pourquoi le ministre des Finances nous promet-il de revoir la pertinence de la taxe à l'automne, quand son parti s'est fait élire en promettant d'abolir la TPS?

Le gouvernement est si pressé de taxer les voyageurs qu'il n'a même pas encore tout mis en place pour que l'entrée en vigueur de la taxe se fasse sans trop de heurt. C'est étonnant de lire que l'industrie du voyage se demande encore, à moins de 19 jours de son implémentation, comment évaluer avec précision les répercussions sur le prix des billets. Des doutes subsistent quant à l'application de la taxe pour les escales et les correspondances.

Les compagnies aériennes doivent prévoir des changements importants en ce qui regarde le support informatique. Les changements seront-ils complétés à temps? Et si le prélèvement de la taxe comporte des erreurs, le ministre a-t-il prévu une période de grâce?

Les intervenants que nous avons rencontrés ont laissé entendre que si en théorie la taxe semblait simple à comprendre—12 \$ pour un aller simple et 24 \$ pour un aller-retour—le calcul de la taxe peut être compliqué. La définition de ce qu'on appelle un trajet continu n'est pas claire et donne à penser qu'un voyageur pourrait être taxé deux fois dans certains cas d'escale ou de correspondance.

Le vice-président de l'Association du transport aérien du Canada estime que le nombre d'heures que peut durer une escale sans qu'une nouvelle taxe de sécurité soit prélevée pour la seconde portion du voyage est ambigu.

Initiatives ministérielles

Comment le gouvernement traitera-t-il les cas où des clients estimeront avoir payé trop cher pour la sécurité sur leur billet d'avion? À qui feront-ils la réclamation? À l'agence qui a émis le billet, au transporteur aérien ou directement à l'Agence des douanes et du revenu du Canada? Ce sont là des questions jusqu'ici demeurées sans réponse.

Les ministres du gouvernement ne traitent pas le dossier avec le même sentiment d'urgence. Le ministre des Finances impose une taxe, pressé d'agir, soutient-il, par les événements. Son collègue des Transports est quant à lui incapable d'indiquer clairement à quel moment la mise en place des nouvelles mesures et des équipements sera complétée.

Nos voisins américains soutiennent que tous les bagages passeront un test de détection antibombe d'ici la fin de l'année. Au Canada, le ministre des Transport s'étonne de l'aplomb des propos des Américains et avoue du bout des lèvres qu'il faudra entre trois et cinq ans pour y arriver.

Le gouvernement a annoncé qu'il consacrait un milliard de dollars pour l'achat de systèmes de détection d'explosifs, pourvu que les appareils soient disponibles. Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, seulement deux compagnies sont reconnues à travers le monde pour manufacturer ces appareils, et elles ne suffisent pas à la demande.

• (1725)

Après l'explosion du vol d'Air India à l'aéroport de Toronto, nous avons implanté un système qui consistait à faire le pairage des bagages en fonction du manifeste des passagers. L'objectif était simple: éviter que des valises voyagent sans propriétaire. Plusieurs lignes aériennes ont trouvé l'idée intéressante et l'ont mise en application. Elle n'enraye pas cependant la présence à bord de passager suicidaire.

Dans les nouvelles mesures de sécurité annoncées, le gouvernement décide de placer des policiers en civil dans les appareils. Si la nouvelle fait l'unanimité au cabinet ministériel, les représentants syndicaux des pilotes et agents de bord en cherchent toujours la trace. Les seules fois où ces constables auraient été aperçus concernaient des vols en direction de l'aéroport Reagan de Washington.

Le gouvernement n'a pas encore mis en place son logiciel permettant d'identifier les passagers pouvant représenter une menace pour la sécurité. Le logiciel devrait permettre de faire ce travail en lisant le manifeste des passagers. La lenteur avec laquelle est traité ce dossier cause des ennuis aux compagnies aériennes qui volent en direction des États-Unis.

Nous savons bien qu'aucun système ne connaît pas de faille, mais une bonne connaissance de l'identité des voyageurs, combinée à l'utilisation de détecteur d'explosifs et de mesures de contrôle plus serrées à l'embarquement peuvent mieux assurer notre sécurité.

Non seulement devons-nous nous attendre à ce que des mécanismes soient mis en place, mais le gouvernement doit exiger encore plus du travail des agents de la Gendarmerie royale et des services de renseignements.

C'est particulièrement dérangeant de voir ce gouvernement libéral mettre la main sur 2,2 milliards de dollars en cinq ans sans être en mesure de nous donner tout le détail de la ventilation des coûts correspondant à ce montant.

Allons-nous assister à un autre détournement de fonds, comme ce gouvernement libéral l'a fait avec la caisse de l'assurance-emploi? Nous ne sommes pas les seuls à redouter le gouvernement: la

Fédération canadienne des contribuables trouve que ce dossier ne sent pas très bon; les associations représentant les agents de voyage et l'industrie du tourisme s'opposent à cette taxe; le Bloc québécois dénonce l'imposition de cette taxe, une imposition à l'aveuglette; nos collègues des autres partis de l'opposition sont aussi d'accord avec nous.

L'industrie canadienne du tourisme, ACTA-Canada, désigne cette taxe sous le vocable de «taxe punitive» et estime qu'elle aura de sérieux impacts sur cette industrie. Un sondage de la firme Ekos, un nom connu des gens d'en face, commandé par le CAA, a dévoilé des résultats qui portent à réflexion. On peut lire ceci: 16 p. 100 des usagers actuels du transport aérien ont avoué qu'ils voyageront moins après l'imposition de la taxe.

Est-ce que c'est cela que le secrétaire d'État appelle un impact minime?

Même les représentants de WestJet ont dit aux membres du Comité permanent des finances que ce nouveau droit à la sécurité aura un impact négatif s'il est imposé de manière régressive, comme c'est le cas actuellement. Pourquoi? Parce que la forme régressive représente un pourcentage plus important pour les liens plus courts, ce qui a un effet contre-productif et empêchera la venue de nouveaux compétiteurs dans le marché. N'oublions pas qu'Air Canada est en situation de quasi-monopole.

En maintenant sa décision d'imposer cette taxe, le gouvernement fait preuve d'une remarquable insolence.

Nous craignons que les petites localités ne soient plus desservies par le transport aérien, faute de rentabilité. Plusieurs aéroports régionaux ont été délaissés par les grands transporteurs au cours des dernières semaines.

Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent témoigner de la situation. L'aéroport de Charlo ne s'est jamais remis de la disparition d'InterCanadien résultant de la fusion de Canadien avec Air Canada. Air Labrador a aussi plié bagage en janvier 2001, ce qui a laissé cet aéroport sans vol régulier.

Fort heureusement, la venue d'une nouvelle compagnie aérienne, Baie Chaleur Air, fera son apparition bientôt dans le ciel des villes de Montréal et de Toronto. Baie Chaleur Air offrira des services pour les régions périphériques du Québec et du Canada, des régions qui arrivent difficilement à maintenir une desserte aérienne.

• (1730)

Les impacts du projet de loi C-49 viendront-ils contrecarrer les efforts des régions comme la Gaspésie, le Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, pour ne nommer que celles-ci, qui luttent depuis des années pour trouver une solution viable à la situation de monopole du service régional d'Air Canada, au Québec, Air Nova?

Le nombre de questions qui demeurent sans réponse, vous prouve bien à quel point il est impératif d'avoir des études sur l'impact de cette taxe sur les billets d'avion. Avouer candidement ne pas les avoir commandées est d'une insouciance inacceptable.

Dans la partie 3 du budget, on parle de l'assurance-emploi. Comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, le ministre des Finances pige à deux mains dans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi pour financer les mesures contenues dans son budget.

Initiatives ministérielles

Le Bloc a dit à plusieurs reprises qu'il fallait que cesse ce détournement, et la Fédération canadienne des contribuables endosse notre position. Mon collègue du Bas-du-Fleuve est ici pour en témoigner, parce qu'il travaille à dénoncer pratiquement le vol de la caisse de l'assurance-emploi depuis qu'on est ici, c'est-à-dire depuis 1993-1994.

Nous nous attendions à des réductions des cotisations d'assurance-emploi, tout comme les travailleurs et travailleuses et les chefs d'entreprises.

Fidèle à ses mauvaises habitudes, le gouvernement se sert des surplus de la caisse pour améliorer sa situation financière.

Ce budget ne contient rien pour les travailleurs et les travailleuses, et les PME sont tannées de payer plus qu'il n'est nécessaire pour la caisse de l'assurance-emploi.

Au lieu d'entendre le message, le gouvernement nous dérobe le rapport de l'actuaire de Développement des ressources humaines Canada, rapport qui nous permet de connaître les besoins réels de la caisse pour fixer le taux des cotisations. C'est cela, la clarté de ce gouvernement libéral.

Dans la partie 6 du budget, on parle du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. Un autre volet de ce projet de loi a retenu plus particulièrement notre attention: cette décision de verser deux milliards de dollars dans ce fonds dont une partie devrait être disponible pour l'exercice 2001-2002. Nous sommes à quelques jours de la fin de l'année financière, et tout laisse croire qu'il n'y a rien.

C'est consternant: le ministre des Finances déclarait pourtant dans son budget, et je le cite:

Le présent budget prévoit une contribution d'au moins deux milliards de dollars du gouvernement fédéral [...] à titre de dotation initiale, à même l'excédent en fin d'exercice.

Plus récemment encore, le 5 février dernier, dans le document d'information au dépôt du projet de loi mettant en oeuvre les initiatives budgétaires de 2001, on pouvait lire:

Dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé son intention de fournir une somme d'au moins deux milliards de dollars pour d'importants projets d'infrastructure. Ces objectifs et l'engagement de deux milliards, tel qu'il a été établi dans le budget, sont ceux du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

Ma collègue députée de Jonquière, qui s'occupe des dossiers de développement régional et de la mise en oeuvre des infrastructures, a tenté à plusieurs reprises, dans cette Chambre, d'avoir des informations sur ce Fonds et de savoir quand les fonds seront disponibles.

Le temps file et s'il est de l'intention du gouvernement de se servir des surplus de l'actuel exercice budgétaire, il doit agir vite, le 31 mars étant la date butoir. C'est d'autant plus inquiétant que dans le budget supplémentaire des dépenses déposé le 28 février 2002, aucun montant n'a été prévu pour le Fonds.

Faut-il rappeler que le projet de loi C-49 n'est pas encore adopté et que le Fonds sur l'infrastructure n'est pas encore officiellement créé? Les sommes annoncées ne peuvent donc pas être versées. Après l'adoption du projet de loi C-49, il faudra une autre loi pour allouer une partie des surplus au Fonds.

Devant cet état de fait, comment le vice-premier ministre pouvait-il soutenir, le 6 mars dernier, au cours d'une entrevue, que le Fonds de deux milliards constitue, et je cite: «un bon point de départ?»

Le vice-premier ministre a aussi pris le soin de préciser que le lancement du programme serait probablement retardé à l'automne, et

que les critères d'admissibilité seront présentés au Cabinet quelque part en avril ou en mai.

Ce gouvernement fait piètre figure en mettant en évidence son manque flagrant de planification.

• (1735)

J'ai bien hâte d'entendre ce que les députés libéraux trouveront comme explication pour justifier le fait que tous les projets de construction de routes auxquels ils s'étaient engagés sont compromis faute de budget.

Les électeurs ont le droit de savoir que ce gouvernement est incapable de respecter ses engagements. Chez nous, on appelle cela «mentir comme un arracheur de dents».

Peut-être que les gens d'en face ont un lapin caché dans leur chapeau. Il vaudrait mieux le faire sortir au plus vite. Toutefois, nous savons bien que les libéraux et leur chef en tête de liste ne prennent pas réellement au sérieux les promesses qu'ils ont faites pendant la dernière campagne électorale.

Ces promesses électorales, si elles étaient respectées, forceraient ce gouvernement à avancer 1,9 milliard de dollars, ce qui représente 50 p. 100 des projets pour lesquels ils s'étaient engagés et 80 p. 100 du financement pour la route 185. Les libéraux avaient promis 1,1 milliard seulement à titre de contribution du fédéral pour les projets des routes 175, 185 et 30. Actuellement, il n'y a que 108 millions de dollars disponibles sur quatre ans pour ces projets.

Où sont donc les sommes devant provenir du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour cette année? Sur quoi s'est fondé le député de Beauharnois—Salaberry pour soutenir, en campagne électorale, que les ponts de la route 30 étaient dans la poche?

En conclusion, le gouvernement fédéral dégage, depuis le milieu des années 1990, année après année, une marge de manoeuvre importante. Ces soldes budgétaires sont toujours positifs depuis 1997-1998, variant de 2,9 milliards à 17,1 milliards de dollars pour 2000-2001.

De l'avis même du Conference Board, l'écart actuellement positif entre les revenus et les dépenses du fédéral va se prolonger dans l'avenir et s'amplifiera en raison du remboursement de la dette, financé à même les surplus de la caisse de l'assurance-emploi, ceux de la nouvelle taxe sur la sécurité et les prestations non versées aux aînés éligibles au Programme de supplément de revenu garanti.

Depuis la présentation de son budget jusqu'à ce projet de loi pour sa mise en exécution, le ministre a raté la cible.

Ce gouvernement n'en fait qu'à sa tête et n'a pas tenu compte du travail des parlementaires ni des besoins exprimés par les témoins entendus au Comité permanent des finances.

Le gouvernement maintient le cap sur sa manière de gouverner en agissant de façon unilatérale pour dégager en sa faveur une marge de manoeuvre budgétaire.

Les provinces, les travailleuses et travailleurs, les employeurs, les chômeuses et les chômeurs ont dit ce qu'ils attendaient de ce gouvernement. Pour leur répondre, le gouvernement fait pencher la balance en sa faveur en faisant fi des besoins exprimés. Le gouvernement les a laissés tomber, là comme dans tous les dossiers qui ont fait l'objet de consensus.

La seule option pour les Québécoises et les Québécois visant à sortir de ce train d'enfer qui nous conduit à l'asphyxie, c'est la souveraineté.

Initiatives ministérielles

• (1740)

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je ne sais pas si je suis contente de prendre la parole à propos du projet de loi C-49 ou, tout simplement, d'avoir l'occasion de commenter encore une fois le bilan du gouvernement et son engagement à l'égard des Canadiens, qui laisse grandement à désirer.

Le projet de loi C-49 a été présenté en tant que projet de loi budgétaire. Comme on l'a déjà dit à la Chambre, il ne prévoit vraiment pas beaucoup de fonds dont les Canadiens ont besoin dans un certain nombre de secteurs.

Il ne prévoit pas les fonds dont le système de soins de santé a besoin dans tout le Canada. Les premiers ministres de toutes les provinces ont demandé au gouvernement de recommencer à assumer 50 p. 100 du financement des soins de santé. Servait-il même à quelque chose de hausser la proportion de sa part de financement à 25 p. 100? Faisons quelque chose pour améliorer la situation des soins de santé au Canada! Le budget ne prévoit rien à cet égard.

Il n'y a rien pour aider financièrement les étudiants postsecondaires. Dans le passé, toutefois, on s'en est certes pris aux étudiants en ne leur permettant pas de faire faillite comme tout autre Canadien s'ils se trouvaient en difficultés financières. Il faut reconnaître que quelque 92 p. 100 des étudiants remboursent leurs emprunts. Comparez cela aux sociétés qui touchent des prêts du gouvernement, mais qui sont loin de les rembourser dans la même proportion. Elles doivent beaucoup d'argent.

Le gouvernement n'a pas su investir suffisamment d'argent dans le programme d'assurance-emploi pour verser des prestations aux travailleurs et aux chômeurs du Canada de même que pour répondre aux besoins de formation qui se font tellement sentir dans tout le Canada.

On reconnaît que nous manquons terriblement de travailleurs spécialisés et cela, faute de formation. Le gouvernement aurait pu se servir des cotisations de l'assurance-emploi pour cela. Il a préféré donner au ministre des Finances un excédent qu'il ne cesse d'attribuer à sa gestion extraordinaire des deniers publics. Le fait est que l'excédent est surtout constitué de pensions et de prestations d'assurance-emploi non versées.

À tout le moins, on a pensé à investir dans l'infrastructure. Les fonds de 2 milliards de dollars de modernisation de l'infrastructure est loin de suffire aux besoins à cet égard. Cela fait des années que le gouvernement néglige l'infrastructure. Nous savons tous que lorsqu'une fuite n'est pas colmatée, la toiture a bientôt besoin d'être refaite ou alors les murs seront bientôt à refaire ou alors il ne restera plus rien. C'est à peu près ainsi que le gouvernement traite l'infrastructure du Canada depuis un certain nombre d'années.

À propos de toits qui fuient, parlons de la situation du logement au Canada. On a besoin de logements à loyer abordable dans tout le Canada.

En tant que projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-49 laisse à désirer. Les gens ne se sont peut-être pas rendu compte que ce projet de loi contient plus de 70 pages qui traitent de la façon dont le gouvernement va percevoir la taxe à la sécurité de 24 \$. Plus de 70 pages traitent de la taxe à la sécurité supplémentaire de 24 \$; il s'agit effectivement d'une taxe à la sécurité et non pas d'une taxe sur les transports aériens. Il ne s'agit pas de frais d'utilisation, mais bien d'une taxe à la sécurité aérienne.

En fait, la sécurité des transports aériens ne constitue pas l'unique enjeu ici. Les événements du 11 septembre n'ont pas remis en cause

uniquement la sécurité aérienne mais la sécurité de l'ensemble de notre pays. Voilà de quoi il est question.

Avons-nous décidé de faire payer les gens pour assurer leur sécurité? Est-ce ce que nous faisons ici? Que se passera-t-il lorsqu'un vol sera commis dans une communauté? Allons-nous obliger les familles à payer pour l'intervention des forces policières? Voulons-nous obliger nos concitoyens à payer pour leur sécurité?

En vertu de quoi les victimes, et je crois sincèrement que les victimes sont les passagers des transporteurs aériens, doivent-elles être les victimes des attentats du 11 septembre? Ces passagers aériens ont perdu la vie. Quel message envoyons-nous aujourd'hui aux voyageurs aériens? On veut les obliger à payer une taxe à la sécurité parce que d'autres passagers ont été tués. Si c'est la solution qu'on a trouvée, je la trouve déplorable.

• (1745)

Je trouve tout à fait déplorable qu'un parti ou un député à la Chambre puisse approuver l'application de frais d'utilisation à la sécurité, ne fut-ce que de 2,50 \$ ou 5 \$. Tous les Canadiens devraient reconnaître ensemble que ce qui survient dans ces avions est notre affaire à tous. L'écrasement des avions contre les tours du World Trade Center, le 11 septembre, en est la preuve. Le véritable problème est là.

Je crois que dans la foulée des événements du 11 septembre, le gouvernement exploite l'industrie aérienne et ses passagers en les obligeant à payer pour leur sécurité. Cette solution n'est pas acceptable; elle aura des effets dévastateurs sur de nombreux petits transporteurs aériens, sur de nombreuses petites communautés et sur les voyageurs eux-mêmes qui paient déjà cher leurs billets d'avions.

À ce sujet, j'ai entendu le ministre des Transports répondre que si 24 \$ représentent un montant trop élevé, les transporteurs aériens n'ont qu'à réduire leurs tarifs. C'est pourtant ce qu'il tente de faire depuis des années, sans y parvenir. Ce même ministre des Transports est responsable de la réduction graduelle du nombre de transporteurs aériens au Canada. C'est un fait indéniable. Et que répond le ministre? Que les transporteurs aériens n'ont qu'à réduire leurs tarifs.

Après des années, certaines collectivités ont finalement obtenu que des transporteurs offrent ces prix bon marché. Maintenant, il affirme que ces transporteurs devraient baisser les prix encore davantage parce qu'il veut imposer des droits de 24 \$ au titre de la sécurité du transport aérien. Si c'est la réponse du ministre des Transports, il ne devrait pas être ici. Il n'a pu obtenir que ces compagnies aériennes réduisent leurs prix. En fait, il aurait pu le faire, en mettant en oeuvre un règlement qui les y oblige. Évidemment, ce n'est peut-être pas la solution non plus, mais la solution n'est certainement pas de dire que parce qu'il veut imposer une taxe, les compagnies aériennes devraient réduire leurs prix.

Si j'avais pensé un seul instant qu'il s'agit strictement d'une question de sécurité aérienne et que c'était à cause d'une pratique de la part des compagnies aériennes, je dirais alors que c'est ce qu'il faut faire, mais ce n'est pas le cas. Nous parlons d'assurer la sécurité nationale et d'imposer une taxe aux citoyens à ce titre. Cette taxe ne s'appliquera pas uniquement à l'industrie du transport aérien. Si cette taxe est mise en application, c'est le dilemme auquel nous allons faire face à chaque fois qu'il y aura un attentat terroriste.

Initiatives ministérielles

Qu'arrivera-t-il s'il survient un incident dans un port? Allons-nous imposer un droit au titre de la sécurité à toutes les personnes qui montent à bord d'un navire s'il quelque chose se produit? Est-ce que tous les voyageurs à bord d'un autobus traversant la frontière vont devoir payer une taxe pour la sécurité? Ce n'est pas la solution.

La solution est de prélever les sommes nécessaires à même les recettes générales. Le ministre clame qu'il enregistre des excédents. J'ai indiqué d'où viennent ces excédents, à mon avis. Jusqu'à ce que nous déterminions si la taxe au titre de la sécurité s'avère vraiment nécessaire ou si nous disposons de fonds additionnels, elle devrait être tirée des excédents.

Au cours des dernières semaines, j'ai entendu le ministre des Finances dire qu'il la révisera à l'automne. Le ministre des Transports a déclaré ensuite qu'il croit que les sociétés aériennes devraient réduire leurs tarifs. C'est sa réponse. Le ministre des Finances a dit qu'il la révisera à l'automne et le ministre des Transports a déclaré qu'il n'y aura même pas d'organisme chargé de la sécurité à l'automne. Ma foi, c'est là tout un tableau.

Des observations ont été faites. Je vais lire quelques grands titres: «Non divulgation des résultats des tests en matière de sécurité aérienne. Documents trop névralgiques à la suite des attaques du 11 septembre». À cause des événements du 11 septembre, nous ne serons plus en mesure de savoir si la sécurité est bonne dans les aéroports, car c'est désormais un secret national. C'est une question de sécurité nationale. Si c'est le cas, on ne peut donc divulguer les résultats de ces tests concernant la sécurité dans les aéroports. Pourquoi les passagers font-ils les frais de la sécurité? «La taxe sur la sécurité aérienne entraînera un excédent de 130 millions de dollars». Cela me semble être la manne. «Les droits en matière de sécurité aérienne: une arnaque. Selon des critiques, un droit de 24 \$ par billet constitue une ponction d'argent». «La taxe à la sécurité dans les transports aériens: de nouveaux sommets de gaspillage».

• (1750)

Je vais citer un article du *Sun* de Toronto. Il y est question de détecteurs de bombes. Ma collègue du Bloc a mentionné les détecteurs de bombes. On y précise que le principal fabricant de ces appareils, un des deux seuls fournisseurs approuvés par les États-Unis, a diffusé un communiqué de presse il y a quelques semaines précisant que le Canada commandait cinq de ces dispositifs.

Le gouvernement avait indiqué plus tôt qu'il s'en procurerait 600. Il en a commandé cinq jusqu'à maintenant, et il ne reste plus que 595 autres appareils à commander. Il lui reste plus ou moins 992 500 \$. Les États-Unis n'ont commandé que 100 scanners pour l'ensemble de leurs aéroports.

Le gouvernement n'a absolument pas fait d'étude d'impact concernant les résultats de sa taxe à la sécurité. On n'a procédé à aucune étude d'impact sur l'industrie du transport aérien, l'industrie du tourisme et de nombreux autres industries qui seront affectées par cette mesure. On ne saisit pas que cet argent supplémentaire sortira de l'économie locale des municipalités chaque fois qu'une personne prendra l'avion.

Par le passé, j'ai écouté les députés alliancistes dire aux libéraux que chaque fois qu'ils éliminent un point d'impôt, davantage d'argent passe dans l'économie locale. Combien de points d'impôt le gouvernement vient-il tout juste d'ajouter en ponctionnant l'argent de l'économie locale? C'est honteux.

Il m'est difficile de me faire une idée précise de la situation, quand j'entends le ministre des Transports dire qu'il ne faudrait pas parler de taxe, mais plutôt de frais d'utilisation. S'il s'agit effectivement de frais d'utilisation, disons que le gouvernement perçoit une partie des

frais aux fins de la sécurité; alors nous pourrions parler de frais d'utilisation. Si ce sont bien des frais d'utilisation, il est entendu au Canada que le gouvernement a procédé à des consultations et à des études d'impact. Les ministériels ne se disent pas du jour au lendemain: «Voyons, combien il est possible de soutirer aux Canadiens? Ils ont peur, alors profitons-en pour leur prendre un maximum. Ne nous contentons pas de 2 \$ ou de 5 \$. Voyons grand, car nous aurons ainsi bien plus d'argent.»

Il faudra nous pardonner, aux Canadiens et à moi, de ne pas être convaincus que cet argent financera la sécurité aéroportuaire comme telle. À vrai dire, le cumul des sommes perçues sera beaucoup trop important. Je ne crois pas un seul instant que ces fonds seront strictement réservés à cet usage. D'après le libellé de ce projet de loi, ces fonds seront versés dans le compte des recettes générales, exception faite d'une certaine somme qui sera affectée à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, laquelle n'a d'ailleurs toujours pas été créée.

À ce propos, je voudrais poser une question au gouvernement. Et j'invite d'ailleurs les Canadiens à lui poser la même question. Pourquoi diable créer une administration distincte pour assurer la sécurité dans nos aéroports? Que fait-on des services assurés par le ministère du Solliciteur général, que fait-on de la GRC, le service par excellence en matière de sécurité au Canada? Que fait-on de tous ces professionnels de la sécurité? Pourquoi ne pas leur confier la sécurité aéroportuaire? Pourquoi ne pas leur demander d'élaborer la réglementation et les lignes directrices appropriées? Pourquoi ne pas leur confier la mise en place des mesures de sécurité?

Pourquoi permettre au gouvernement de désigner une série d'administrateurs qui toucheront gros, grâce aux libéraux, sans doute entre 100 000 \$ et 150 000 \$, pour faire partie de cette nouvelle Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, alors que nous avons déjà un ministère qui est réputé être chargé de la sécurité des Canadiens? Avec la GRC et le SCRS, nous sommes assurément en mesure de répondre à ce besoin! Ou bien serait-ce que le ministre des Transports nous inspire davantage confiance que le solliciteur général pour diriger cette administration? C'est peut-être cela!

C'est répréhensible. Lorsqu'il est question de la sécurité des Canadiens, un organisme de sécurité devrait être responsable de cela et non le ministre des Transports. Que connaît-il de la sécurité? Il ne va même pas traiter avec ceux qui relèvent de son ministère et qui sont spécialistes en matière de sécurité. C'est le ministère des Transports qui était responsable de la sécurité lorsque la Chambre a été saisie de ces nombreux incidents. Il y a de nombreux cas où le système s'est révélé inefficace. La sécurité aux aéroports et les vérifications des bagages ont été accordées au plus bas soumissionnaire. Est-ce l'idée que se fait le ministre des Transports de la sécurité? On obtient ce qu'on peut avec le moins d'argent possible.

• (1755)

Nous n'avons pas un système homogène. Nous n'avons pas un système que les gens considèrent sûr. Je demande à la Chambre et aux Canadiens de contester ce que le gouvernement fait. C'est littéralement la sécurité de la nation et la vie des voyageurs au Canada qui sont en jeu. Nous laissons cela au ministre des Transports qui, en toute franchise, s'est très mal acquitté de sa tâche.

Initiatives ministérielles

Une autre question qui est ressortie du débat sur le projet de loi et qui a été approuvée au comité portait sur la composition du conseil d'administration. Je veux préciser qu'en tant que porte-parole du NPD au sein du comité des transports, j'ai fermement recommandé que cette question relève du cabinet du solliciteur général. Cela devrait être la responsabilité d'une agence de sécurité. Nous n'avons pas besoin d'un organisme distinct formé de personnes nommées par les libéraux et gagnant 100 000 \$ ou 150 000 \$ par année, cet argent pouvant servir à d'autres fins. C'est là ma position.

Nous parlons de cette agence de sécurité et des gens qui devraient y être nommés. On s'est entendu au comité pour qu'il y ait des représentants des syndicats en plus des personnes nommées par le gouvernement. Nous aurions des représentants des transporteurs aériens qui ont accordé le contrat des services de sécurité au plus bas soumissionnaire. Nous nous assurerions que les intéressés sont là car il s'agit d'une décision d'affaires.

Les administrations aéroportuaires devraient également être représentées, car nous savons qu'elles n'essaient pas de s'enrichir. À qui essayons-nous de faire croire cela? C'est un fait connu. Les administrations aéroportuaires se concurrencent maintenant les unes les autres et ainsi, si elles doivent supporter le coût de la sécurité, elles accorderont le contrat au plus bas soumissionnaire, car elles essaient de gagner de l'argent.

Qui se préoccupe vraiment de la sécurité des Canadiens et des passagers à bord de nos avions? On a proposé qu'il y ait des représentants du mouvement syndical pour représenter les travailleurs de l'industrie. Nous avons des représentants des compagnies aériennes, des représentants des administrations aéroportuaires et les gens nommés par le gouvernement libéral. Nous savons tous que les administrations aéroportuaires sont nommées par les libéraux, qui jouent donc sur les deux tableaux.

Les membres du comité se sont entendus pour recommander qu'il y ait des représentants syndicaux. Qu'est-il arrivé à la Chambre? Le gouvernement a présenté un amendement excluant les représentants syndicaux. Pourquoi? Qu'a dit le ministre des Transports? Il a dit qu'un seul syndicat serait visé actuellement et il a évoqué la possibilité qu'il y ait un autre syndicat, que d'autres travailleurs ou groupes syndicaux soient visés. Oui, et alors? Il était question d'un représentant syndical.

Le comité n'a pas recommandé un syndicat ni une personne en particulier. Tous les travailleurs visés auraient été représentés. On reconnaît qu'ils ont leur mot à dire au chapitre de la sécurité. Combien de députés libéraux étaient à bord des avions qui ont servi à perpétrer ces attentats? Je peux dire qu'il y avait à bord beaucoup de travailleurs. Il y avait des pilotes, des agents de bord et d'autres membres d'équipage. Ces gens-là méritent d'avoir leur mot à dire sur la sécurité dans les aéroports depuis le 11 septembre. Mais le ministre n'est pas de cet avis. Il estime plus important de nous attacher à l'aspect commercial. C'est beaucoup plus important.

Le gouvernement a purement et simplement exploité les événements du 11 septembre, c'est indiscutable. Il se sert des attentats du 11 septembre pour percevoir plus de recettes, de manière à ce que le ministre des Finances puisse annoncer des excédents. Il est tout à fait inacceptable d'exiger des Canadiens un droit pour assurer leur sécurité.

Je n'exhorterai pas le gouvernement à réduire le droit exigé. Il ne devrait pas y avoir de droit. Personne dans notre pays ne devrait avoir à payer pour qu'on assure sa sécurité. Aucune industrie ne devrait avoir à assumer la responsabilité des attentats du 11 septembre. Cette responsabilité incombe à chacun d'entre nous. Le

moment est venu de nous affirmer et de dire que cela ne devrait pas se produire; nous ne devrions pas laisser le gouvernement adopter le projet de loi.

• (1800)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je viens d'arriver et j'ai entendu presque tout le discours de ma collègue. Toutefois, je voudrais des détails sur un point. J'ai récemment assisté à une réunion du conseil exécutif du Congrès du travail du Canada et il y était question de la nouvelle Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et de la composition du conseil d'administration de cet organisme.

Le Comité des transports a été amené à croire que les travailleurs seraient représentés au conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, lequel regroupera onze administrateurs. Je me demande ce qui s'est passé.

J'assiste à une réunion et on me dit que, même si les gens sont préoccupés par la création de ce nouvel organisme autonome, au moins ils sont soulagés car ils seront adéquatement représentés et pourront faire valoir le point de vue des travailleurs auprès de cet organisme. Puis j'arrive à la Chambre des communes où je travaille et je découvre qu'on a saboté toute cette idée. Le Comité des transports avait recommandé une telle représentation et obtenu l'accord tacite de tous les partis. Que s'est-il passé?

Vu que la députée est membre du Comité des transports, pourrait-elle me dire ce qui s'est passé et comment nous avons perdu ces sièges au conseil d'administration?

Mme Bev Desjarlais: Madame la Présidente, c'est très simple. Nous les avons perdus parce que nous ne pouvons pas croire un seul mot qui sort de la bouche des libéraux.

Il y avait effectivement une entente tacite au sujet de la représentation. Les commentaires du ministre ont longuement été débattus au ministère, au Cabinet et au comité. Il a compris que les représentants des travailleurs exerceraient des pressions pour qu'un des leurs soit membre du conseil d'administration.

Toutefois, d'autres intervenants sont affectés par les activités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Il y a d'autres parties en cause et il y a la nation toute entière. J'ai déjà parlé du nombre de travailleurs, pilotes, agents de bord et autres membres d'équipage qui ont perdu la vie sur ces vols. Les travailleurs de toutes ces professions sont extrêmement intéressés à la sécurité dans le transport aérien. Ce sont eux qui se trouvent dans les avions lorsque surviennent les incidents et qu'un passager devient enragé par exemple. Je n'ai jamais encore vu un député libéral subir des dommages ou des blessures par manque de sécurité à bord des avions. Pourtant les travailleurs du transport aérien subissent souvent des préjudices de toutes sortes.

Qui est le plus directement touché en l'occurrence? Ce n'est certes pas le gouvernement. Ce sont les travailleurs de cette industrie et les passagers, que les travailleurs défendent aussi finalement.

• (1805)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je sais que la députée a, comme moi, à coeur les droits et les intérêts des travailleurs. J'ai été élevé en Saskatchewan, la terre du CCF, aujourd'hui celle du NPD.

J'ai toujours senti qu'il était important de lutter en faveur des petites gens, des gens qui se débattent pour joindre les deux bouts. En fait, c'est la vue de tous ces gens qui ont du mal à joindre les deux bouts à cause du lourd fardeau fiscal qui m'a incité à me faire élire au Parlement.

La question que je voudrais poser à la députée à trait à la nouvelle déduction du coût des outils des mécaniciens. J'ignore dans quelle mesure elle est au courant de la question. Je sais qu'elle n'est pas un membre régulier du Comité des finances. Je me demande si ses électeurs lui ont donné leur avis à ce sujet.

Pour ma part, je trouve cette mesure complètement inadéquate. Elle plafonne à 1 000 \$ le montant des dépenses qu'une personne peut déduire pour réduire son revenu imposable. Ce montant est encore moins élevé si le revenu de la personne est inférieur à 20 000 \$. Elle s'applique seulement aux apprentis mécaniciens. Elle ne s'applique pas aux personnes qui travaillent comme mécaniciens jour après jour et perdent leurs outils ou doivent les remplacer parce qu'ils sont trop vieux.

La députée a-t-elle demandé l'avis de ses électeurs à ce sujet?

Mme Bev Desjarlais: Madame la Présidente, j'ai parlé à bon nombre de mécaniciens de ma circonscription ces dernières années et j'ai discuté avec eux de la possibilité de déduire le coût de leurs outils. Comme je viens d'une circonscription qui comprend un certain nombre de sites industriels, je reconnais que le coût élevé des outils constitue un problème pour les gens de métier.

Pour répondre à mon collègue, je dirais qu'il a tout à fait raison. Le projet de loi ne semble pas répondre aux besoins des étudiants puisqu'il ne leur permet de réclamer qu'un certain montant. La mesure législative est tout à fait inadéquate. Je considère très franchement qu'il s'agit d'une politique de deux poids deux mesures de la part du gouvernement. Les professionnels peuvent déduire un déjeuner d'affaire ou une loge au Stade pour voir une partie des Blue Jays, ou des Sénateurs ici à Ottawa. Les dentistes et les médecins peuvent déduire le coût de leurs outils de travail.

Le gouvernement applique une politique de deux poids deux mesures en ne reconnaissant pas les gens de métier comme des partenaires égaux et précieux dans la société et en ne leur permettant pas de déduire les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. C'est dégoûtant et cela démontre bien que le gouvernement fait preuve de deux poids deux mesures dans sa façon de traiter les travailleurs ordinaires. Le gouvernement pense probablement que les autres méritent un peu mieux. Le député a tout à fait raison. Les mécaniciens, les menuisiers, les électriciens, les gens de métier et tous les travailleurs qui ont besoin d'outils pour faire leur travail devraient pouvoir déduire ces dépenses du calcul de leurs impôts.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Madame la Présidente, je tiens à remercier ma collègue du Nouveau Parti démocratique de son exposé très convaincant. Comme d'autres députés de part et d'autre de la Chambre, elle s'inquiète vivement de ce nouveau droit pour la sécurité dans les transports aériens.

Ce gouvernement qui est à l'écoute des sondages et des groupes de réflexion n'élabore pas sa politique en fonction des besoins des Canadiens, mais des craintes qui s'expriment dans les sondages. C'en est au point où il se soucie uniquement de ce qui va calmer l'opinion publique à court terme, mais il est tout à fait clair qu'il ne tient aucun compte des besoins à long terme des Canadiens.

Le droit pour la sécurité des transports aériens est fondé sur la peur. Le gouvernement essaie de prélever 1 milliard de dollars de plus que ce dont il a besoin pour assurer la sécurité des Canadiens. Ce droit va rapporter 1 milliard de plus. C'est comme une deuxième version de la caisse de l'assurance-emploi, une deuxième ponction libérale après celle de l'assurance-emploi. Le ministère des Finances a sous-estimé le trafic aérien des années à venir à un tel point que le produit de la taxe rapportera 1 milliard de dollars de trop dans les années à venir. Jusqu'où le gouvernement poussera-t-il l'excess? Il

Initiatives parlementaires

profite des attentats du 11 septembre pour prélever 1 milliard de dollars qu'il utilisera pour d'autres dépenses.

Alors que l'économie est bouleversée, le gouvernement impose une taxe de 2,2 milliards au secteur le plus vulnérable, celui des transports aériens. Il n'a fait aucune analyse d'impact sur les régions, sur les petits aéroports en difficulté qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, sur la concurrence dans les transports aériens au Canada, qui a déjà beaucoup diminué à cause de la disparition de Canadien, de Canada 3000, de Royal et de CanJet, sous la houlette du gouvernement.

• (1810)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 18 h 12, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi électorale du Canada de manière à accorder aux immigrants reçus qui résident au Canada le droit de vote.

Madame la Présidente, c'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole ce soir pour débattre la motion d'initiative parlementaire que j'ai proposée, la motion n° 122. Tout d'abord, j'aimerais dire que j'ai eu beaucoup de chance depuis le début de la présente législature, particulièrement depuis que j'ai joint les rangs de la Coalition, que certaines de mes motions et de mes projets de loi aient été choisis. Certes, ce n'est pas sur les instances de mes collègues progressistes-conservateurs que je dis cela. Je l'aurais admis librement même s'ils ne m'avaient pas pressé de le faire.

Je suis heureux de proposer cette motion à la Chambre pour qu'elle soit débattue par tous mes collègues. Après tout, c'est l'une des principales fonctions de cet endroit, qui est un lieu où étudier, discuter et échanger des opinions et des idées. Par le biais de cette motion, c'est ce que je demande aujourd'hui. Je propose que la Chambre et le gouvernement envisagent de modifier la Loi électorale du Canada de manière à accorder le droit de vote aux immigrants reçus qui résident au Canada.

L'apathie des électeurs et leur désillusionnement atteignent des niveaux sans précédent dans notre pays. La crédibilité de nos institutions démocratiques et parlementaires sont mises en doute par de nombreux Canadiens. Leur confiance dans le fait que leurs opinions et l'exercice de leurs droits démocratiques changeront réellement quelque chose a sérieusement été érodée ces dernières années. Pourquoi leur foi dans le processus démocratique ne serait-elle pas ébranlée?

Lors des élections générales de 2000, le nombre des Canadiens qui ont voté pour ce gouvernement soi-disant majoritaire était inférieur à celui des électeurs admissibles qui ne sont pas allés aux urnes. En outre, seulement 61 p. 100 des électeurs admissibles ont voté lors de ces élections. Il est triste de dire que ce pourcentage n'a jamais été aussi faible.

Initiatives parlementaires

Je pourrais rester très longtemps ici à énumérer les raisons qui ont incité de nombreux Canadiens à se désintéresser du processus électoral comme, par exemple, un gouvernement qui dirige en faisant des promesses creuses et qui encourage un dédain arrogant du processus politique et du système parlementaire démocratique, même au sein de son propre parti.

Toutefois, je suggère que nous mettions de côté le débat sur la question de savoir pourquoi le cynisme et l'apathie des électeurs ont atteint un niveau aussi critique et que nous nous consacrons à la recherche de manières nouvelles et de méthodes améliorées pour encourager la participation au processus démocratique, faute de quoi nous resterons prisonniers de cette spirale descendante qui freine le progrès et l'évolution du Canada.

Le besoin d'une réforme de la démocratie a aussi incité la Coalition de la représentation démocratique progressiste conservatrice à lancer ses récentes propositions. Ce document de discussion sur la réforme de la démocratie constitue un important effort de collaboration en vue de revitaliser nos institutions politiques, démocratiques et parlementaires. Il propose d'importantes réformes qui confèreraient du pouvoir à ceux-là mêmes qui sont touchés par les politiques et les décisions du gouvernement, les citoyens. Dans l'esprit de la revitalisation de la démocratie, je propose que nous discutons de la pertinence d'inclure dans notre processus électoral les immigrants admis, qui sont résidents permanents du Canada.

Tout au long de ma carrière politique, j'ai toujours été impressionné de voir les résidents permanents s'intéresser vivement aux affaires de l'État. Nombre de ces immigrants souhaitent ardemment participer au processus politique et apporter leur contribution au gouvernement de leur pays adoptif.

Ce niveau élevé d'intérêt s'explique de plusieurs façons, notamment parce que les immigrants ont moins tendance à prendre la démocratie comme acquise. La plupart ont choisi le Canada, comme nombre de mes collègues en conviendront. Les gens qui ont choisi une voie ou qui ont mûri une décision sont beaucoup plus enclins à s'intéresser aux conséquences de leur décision ou à surveiller de plus près les avantages découlant de leur choix.

Il y a aussi des immigrants qui viennent de pays qui ne respectent pas la démocratie ou les droits de la personne. Ils savent ce qu'est le dénuement total et la souffrance humaine. Ils reconnaissent véritablement la qualité de vie que nous avons au Canada et ils souhaitent la protéger. La meilleure façon de protéger cette valeur est de participer et de faire connaître son opinion en exerçant son droit de vote.

•(1815)

Un immigrant reçu est «une personne qui sollicite l'établissement». Ces personnes font partie de nos communautés et de notre société. En 1996, le Canada comptait près de cinq millions d'immigrants. Ils ont, à tous égards, les mêmes droits que les citoyens canadiens, sauf un: le droit de vote aux élections fédérales. Imaginez qu'on refuse à l'équivalent de toute la population de la ville de Toronto ou à plus que la population de la Colombie-Britannique le droit à la représentation démocratique.

Il faut nous demander si l'exclusion de ces personnes du processus électoral fédéral est justifiée. Les immigrants reçus travaillent, paient des impôts, leurs enfants fréquentent des écoles publiques, ils ont choisi de devenir des résidents permanents au Canada et ils participent à l'essor de notre société. Comme tous les autres citoyens canadiens, ils supportent les effets des décisions prises à tous les niveaux de gouvernement, y compris les décisions prises par la Chambre, et ces décisions ont des effets sur leur vie présente et

future et, ce qui est peut-être encore plus important, sur l'avenir de leurs enfants.

Beaucoup parmi eux vont acquérir la citoyenneté canadienne. Entre-temps, est-il justifié de leur refuser d'avoir leur mot à dire au sujet de l'avenir de leur pays d'adoption? Si certains d'entre eux décident de ne pas acquérir la citoyenneté, et il existe plusieurs raisons légitimes d'ordre pratique et personnel qui peuvent les amener à prendre cette décision, voulons-nous vraiment faire miroiter le droit de vote comme une récompense à l'intention de ceux qui opteront pour la citoyenneté canadienne? Le fait de faire partie de notre communauté n'est-il pas suffisant en soi?

Certains soutiendront que le droit de vote doit effectivement être réservé aux citoyens. Soit. Je rappelle à la Chambre que j'encourage la tenue de ce débat pour que toutes les opinions puissent y être exprimées. L'idée d'accorder le droit de vote aux immigrants reçus n'a pas vraiment fait l'objet d'un débat approfondi jusqu'à maintenant, du moins pas au Canada, mais dans certains pays des non-citoyens ont le droit de vote.

Par exemple, un certain nombre de pays accordent le droit de vote à des ressortissants étrangers venant de pays particuliers. Ainsi, les résidents d'Australie, du Royaume-Uni, de la Barbade, du Belize, de la Guyane, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines ainsi que de Trinidad et Tobago qui possèdent la citoyenneté d'un pays du Commonwealth peuvent voter dans ces pays, quoique tous ces pays exigent, le Royaume-Uni mis à part, une période de résidence minimale allant d'un an à sept ans. Le Portugal accorde les mêmes droits de vote, sans obligation de résidence, aux citoyens de l'Union européenne et aux citoyens du Brésil.

Les règles de la Nouvelle-Zélande relatives au droit de vote méritent cependant une attention particulière. La Nouvelle-Zélande applique les règles les plus inclusives au monde en matière de droit de vote, et l'exemple qu'offre ce pays mérite notre attention. Après tout, la Nouvelle-Zélande a été le premier pays au monde à accorder le droit de vote aux femmes.

Il y a encore d'autres raisons de suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande. En effet, ce pays a enregistré un taux de participation de 85 p. 100 lors de ses élections générales de 1999. Comme je le rappelais tout à l'heure à la Chambre, le taux de participation aux élections générales de 2000 au Canada a été de 61 p. 100 seulement. Voilà un résultat plutôt lamentable.

La Nouvelle-Zélande doit faire quelque chose de bien pour obtenir un taux de participation aussi impressionnant aux élections. Cela est sans doute en partie attribuable au fait que l'on donne à tout le monde l'impression de faire partie du processus démocratique en Nouvelle-Zélande. Tout résident âgé d'au moins 18 ans et qui réside en permanence en Nouvelle-Zélande depuis un an a droit de voter. Du point de vue de la Nouvelle-Zélande, quelqu'un qui réside dans le pays paie probablement des impôts et contribue à la collectivité. Il a donc le droit de participer aux systèmes politiques et démocratiques.

Cela rappelle le principe voulant qu'il n'y ait pas de taxation sans représentation. Je n'ai pas besoin de rappeler à personne que l'indépendance de notre grand voisin du Sud s'est forgée sur ce principe. Au Canada, les immigrants reçus sont obligés en tant que résidents de payer l'impôt canadien sur le revenu qu'ils gagnent où que ce soit dans le monde. Sommes-nous justifiés de les forcer à payer des impôts tout en leur refusant le droit de contribuer à déterminer comment cet argent est dépensé, comme tous les autres contribuables? Je sais à quel point je me sentirais frustré si on me refusait d'avoir mon mot à dire dans la façon dont mes impôts sont dépensés.

Initiatives parlementaires

Même si on n'a pas encore beaucoup discuté jusqu'à maintenant de cette question de l'octroi du droit de vote aux immigrants reçus, je crois fermement que cela deviendra bientôt un sujet de discussion beaucoup plus important.

• (1820)

On n'a qu'à examiner les résultats du recensement publiés aujourd'hui dans les journaux partout au Canada. Ils révèlent à quel point l'immigration est importante pour notre pays à cause de la baisse du taux de natalité des citoyens canadiens.

Le monde a changé considérablement et continue de changer en ce qui concerne l'immigration, le commerce international et notre main-d'œuvre de plus en plus internationale et mobile. Les pays recrutent des travailleurs spécialisés partout dans le monde pour remédier aux pénuries dans des secteurs entiers de leur économie. Le Canada recrute activement des travailleurs d'autres pays pour combler les postes vacants dans notre industrie de la technologie de pointe, par exemple.

À mesure que s'accroît la tendance mondiale vers une main-d'œuvre migrante, nous devons en examiner toutes les implications. À mesure que des immigrants reçus contribuent en nombres croissants à notre population active et à mesure que nous dépendons de plus en plus d'eux pour faire bénéficier de leurs compétences certains secteurs de notre économie, pouvons-nous continuer de leur refuser le droit de vote?

Les immigrants reçus se sont engagés, de bonne foi, à participer et à contribuer au développement de notre pays. Je propose donc de montrer que nous apprécions cet engagement en reconnaissant qu'il est raisonnable de leur part de réclamer des droits égaux en tout, y compris le droit de vote.

[Français]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de parler de cette motion qui propose au gouvernement d'accorder le droit de vote aux immigrants reçus.

Je suis très honoré car le sujet touche deux thèmes qui me sont particulièrement chers, soit l'apport durable des immigrants au Canada et la place essentielle que tiennent les élections et le droit de vote dans notre démocratie.

• (1825)

[Traduction]

Pour commencer, je suis sûr que nous reconnaissons tous la contribution extraordinaire des immigrants à l'évolution de notre pays. On la voit dans tous les secteurs d'activité au Canada: dans le monde des affaires, au gouvernement, dans les universités, dans la culture et dans les arts. Nous reconnaissons tous que le pays a profité de leurs réalisations et qu'il s'est enrichi de leurs descendants, qui ont maintenant leur rôle à jouer dans notre grande saga nationale.

En fait, il n'est pas exagéré de dire que nous tous au Canada sommes soit des immigrants ou des fils et des filles d'immigrants, car que ce soit il y a des dizaines de milliers d'années, dans le cas des autochtones, ou plus récemment dans le cas des autres Canadiens, nous-mêmes, ou nos ancêtres, sommes venus d'ailleurs. C'est pourquoi les Canadiens chérissent leur patrimoine d'immigrants et savent accueillir chaleureusement les nouveaux arrivants dans notre pays.

Contrairement à nos voisins du sud, qui préfèrent assimiler les immigrants, nous, les Canadiens, considérons la diversité comme un bien précieux qu'il faut préserver et nourrir, plutôt que comme une

source de conflit que l'on doit éliminer à tout prix. Il n'est pas étonnant que nous n'ayons pas tardé à accorder de nombreux droits aux immigrants reçus ou aux résidents permanents, comme il est plus convenable de les appeler dans le droit canadien. Au nombre de ces droits, il y a celui de recevoir des prêts-étudiants au Canada et celui de voter aux élections municipales, pour n'en nommer que quelques-uns. La Loi électorale du Canada étend aux résidents permanents le droit d'encourager les électeurs à voter pour ou contre un candidat particulier et de faire des contributions électorales.

[Français]

Nous savons également que les premières années au Canada sont souvent déstabilisantes pour de nombreux nouveaux venus, alors qu'ils apprennent à connaître le pays et les gens, et qu'ils prennent d'importantes décisions relatives à leur famille, à leurs finances et à leur travail.

Donc, en plus de leur accorder un certain nombre de droits, nous demandons aux immigrants reçus d'accepter aussi quelques restrictions.

Par exemple, les résidents permanents doivent accepter de s'en remettre à leurs parrains, le cas échéant, lorsqu'ils ont besoin d'aide et d'attendre—trois mois en Ontario—pour bénéficier du régime de santé public.

[Traduction]

Nous les empêchons également de voter aux élections fédérales et provinciales, un droit qu'ils pourront, toutefois, exercer pleinement lorsqu'ils auront la citoyenneté canadienne. La raison en est qu'au fil des ans les Canadiens, toutes allégeances politiques confondues, sont convenus que le droit de déterminer l'avenir du pays était si important qu'il ne devrait être accordé qu'à ceux qui ont pris un engagement permanent en devenant citoyens canadiens.

Cela a été souligné dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis politiques, mieux connue sous le nom de commission Lortie, qui date de 1991. Cette commission a recommandé que l'on continue d'exiger que seuls puissent voter aux élections fédérales les citoyens canadiens. Il est stipulé dans le rapport de la commission:

Les personnes qui désirent participer à la vie politique du Canada doivent s'engager à y prendre un intérêt permanent et à en partager les risques; elles ont l'obligation de demander la citoyenneté canadienne. Dans une démocratie représentative, le droit de vote doit revêtir une grande importance. Il importe, par conséquent, que seuls les citoyens et citoyennes puissent l'exercer.

Dans son rapport, la commission a énoncé un certain nombre de critères déterminant qui devrait avoir le droit de voter. Parmi ces critères, on compte: avoir un intérêt dans la gestion des affaires publiques, avoir la capacité de voter de façon rationnelle et informée et se conformer aux normes d'une citoyenneté responsable.

[Français]

Même une brève réflexion suffit à démontrer que ces critères sont parfaitement raisonnables. Il est effectivement logique que seules les personnes directement concernées par l'avenir du pays devraient avoir leur mot à dire pour ce qui a trait à son avenir. La meilleure façon de montrer leur engagement à l'égard de ce pays est bien de devenir citoyen canadien.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

En outre, pour que les électeurs puissent prendre une décision rationnelle et informée au sujet des questions du jour, ils doivent bien connaître l'histoire, les valeurs et les caractéristiques du pays ainsi que ses lois et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ce sont donc des connaissances qui ne s'apprennent pas en quelques jours, semaines ou mois. Bien au contraire, il faut vivre au Canada pendant un bon bout de temps et prendre part à la vie du pays, comme le font ceux qui sont des résidents permanents pendant quelques années avant de devenir citoyens canadiens.

J'ajouterai que le fait d'exiger que seuls les citoyens canadiens puissent voter n'est pas propre au Canada. En fait, c'est la norme dans la plupart des autres grands pays démocratiques, y compris les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, par exemple. Aucune province n'autorise non plus des gens n'ayant pas la citoyenneté canadienne à voter à ses élections. En conséquence, il me semble sage de maintenir les dispositions actuelles en vertu desquelles seuls peuvent voter les citoyens canadiens.

Je n'appuierai donc pas cette motion et j'exhorte tous les autres députés à faire comme moi.

● (1830)

[Français]

Cela dit, je tiens à remercier l'honorable député de son intérêt et de son engagement constants à l'égard d'une citoyenneté valable et d'une participation la plus large possible des Canadiens à nos institutions politiques. C'est un objectif que le gouvernement et moi-même partageons.

[Traduction]

J'invite tous les députés à travailler avec le gouvernement dans ce domaine afin que nous puissions mettre en commun nos idées et nos rêves, car ce n'est que de cette façon que notre pays et sa population atteindront leur plein potentiel.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Madame la Présidente, la motion n° 122 dont nous sommes saisis, qui figure à la page 39 du *Feuilleton* et *Feuilleton des avis* du mercredi 13 mars 2002, dit expressément ce qui suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi électorale du Canada de manière à accorder aux immigrants reçus qui résident au Canada le droit de vote.

Fidèle à lui-même, le député se cantonne dans une position illogique.

Nous n'avons qu'à nous rappeler ce qui s'est passé ici, à Ottawa, la capitale, le 2 janvier 1997. Ce jour-là, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a souligné que c'était le début des célébrations du 50^e anniversaire du droit canadien nous désignant citoyens canadiens. En effet, nous devons nous rappeler que, en janvier 1947, la Loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur pour la première fois.

Avant cet événement, les habitants de notre pays étaient considérés comme des sujets britanniques résidant au Canada. Avec l'adoption de la loi, le Canada était enfin membre égal et à part entière de la communauté des nations. Nous avons organisé un grand nombre de célébrations cette année-là. C'était certes une occasion de réfléchir aux succès de notre pays et aux bienfaits que nous avions reçus au cours des décennies précédentes. C'était également une occasion de songer aux droits dont nous jouissons tous, en tant que citoyens canadiens, et aux responsabilités qui accompagnent cette

distinction. Nous avons organisé des cérémonies spéciales et, depuis lors, il y a souvent une semaine de la citoyenneté en février.

Regardons un instant ce que signifie être un citoyen canadien, car l'histoire du Canada et nos traditions ont créé un pays où nos valeurs comprennent la tolérance et le respect des différences culturelles, ainsi qu'un engagement à l'égard de la justice sociale. Nous sommes fiers du fait que nous sommes une nation pacifique et que nous sommes acceptés dans de nombreux endroits du monde comme des gardiens de la paix. Cela signifie quelque chose lorsque nous épinglons le drapeau canadien sur nos vestes à l'étranger.

En tant que petite nation occupant un vaste territoire nordique qui a été enrichi par l'immigration tout au cours de son histoire, les Canadiens ont développé, à mon avis, une sorte de génie pour le compromis et la coexistence, qui sont au cœur de notre système fédéral de gouvernement. Nous sommes attachés au fait que nous vivons dans une démocratie où tous les citoyens sont encouragés à faire leur part. Nos valeurs démocratiques sont la base de nos lois. Ces valeurs comprennent notamment l'égalité. Autrement dit, nous respectons les droits de chacun, y compris le droit de s'exprimer et de faire part d'idées avec lesquelles d'autres pourraient être en désaccord, et nous ne prenons jamais les armes à la suite de cela. Les gouvernements doivent traiter tout le monde avec la même dignité et le même respect, deux choses qui sont fondamentales à notre forme de démocratie.

La tolérance vient au deuxième rang des valeurs dont je parle. Nous essayons de comprendre et de valoriser les coutumes et les traditions de nos voisins.

Vient ensuite la culture de la paix. Nous sommes fiers de notre société non violente et de notre rôle international en tant que gardiens de la paix.

Il y a ensuite la loi et l'ordre. Nous respectons le processus décisionnel démocratique et la primauté du droit. Nous encourageons l'application régulière de la loi afin que nos tribunaux et nos corps policiers traitent tout le monde de façon équitable et raisonnable et nous nous assurons que nos gouvernements élus continuent de rendre des comptes aux Canadiens.

Alors que nous réfléchissons à ces valeurs, nous nous demandons quelles responsabilités nous pouvons associer à notre citoyenneté. Un des avantages fondamentaux qui donnent à la citoyenneté toute sa valeur, c'est le droit de vote. Nous avons des droits à l'égalité, des droits démocratiques, des garanties juridiques, la liberté de circulation et d'établissement, des droits linguistiques et le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Ce sont certains des droits généraux dont nous jouissons en tant que citoyens canadiens.

Le fait d'être citoyen canadien suppose également quelques responsabilités. Les Canadiens ont des responsabilités communes comme comprendre et respecter les lois canadiennes, participer au système politique démocratique du Canada, voter aux élections, laisser les autres Canadiens jouir de leurs droits et de leurs libertés, ainsi que comprendre et aider à préserver le patrimoine culturel du Canada. Tous les Canadiens sont encouragés à s'informer au sujet des activités politiques et à aider à améliorer leur collectivité. Nous avons également un patrimoine multiculturel.

Cependant, nous devons examiner la Charte. Au sujet des droits démocratiques, elle dit ceci:

Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Initiatives parlementaires

Par conséquent, je dois demander à l'auteur de la motion s'il suggère également de modifier entre autres la constitution du pays et la Charte canadienne des droits et libertés, avant de proposer une modification à notre loi?

Le problème vient du fait que la motion comporte une intention inhérente de diminuer la valeur et la portée juridique de la citoyenneté. Nous devons songer au prix si élevé qui a été payé au nom de la citoyenneté canadienne et ce qu'elle signifie vraiment au sens large, ce qu'elle représente, en considérant par exemple les tombes de nos soldats partout dans le monde.

La citoyenneté canadienne est un cadeau précieux, comparable à la Charte canadienne des droits et libertés qui parle de la vie et de la sécurité des personnes. Par conséquent, il serait extrêmement irrespectueux, à mon avis, d'appuyer la motion qui nous est présentée aujourd'hui. Il vaut mieux faire la promotion du Canada et de la portée de la citoyenneté canadienne et défendre ces valeurs contre tous ceux qui voudraient diminuer le prestige de notre grande réalisation nationale, en l'occurrence le fait d'être citoyen canadien.

• (1835)

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, on discute ce soir de la motion M-122 qui demande, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la Loi électorale du Canada de manière à accorder aux immigrants reçus qui résident au Canada le droit de vote.

J'ai écouté attentivement le discours du député Prince George—Peace River, qui a présenté la motion, pour essayer de comprendre. À première vue, je me demandais qu'est-ce qui peut le conduire aujourd'hui à déposer une motion qui ferait en sorte que les immigrants reçus aient le droit de vote à l'avenir. J'y reviendrai parce qu'un des arguments invoqués ne m'a pas convaincu.

A priori—je pense que tout le monde l'a dit, mais ce n'est pas l'objet du débat—, tout le monde reconnaît l'apport des immigrants à toute société ouverte et démocratique. Toute société qui veut s'enrichir et progresser a intérêt à faire preuve de cette ouverture. Cela a été le cas du Québec et du Canada qui se sont successivement grandement enrichis et le seront encore grâce à l'apport de tout ce que cette immigration nous a conduits à être aujourd'hui. L'enjeu n'est pas là. Je crois que tout le monde s'entend relativement bien à ce sujet dans la société.

Cependant, à savoir si les immigrants reçus devraient avoir le droit de vote, je n'ai pas senti que c'était une grande revendication au Québec au cours des dernières années. Je n'ai pas senti que beaucoup de gens revendiquaient cela parce que tout le monde accepte de façon assez évidente que c'est la citoyenneté qui donne le droit de vote. La citoyenneté comporte donc un certain nombre de privilèges et de responsabilités, mais elle s'accompagne également d'un certain nombre de choses. La Charte canadienne des droits et libertés dit très bien, à l'article 3 si je ne me trompe pas, que tout citoyen canadien a droit de vote lors des élections législatives, qu'elles soient fédérales ou provinciales.

À partir du moment où quelqu'un a fait le choix de devenir citoyen d'un pays, dans le cas qui nous concerne ici on parle du Canada, lorsqu'il obtient sa citoyenneté, il va avoir ce privilège.

De dire que ces gens, à partir du moment où ils ont le statut de résidents, qu'ils paient des taxes et des impôts ou participent déjà à la société, doivent nécessairement avoir le droit de vote est un argument qui ne m'a pas convaincu. À la limite, on pourrait l'appliquer à des citoyens qui ont 16 ou 17 ans, qui travaillent et

paient des taxes et des impôts. Selon cette argumentation, le droit de vote devrait également s'appliquer à ces gens.

Je ne pense donc pas que c'est un argument qui conduit nécessairement à dire que parce que quelqu'un est arrivé ici et est déjà dans une démarche de s'intégrer à la société, il a automatiquement le droit de vote. Une période d'acclimatation, de transition et d'adaptation à une société est définie comme le laps de temps entre l'arrivée et l'obtention de la citoyenneté avant de pouvoir participer aux choix de la collectivité à laquelle on a décidé d'appartenir pour l'avenir. Cela m'apparaît comme étant relativement raisonnable et c'est ce qu'on a à l'heure actuelle. Cela me semble faire présentement l'objet d'un consensus assez fort dans la société. Ce critère n'est remis en question par personne. Il est relativement bien accepté de tous.

L'autre argument que j'ai entendu au début du discours était d'évoquer, avec raison, que c'était préoccupant de voir le faible taux de participation, notamment au cours de la dernière élection fédérale. À peine 60 p. 100 des citoyens éligibles à voter ont exercé leur droit de vote. C'est extrêmement préoccupant.

Cela nous amène à nous interroger sur la nature du travail que nous faisons, sur la distance qui se crée entre le domaine politique et les citoyens et sur la façon dont les enjeux sont défendus. Selon les enjeux et comment les gens s'identifient à ceux-ci, on constate qu'ils participent plus ou moins.

Je connais davantage la situation du Québec. Par exemple, je sais que lors des élections provinciales au Québec, la tradition fait en sorte que le taux de participation avoisine toujours entre 80 et 85 p. 100. Cela s'explique parce que les gens se sentent près de ces enjeux. Ils vont voter et participent aux campagnes électorales. On a eu des rendez-vous référendaires, dont le dernier, en 1995, où 97 p. 100 des citoyens du Québec avaient fait le choix d'exercer leur droit de vote.

Je crois donc que lorsque les enjeux sont importants et que les citoyens se reconnaissent dans ce qui se passe, ils participent.

Pour ce qui est des 39 p. 100 de gens qui ne sont pas allés voter lors de la dernière élection, il y a des messages à retenir et c'est à nous d'essayer de les décoder. Le fait de dire qu'on va maintenant permettre aux immigrants reçus d'avoir le droit de vote automatique parce qu'on veut régler le problème du faible taux de participation me semble être un raccourci. Je ne dis pas que le député a suggéré que c'était la seule piste. Je comprends qu'il disait que c'était peut-être un des éléments.

• (1840)

Je crois qu'il y a d'autres éléments sur lesquels il faut tabler, qui expliquent le faible taux de participation et la tendance à la participation décroissante lors des élections fédérales. Cet argument ne m'a pas plus convaincu, comme l'argument des taxes et des impôts.

Ce qui est en place actuellement me paraît normal, c'est-à-dire que lorsque la personne a obtenu la citoyenneté, elle obtient le droit de vote de même que le droit de se présenter pour devenir député. Après avoir entendu le débat jusqu'à présent, je crois que c'est encore ce qui fait consensus pour le moment.

Mais loin de moi l'idée de condamner le député d'avoir voulu soulever cette idée. Dans une société démocratique, il y a des débats. Le député qui a présenté la motion a un point de vue différent, je le respecte mais je ne le partage pas. Cela a toutefois le mérite de nous amener à nous interroger sur nos pratiques démocratiques et d'amorcer toutes sortes de débats intéressants.

Initiatives parlementaires

J'espère que l'on s'interrogera aussi sur d'autres variables de notre système démocratique. En même temps que l'on parle de l'importance du droit de vote dans notre société, je suis extrêmement préoccupé par le fait qu'on exerce souvent très peu de contrôle sur la façon dont se fait le vote.

Lors des dernières élections et dans le passé—ce n'est pas d'hier—il y a déjà eu usurpation d'identité lors d'élections. J'aimerais que, lors des élections fédérales, on soit plus rigoureux dans le contrôle de l'identité des électeurs qui se présentent pour voter. Cela non plus ne m'apparaît pas déraisonnable. On aurait tout intérêt aussi à s'assurer que le droit de vote d'un citoyen, qui est extrêmement précieux et extrêmement puissant aussi, soit exercé par les bonnes personnes. Il y a là tout un travail à faire.

D'autres pans de la question méritent d'être étudiés pour faire en sorte que les gens s'y reconnaîtront plus. Il y a toutes sortes de débats. Doit-on avoir des élections où il y aurait une certaine proportionnalité? Cela permettrait à des groupes en particulier de se faire entendre, de se faire valoir, et à des citoyens qui s'identifient moins à de grands courants de voter pour des partis qui défendent des causes plus spécifiques. Il y a là aussi matière à réflexion.

Malheureusement, il n'y a pas de forum comme tel qui encadre cela, il n'y a pas de volonté d'ouvrir ce débat à l'intérieur du gouvernement pour le moment. Mais on entend cela dans la société. Je sais que très bientôt au Québec, une commission parlementaire va se pencher sur l'avenir du système démocratique parce que beaucoup de gens disent qu'il faut améliorer notre système de vote, entre autres, peut-être avec des élections proportionnelles, comme cela se passe ailleurs dans le monde.

Il y a donc une série de questions qui sont soulevées. Qu'on soit pour ou contre, au moins, le débat aura lieu. Mais sur la scène fédérale, il n'y a pas cette réceptivité, à ce moment-ci, ou quelqu'un qui se fasse le porteur de ce message au gouvernement, pour dire que, effectivement, il faudrait se poser des questions. Il faudrait se demander comment il se fait que si peu de gens vont voter.

Il y a le processus comme tel et il y a aussi les enjeux. Cela ne semble pas être un problème admis par le gouvernement pour le moment. On peut le comprendre car eux, ils sont au pouvoir dans cette situation et donc, ils tirent avantage du système actuel. En même temps c'est inquiétant et le gouvernement, lui aussi, devrait se soucier de cette variable soulevée à juste titre par le député au début de son intervention, soit qu'il y a un faible taux de participation.

Je conclus en disant qu'à mon point de vue, la motion qui nous est présentée aujourd'hui n'est pas de nature à corriger ce problème. C'est beaucoup plus en relation avec les définitions de ce qu'apporte la citoyenneté ou pas. Pour ma part, et je crois que c'est partagé par plusieurs de mes collègues, sinon dans leur ensemble, il y a consensus pour que le droit de vote accompagne la citoyenneté. C'est le cheminement normal et raisonnable dans une société démocratique. C'est un standard appliqué au Québec, au Canada et ailleurs dans plusieurs sociétés.

On a dit que des pays permettent à des résidents permanents d'avoir le droit de vote, dépendant du pays d'où ils viennent. Cela m'inquiète un peu. Car comment définit-on la discrimination? Vu qu'ils viennent de tel pays, on leur permettrait de voter lorsqu'ils sont résidents permanents, et dans le cas d'un autre pays on ne leur permettrait pas. Cela me semble une discrimination inquiétante et je ne suis pas sûr que cela corresponde aux valeurs de notre société.

Ce qui est en place actuellement fait consensus. J'espère que l'on retiendra certains points du débat pour le mener plus loin, entre autres celui du constat de la faible participation lors d'élections

fédérales et d'un affaiblissement démocratique qui peut en découler. Cela me préoccupe énormément. Je pense que c'est un débat que l'on aurait intérêt à poursuivre.

En terminant, c'est clair que je ne suis pas en faveur de la motion comme telle, et même si elle ne fait pas l'objet d'un vote, cela nous aura quand même permis d'aborder la question des principes ou des valeurs que l'on veut avoir dans notre démocratie.

• (1845)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député de Prince George—Peace River d'avoir soulevé cette question intéressante et d'avoir permis la tenue d'un débat qui a pris une dimension pluraliste.

Le débat s'est vite écarté du simple objectif de la motion proposée par le député et il s'est transformé en débat beaucoup plus large sur l'immigration en général, le développement de notre pays par le biais de l'immigration, la citoyenneté et, maintenant, la réforme électorale, car c'est ce que supposerait la motion. Elle obligerait les Canadiens à revoir notre système électoral afin de déterminer s'il est opportun ou non d'accorder le droit de vote aux immigrants reçus.

Certains intervenants ont parlé de l'existence de précédents dans d'autres pays qui accordent le droit de vote aux immigrants reçus. Ce n'est pas une idée étrange. Ce n'est pas non plus une idée particulièrement radicale, si l'on tient compte du fait que les immigrants reçus ne peuvent, dans notre pays, obtenir leur citoyenneté avant d'avoir vécu 1 095 jours ou trois années complètes chez nous.

Si des élections ont lieu pendant cette période, il y a une attente de trois années complètes, même si la personne avait réellement l'intention de demander sa citoyenneté canadienne à la première occasion. C'est peut-être un autre point que nous devrions ajouter à la liste de plus en plus longue des questions sous-jacentes à la motion originale. Nous devrions peut-être revoir le temps que les immigrants reçus doivent attendre avant de pouvoir devenir citoyens canadiens.

La vérité brutale ou l'idée dominante qui est ressortie d'un certain nombre de discours, c'est qu'il y a énormément de citoyens canadiens qui n'exercent pas leur droit de vote. C'est là le problème grave auquel nous sommes confrontés. De nombreux Canadiens ont perdu confiance et espoir dans leur système électoral et ils se demandent tout simplement pourquoi ils devraient se donner la peine de se présenter au bureau de scrutin. Selon les données recueillies, lors des dernières élections, 61 p. 100 des Canadiens ont exercé leur droit de vote. En fait, 61 p. 100 des électeurs inscrits se sont prévalus de leur droit de vote. Il n'y avait que 50 p. 100 de tous les Canadiens qui avaient 18 ans et plus et qui avaient le droit de voter. Seulement 50 p. 100 de toutes les personnes ayant le droit de vote ont décidé d'accorder leur vote à un des partis politiques. Cela a quelque chose de très troublant.

J'aborde cette question d'un autre angle, peut-être, que les trois derniers intervenants qui ont condamné l'idée. L'idée me plaît. Ce serait un important vote de confiance et un beau geste de la part du Canada d'accorder aux immigrants reçus le droit de voter pendant qu'ils attendent d'avoir la citoyenneté canadienne.

Initiatives parlementaires

Pourquoi? Parce que les immigrants reçus sont assujettis aux conditions et aux règles que le gouvernement fédéral établit dans le cours du processus politique. Ils vivent conformément à ces règles. C'est une question de justice naturelle. Ils devraient avoir le droit d'influer sur les conditions et les lois qui régissent leur vie.

Dès qu'ils arrivent ici, ils commencent à payer des impôts. Dès qu'ils arrivent ici et qu'ils deviennent des immigrants reçus, ils bénéficient de presque tous les droits et avantages associés à la citoyenneté canadienne, à l'exception du droit de vote.

Je ne crois pas que cela s'arrêterait là. Je suis persuadé que nous y gagnerions et que nous saurions mieux si le Canada répond comme il faut à leurs besoins. Ce serait une précieuse contribution et une mesure habilitante, une façon de dire aux étrangers que nous apprécions leur présence dans notre pays, que nous voulons qu'ils viennent nous aider à édifier notre magnifique pays.

Lorsque j'y ai siégé, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a examiné le projet de loi sur la citoyenneté. Nous avons débattu longtemps de la question de savoir ce que cela signifie d'avoir la citoyenneté canadienne et dans quelle mesure nous y tenons.

Tous les députés devraient savoir à quelle conclusion nous sommes arrivés; lorsque nous accordons des droits à un certain groupe de gens, cela ne diminue en rien les droits des autres. En fait, cela les renforce. Le principe des droits ne correspond pas à une sorte de tarte définie qui m'oblige à réduire la part des uns si je décide d'accroître celle des autres. Je ne réduis en rien la qualité de ma propre citoyenneté en accordant les mêmes droits de citoyenneté à d'autres personnes, et ce, même avant qu'ils ne reçoivent le document officiel. Je crois que c'est là un excellent débat qui nous aide à atteindre nos objectifs en matière d'immigration.

• (1850)

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration s'est également penché sur une indéniable réalité. Sans l'aide de l'immigration, notre population enregistrerait une croissance négative. Au rythme auquel la population canadienne croît actuellement, s'il n'y avait pas d'immigration, le Canada ne compterait plus que 18 millions de personnes dans 50 ans. D'ici l'an 2050, la population du Canada serait passée de 33 millions à 18 millions, soit approximativement la population de la ville de Minneapolis.

Il est essentiel que nous encourageons de plus en plus de gens à venir s'installer au Canada. S'ils doivent attendre 3 ans ou 1095 jours avant d'obtenir la citoyenneté canadienne, nous devrions certainement pouvoir leur dire, dans l'intervalle, qu'ils jouiront des droits et privilèges de tous les Canadiens dès qu'ils deviendront immigrants reçus, ce qui comprend le droit de voter dans une élection fédérale.

Les immigrants reçus sont libres de participer au processus politique. Ils peuvent adhérer à un parti politique. Ils peuvent contribuer au financement d'une campagne politique. Ils peuvent être élus délégués dans le cadre de conventions politiques. Ils peuvent assister à des assemblées de mise en candidature et choisir des candidats. Ils peuvent tout faire, sauf voter.

Les gens s'imaginent à tort que l'octroi du droit de vote aux immigrants reçus risque de diminuer ou d'entacher leurs privilèges en tant que citoyens canadiens. J'exhorte les députés à voir au-delà de cette façon de penser. Ce n'est ni bon, ni utile pour le débat national que suscite la question.

Comme l'a rappelé notre collègue, la question de la réforme électorale est cruciale. Nous devrions tous nous alarmer de ces statistiques inquiétantes selon lesquelles seulement 50 p. 100 des

électeurs admissibles vont aux urnes. On a soulevé la question de la représentation proportionnelle. Notre parti s'est penché sur le dossier et a rencontré à ce sujet la Fair Elections League, qui préconise la représentation proportionnelle pour la simple raison qu'elle permet de ne pas gaspiller de votes.

Autrement dit, si j'étais un Edmontonien partisan du NPD, mon vote ne serait pas perdu comme une aiguille dans une botte de foin. Grâce à la représentation proportionnelle, mon vote compterait quoi qu'il en soit, car si un parti obtient 10 p. 100 du suffrage national, il lui sera attribué 10 p. 100 des sièges.

Cette formule encouragerait un plus grand nombre de personnes à voter, car elle leur garantirait qu'elles n'auront pas voté en vain. Quelles que soient leurs couleurs politiques, ces personnes seraient assurées que leur vote sera réellement pris en compte, et que l'exercice n'aura pas été inutile.

Je sais qu'on ne nous laissera pas voter sur cette motion, car, regrettamment, il a été décidé qu'elle ne ferait pas l'objet d'un vote. Il s'agit néanmoins d'une question à laquelle les Canadiens devraient réfléchir beaucoup plus sérieusement.

J'encourage les membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à se pencher sur la question. Les comités permanents sont habilités à décider des questions qu'ils souhaitent étudier de près. Ils devraient, à mon avis, étudier cette question plus à fond, et peut-être que le débat d'aujourd'hui les y encouragera.

Au moins deux intervenants sur cinq conviennent que l'idée est excellente. J'estime qu'elle est digne d'intérêt. Le comité aurait avantage à l'examiner plus à fond, et peut-être à l'adopter et la faire mettre en pratique. Il y aura lieu de se réjouir le jour où le Canada pourra annoncer aux immigrants reçus qu'ils seront invités à voter aux prochaines élections fédérales et que leur point de vue sera pris en compte dans le processus électoral.

• (1855)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, il s'agit d'une motion intéressante. Elle soulève des questions intéressantes à débattre. J'aime les initiatives parlementaires qui suscitent un échange d'idées, car elles donnent la possibilité de faire ressortir divers points de vue devant la Chambre.

Le député qui est intervenu avant moi a dit que le certificat de citoyenneté n'était rien de plus qu'un «autre document». C'est bien plus que cela. Cet «autre document» autorise une personne à détenir un passeport respecté aux quatre coins du monde parce que les Canadiens ont acquis une réputation respectée de par le monde. C'est bien plus qu'un «autre document».

Quelqu'un qui n'est pas citoyen canadien et qui a commis une infraction criminelle est passible de la déportation en vertu des lois canadiennes. La citoyenneté est un engagement à l'égard du Canada. Pour obtenir ce document, il faut prouver qu'on parle et lit efficacement l'une des deux langues officielles. On doit assimiler certaines notions de base sur le Canada et montrer qu'on a une connaissance du pays. Les personnes de 18 ans et moins et de 59 ans et plus n'ont pas à se soumettre à l'examen. Elles en sont exemptées. Les autres, soit celles entre 19 et 59 ans, doivent se soumettre à un examen écrit ou oral sur leur connaissance du Canada.

Initiatives parlementaires

La citoyenneté est plus qu'un simple document. Elle se mérite. On y tient. Elle confère des avantages et des droits.

Dans son ensemble, la motion du député concerne le droit de vote. Elle permettrait aux immigrants de voter parce qu'ils paient des impôts et participent à la société de diverses façons. C'est supposer qu'elle réglerait d'une certaine manière le problème du taux de participation des électeurs. Or, la réalité est différente. Le taux de participation des électeurs dans divers contextes politiques monte ou descend selon les circonstances.

À Mississauga par exemple, nous avons neuf conseillers et un maire. Les élections ont lieu tous les trois ans. Notre maire, Hazel McCallion, qui a plus de 80 ans, est en poste depuis fort longtemps et est très populaire. Lors des dernières élections municipales, elle participait à une mission commerciale en Chine. Elle était candidate, mais ne se trouvait pas au pays. Elle a été élue parce qu'elle avait déjà recueilli un appui suffisant. Moins de 30 p. 100, en fait 22 p. 100 seulement des électeurs ont exercé leur droit de vote. Je réside depuis très longtemps à Mississauga. Lorsque la course à la mairie est serrée, environ 60 p. 100 des gens vont voter, soit trois fois plus, tout simplement parce qu'au moins un candidat crédible se présente comme adversaire et brigue le poste principal de la municipalité.

Lors des récentes élections au Canada, on a vu baisser légèrement le nombre d'électeurs qui ont exercé leur droit, et assumé leur responsabilité à mon avis, en votant pour choisir ceux qui les représenteraient dans leurs diverses circonscriptions. Cependant, les circonstances ont varié pendant cette période. Le député n'aimera pas cette remarque, mais, en 1993, le Parti conservateur avait tellement mécontenté la population du Canada qu'il a été réduit à deux sièges à la Chambre après avoir formé un gouvernement majoritaire. Les gens ont voté en bloc contre le parti. Au même moment, un nouveau parti a été créé, mais il n'avait pas fait ses preuves. Or, les Canadiens n'élisent un parti que s'ils le croient capable de former le gouvernement.

● (1900)

Il y avait un parti qui était sur le point de se faire éjecter pour avoir mal gouverné et un nouveau parti qui n'avait pas encore prouvé qu'il était capable de diriger le pays. L'électorat n'avait pas le choix. Il devait s'assurer qu'il y aurait un gouvernement stable.

Franchement, le même ensemble de circonstances était présent aux élections de 1993, 1997 et 2000. Les partis d'opposition n'avaient pas prouvé qu'ils étaient des gouvernements en puissance. Et pour cette raison, des gens m'ont dit que nous gagnerions automatiquement. Ils m'ont dit que c'était évident, puisque nous détenions un si grand nombre de sièges en Ontario et ailleurs. C'est sans doute trop simplifier les choses, mais les circonstances au Canada l'ont prouvé.

Il y a un autre aspect qui, je pense, est intéressant. Au fil des années, le nombre de néo-Canadiens a augmenté de manière importante à cause du vieillissement de notre société. De nombreux néo-Canadiens viennent ici et acquièrent la citoyenneté canadienne après avoir attendu les quatre années requises. Parfois, ils ne votent pas. Des gens m'ont dit qu'ils étaient citoyens canadiens et qu'ils étaient inscrits sur les listes électorales, mais qu'ils ne votaient pas. Beaucoup de néo-Canadiens viennent de pays où le processus politique est corrompu, déformé et violent. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe au Zimbabwe et dans d'autres pays. Les gens ont peur de la politique. Ils ont peur de voter. C'est la réalité.

Nous devons gagner le respect des néo-Canadiens en leur démontrant que la démocratie dont nous jouissons au Canada est une démocratie amicale. Nous devons leur montrer que participer au

processus électoral est non seulement un privilège, mais un droit et une responsabilité. Nous devons leur montrer que, en tant que citoyens, ils peuvent être élus députés dans notre pays.

Il y a beaucoup de députés en cet endroit qui ne sont pas nés Canadiens. Ils ont émigré ici. Il y en a de nombreux exemples. Sur le site Web du Parlement, il y a une section spéciale où se trouve la liste de tous les députés qui ne sont pas nés au Canada.

Permettre aux immigrants de voter fera peut-être augmenter le nombre d'électeurs, mais je doute que cela fasse augmenter le taux de participation aux élections. Je crois même que cela ferait diminuer le taux moyen de participation, car beaucoup d'immigrants viennent de pays où le processus électoral constitue pour eux une expérience négative. Ils ont vécu dans la peur. Ils ont vécu sous des régimes répressifs. Ils ont vécu sous des dictatures. Ils ont vécu dans des pays comme le Zimbabwe, où les policiers chassent les électeurs des bureaux de vote. Ils ont vécu dans des pays comme la Roumanie, qui avait un régime dictatorial. Ils ont vécu dans d'autres pays où l'on a depuis longtemps coutume de réprimer la démocratie et de punir les gens qui expriment leur opinion.

Étant donné les conditions qui existent dans les pays d'où viennent certains Néo-Canadiens, nous pouvons imaginer le choc qu'ils ont ressenti à leur arrivée ici. Ils se sont rendu compte qu'ils entraient dans un pays libre, pacifique et démocratique et ils ont constaté avec étonnement à quel point c'est un beau pays en raison des droits et des libertés dont nous jouissons tous.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux venus, qu'ils demandent la citoyenneté ou non. Les gens qui accostent sur nos rives jouissent de la protection de notre Charte des droits et libertés. Cela fait partie de notre système de valeurs que d'accorder les droits et privilèges des citoyens canadiens à tous ceux qui viennent au Canada.

Toutefois, il y a des règles pour devenir citoyen. Et il y a de bonnes raisons pour cela. Nous devons défendre notre système de valeurs. Le Canada est un pays souverain. Il permet aux immigrants d'aspirer à une vie meilleure. Nous avons modifié les armoiries du Canada. Nous avons ajouté un ruban portant la devise: «Ils aspirent à une patrie meilleure.» Nous l'avons fait parce que le Canada s'est développé et a prospéré grâce aux nouveaux Canadiens. Nous les avons accueillis à bras ouverts. Nous leur avons montré que nous sommes bien plus que ce qu'ils croyaient que nous étions. C'est pourquoi il faut favoriser la citoyenneté. Celle-ci devrait également comporter des droits et des privilèges.

● (1905)

Je veux que des gens deviennent des citoyens canadiens. Je veux qu'ils participent aux élections. Malheureusement, cela ne peut pas se faire par des lois. Cela doit s'apprendre. Je suis très heureux du fonctionnement actuel.

J'invite tous les députés à lire une brochure de la Chambre dont ils peuvent se servir pour informer les gens de leur circonscription qui n'ont pas encore demandé la citoyenneté, mais qui y sont admissibles, sur ce qu'il faut faire pour devenir citoyen afin que plus de gens puissent voter.

Initiatives parlementaires

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Madame la Présidente, je profite des cinq minutes qu'il me reste pour tout d'abord remercier mes collègues de leur participation au débat ce soir. Je fais allusion à mon collègue libéral de Halifax-Ouest qui est intervenu au sujet de la motion après moi; au député allianciste de New Westminster—Coquitlam—Burnaby; au député bloquiste du Témiscamingue; au député néo-démocrate de Winnipeg-Centre et au député libéral de Mississauga-Sud venant tout juste d'intervenir.

Une partie des objectifs que je m'étais fixés ont été atteints ce soir. Les initiatives parlementaires, qu'il s'agisse d'une motion ou d'un projet de loi, visent notamment à susciter un débat à la Chambre des communes et à provoquer, faut-il l'espérer, une discussion stimulante concernant des questions qui revêtent de l'importance pour les personnes vivant dans le vrai monde hors de cette enceinte.

Certains des propos que j'ai entendus ce soir présentaient un caractère assez informatif, mais d'autres ont soulevé chez moi des préoccupations. Certaines des observations du député de Mississauga-Sud semblaient laisser entendre que, du fait que les nouveaux citoyens subissent un test, ils seraient pour l'une ou l'autre raison mieux préparés à comprendre la politique et, partant, à voter.

J'ai souvent entendu dire qu'il devrait y avoir un quelconque examen des ressources. Bon nombre de gens qui participent de façon active et suivie au processus démocratique en votant, que ce soit à l'occasion d'élections municipales, provinciales ou fédérales, ont laissé entendre que d'autres ne se tiennent pas assez au courant de l'actualité avant de voter.

À mon avis, nous ne pouvons juger les immigrants reçus de façon aussi cavalière. Le seul fait qu'ils soient arrivés de fraîche date ne signifie pas qu'ils ne manifestent pas un intérêt suffisant à l'égard de la campagne électorale pour voter de façon éclairée. Ce n'est pas juste à leur endroit. Il a été un peu présomptueux de la part du député de Mississauga-Sud de faire une telle déclaration.

Il est intéressant de souligner qu'il ne s'est attribué aucune responsabilité pour la chute du nombre d'électeurs, aspect que j'ai abordé, quoique brièvement, dans mon discours, presque en aparté de la grande question de savoir si les immigrants reçus devraient se voir accorder le droit de vote.

À l'instar de nombreux députés de l'opposition, j'admets que nous sommes en partie responsables de la baisse de participation aux élections. Nous ne présentons pas aux électeurs un futur gouverne-

ment légitime et, à certains égards, peut-être que dans l'esprit des électeurs nous ne leur présentons pas un choix viable entre le gouvernement existant et un futur gouvernement. Je l'accepte, mais je pense que le député de Mississauga-Sud nie la responsabilité que lui et son gouvernement devraient assumer pour avoir alimenté le cynisme et la méfiance qui ne cessent de grandir entre la population et le gouvernement en place.

Plusieurs observations faites par divers députés reposaient sur l'hypothèse voulant qu'il suffirait d'accorder le droit de vote aux immigrants admis pour régler le problème de la participation électorale. Ce n'est ni la portée de mon discours ni la raison qui m'a poussé à proposer cette motion.

Comme le député de Winnipeg-Centre, je crois fondamentalement qu'il faudrait à tout le moins tenir un large débat éclairé sur cette question particulière. Nous devrions inviter la participation à ce débat du plus grand nombre de Canadiens, y compris les immigrants admis, pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'apporter des modifications. Voilà l'objet de la motion que je parraine.

Je suis extrêmement déçu, comme je l'ai souvent été d'ailleurs, du fait qu'il y a beaucoup de bonnes questions, et celle-ci n'en est qu'une illustration, qui méritent d'être débattues plus longuement et de faire l'objet d'un vote à la Chambre des communes.

• (1910)

Cette motion porte sur le droit de vote et nous ne voterons même pas sur cette motion à la Chambre des communes. Je désapprouve cela. Toute mesure d'initiative parlementaire, que ce soit une motion ou un projet de loi, mérite d'être débattue plus longuement et de faire ensuite l'objet d'un vote à la Chambre.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[Français]

Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 19 h 12, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 12.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 13 mars 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

| | |
|---|------|
| Herb Gray | |
| M. Pickard | 9577 |
| La Société Radio-Canada | |
| M. Abbott | 9577 |
| Les Jeux d'hiver de l'Arctique 2002 | |
| Mme Karetak-Lindell | 9577 |
| L'industrie du diamant | |
| M. Pratt | 9577 |
| Thomas D'Arcy McGee | |
| M. O'Brien (London—Fanshawe) | 9578 |
| La présidente de l'Assemblée nationale | |
| Mme St-Hilaire | 9578 |
| James Tobin | |
| M. Nystrom | 9578 |
| Le Moyen-Orient | |
| Mme Parrish | 9578 |
| Les pêches | |
| M. MacKay | 9578 |
| La justice | |
| M. Spencer | 9579 |
| Jean-Paul Riopelle | |
| M. Normand | 9579 |
| Jean-Paul Riopelle | |
| M. Loubier | 9579 |
| Herb Gray | |
| M. Mahoney | 9579 |
| Les anciens combattants | |
| M. Bailey | 9580 |
| La députée d'Edmonton-Nord | |
| M. Clark | 9580 |
| Présence à la tribune | |
| Le Président | 9580 |

QUESTIONS ORALES

| | |
|---|------|
| Le bois d'oeuvre | |
| M. Reynolds | 9580 |
| M. Chrétien | 9580 |
| Le terrorisme | |
| M. Reynolds | 9580 |
| M. Chrétien | 9580 |
| Le Zimbabwe | |
| M. Reynolds | 9581 |
| M. Chrétien | 9581 |
| Les subventions et contributions | |
| M. Jaffer | 9581 |
| M. Boudria | 9581 |
| M. Jaffer | 9581 |
| M. Boudria | 9581 |

| | |
|---|------|
| La fiscalité | |
| M. Duceppe | 9581 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9581 |
| M. Duceppe | 9581 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9581 |
| M. Loubier | 9582 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9582 |
| M. Loubier | 9582 |
| M. Chrétien | 9582 |
| Les infrastructures | |
| Mme McDonough | 9582 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9582 |
| Mme McDonough | 9582 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9582 |
| La santé | |
| M. Clark | 9582 |
| M. Chrétien | 9583 |
| La fiscalité | |
| M. Clark | 9583 |
| M. Chrétien | 9583 |
| Les subventions et les contributions | |
| M. Goldring | 9583 |
| M. Boudria | 9583 |
| M. Goldring | 9583 |
| M. Boudria | 9583 |
| Les affaires étrangères | |
| M. Rocheleau | 9583 |
| M. Chrétien | 9583 |
| M. Rocheleau | 9583 |
| M. Chrétien | 9583 |
| L'assurance-emploi | |
| M. White (Langley—Abbotsford) | 9584 |
| Mme Stewart | 9584 |
| M. White (Langley—Abbotsford) | 9584 |
| Mme Stewart | 9584 |
| La Société Radio-Canada | |
| Mme Gagnon (Québec) | 9584 |
| Mme Copps | 9584 |
| Mme Gagnon (Québec) | 9584 |
| Mme Copps | 9584 |
| L'assurance-emploi | |
| M. Duncan | 9584 |
| Mme Stewart | 9585 |
| M. Duncan | 9585 |
| Mme Stewart | 9585 |
| Les travaux publics | |
| M. McGuire | 9585 |
| M. Boudria | 9585 |
| L'Environnement | |
| M. Comartin | 9585 |
| M. Dhaliwal | 9585 |
| M. Comartin | 9585 |

| | |
|---|------|
| M. Dhaliwal | 9585 |
| Les subventions et contributions | |
| Mme Grey | 9586 |
| M. Boudria | 9586 |
| Mme Grey | 9586 |
| M. Boudria | 9586 |
| L'assurance-emploi | |
| Mme Skelton | 9586 |
| Mme Stewart | 9586 |
| Mme Skelton | 9586 |
| Mme Stewart | 9586 |
| Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | |
| M. Lebel | 9586 |
| M. Boudria | 9586 |
| M. Lebel | 9587 |
| M. Boudria | 9587 |
| La recherche et le développement | |
| M. Lunney | 9587 |
| M. Castonguay | 9587 |
| M. Lunney | 9587 |
| M. Castonguay | 9587 |
| La défense nationale | |
| M. Harb | 9587 |
| M. Eggleton | 9587 |
| La sécurité aérienne | |
| M. Cummins | 9587 |
| M. Collenette | 9588 |
| Le Fonds pour l'infrastructure stratégique | |
| Mme Girard-Bujold | 9588 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 9588 |
| Les sociétés d'État | |
| M. Pankiw | 9588 |
| M. Manley | 9588 |
| Madagascar | |
| Mme St-Jacques | 9588 |
| M. Paradis (Brome—Missisquoi) | 9588 |
| Le très honorable Herb Gray | |
| M. Chrétien | 9588 |
| M. Reynolds | 9589 |
| M. Duceppe | 9590 |
| M. Nystrom | 9590 |
| M. Clark | 9591 |
| Les travaux de la Chambre | |
| Le Président | 9593 |
| AFFAIRES COURANTES | |
| Réponse du gouvernement à des pétitions | |
| M. Regan | 9594 |

| | |
|---|------|
| Délégations interparlementaires | |
| Mme Dalphond-Guiral | 9594 |
| Mme Parrish | 9594 |
| Jour désigné | |
| M. White (Langley—Abbotsford) | 9594 |
| Motion | 9594 |
| Adoption de la motion | 9594 |
| Pétitions | |
| La violence | |
| Mme Ur | 9594 |
| VIA Rail | |
| M. Herron | 9594 |
| Questions transformées en ordres de dépôt de documents | |
| M. Regan | 9594 |
| Questions au <i>Feuilleton</i> | |
| M. Regan | 9594 |
| Demandes de documents | |
| M. Regan | 9595 |
| Adoption de la motion | 9595 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 9595 |
| Retrait de la motion | 9595 |
| Les travaux de la Chambre | |
| Le Président | 9595 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

| | |
|---|------|
| Loi d'exécution du budget de 2001 | |
| Projet de loi C-49, Troisième lecture | 9595 |
| M. Cullen | 9595 |
| M. Solberg | 9599 |
| | 9604 |
| Mme Desjarlais | 9608 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 9610 |
| M. Epp | 9610 |
| M. Brison | 9611 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

| | |
|---|------|
| Loi électorale du Canada | |
| M. Hill (Prince George—Peace River) | 9611 |
| Motion | 9611 |
| M. Regan | 9613 |
| M. Forseth | 9614 |
| M. Brien | 9615 |
| M. Martin (Winnipeg-Centre) | 9616 |
| M. Szabo | 9617 |
| M. Hill (Prince George—Peace River) | 9619 |

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**